



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le jeudi 1er avril 1993

Vol. 32 - No 81

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Abonnement: 325 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
115 \$ par année pour les débats de la Chambre - Index: 10\$
Prix de vente à l'unité variable selon le nombre de pages
La transcription des débats des commissions parlementaires
est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 105\$
La TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec) tél. 418-643-2754
G1R 5P3 télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 1er avril 1993

Table des matières

Affaires courantes	5811
Dépôt de pétitions	5811
Alléger le fardeau fiscal des contribuables	5811
Présence de la députée de Hamilton East à la Chambre des communes, Mme Sheila Copps	5811
Questions et réponses orales	5812
Réouverture de certains contrats à partage de risques	5812
Documents déposés	5813
Enquête de la Sûreté du Québec sur des menaces de mort à l'endroit du ministre de la Sécurité publique	5814
Participation fédérale au financement des services de Communication-Québec	5814
Autorisation municipale préalable à l'agrandissement d'un site d'enfouissement	5815
Non-disponibilité des effectifs médicaux au CLSC du Val Saint-François	5817
Procédure suivie par le Curateur public à la suite du décès de Mme Yvette Béclair	5818
Nominations à REXFOR	5819
Respect du droit des générations à venir à une éducation dans la langue de leur choix	5820
Demande d'enquête sur l'émission des vignettes d'inspection de camions	5821
Création du Conseil des aînés	5821
Votes reportés	5822
Mise aux voix de la motion proposant qu'un moratoire soit décrété par le gouvernement sur la réorganisation administrative des services du ministère des Transports et sur le transfert aux municipalités des responsabilités de ce ministère en matière de voirie	5822
Motions sans préavis	5823
Féliciter le nouveau premier ministre de la République française, M. Édouard Balladur, et remercier M. Pierre Bérégovoy de sa contribution au développement des relations franco-québécoises	5823
Mme Lise Bacon	5823
M. Jacques Brassard	5824
M. Neil Cameron	5825
M. Réjean Doyon	5825
Mise aux voix	5826
Rendre hommage à Mme Nathalie Lambert et M. Marc Gagnon, qui ont dominé le championnat du monde de patinage de vitesse sur courte piste	5826
M. Gaston Blackburn	5826
Mme Carmen Juneau	5827
M. Robert Benoit	5828
M. Jean Garon	5828
M. Gaston Blackburn (réplique)	5829
Vote reporté	5830
Avis touchant les travaux des commissions	5830
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	5830
Affaires du jour	5830
Projet de loi 40 - Loi modifiant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	5830
Mise aux voix	5830

Table des matières (suite)

Projet de loi 69 - Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	5831
M. Yvon Picotte (réplique)	5831
Mise aux voix	5831
Renvoi à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	5831
Projet de loi 76 - Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain	
Adoption du principe	5831
M. Yvon Picotte	5831
M. Jacques Baril	5833
M. André Beaudin	5837
M. Yves Biais	5839
Mme Louise Bégin	5842
M. Jean Filion	5844
M. Maurice Richard	5847
M. Yvon Lafrance	5848
M. Yvon Picotte (réplique)	5851
Mise aux voix	5851
Renvoi à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	5852
Projet de loi 77 - Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques et abrogeant certaines dispositions législatives	-
Reprise du débat sur l'adoption du principe	5852
Mme Carmen Juneau	5852
M. Jacques Léonard	5855
M. Jacques Baril	5859
M. Jean Filion	5862
Mme Denise Carrier-Perreault	5866
M. Jean Garon	5868
Motion d'ajournement du débat	5871
Débat de fin de séance	
Appel d'offres pour le renouvellement de la flotte d'autobus de Montréal	5871
M. Jean Garon	5871
M. Sam L. Elkas	5872
M. Jean Garon (réplique)	5873
Ajournement	5874

Le jeudi 1er avril 1993

(Quatorze heures huit minutes)

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mmes et MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Affaires courantes

Nous allons procéder aux affaires courantes.

Il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi.

Dépôt de documents.

Rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

Pétitions. M. le député de Westmount.

Alléger le fardeau fiscal des contribuables

M. Holden: M. le Président, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale par 235 pétitionnaires, citoyennes et citoyens de la région de Montréal.

Les faits invoqués sont les suivants:

«À l'Assemblée nationale du Québec:

«Attendu que la loi 145, la réforme concernant les taxes municipales au Québec, a résulté en une augmentation énorme et inacceptable des taxes municipales pour plusieurs entreprises et individus;

«Attendu que les Québécois sont déjà lourdement taxés;

«Attendu que l'économie du Québec est en pleine récession, le pire temps pour augmenter les taxes des petites et moyennes entreprises qui en souffrent déjà;»

Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale du Québec d'agir immédiatement afin de faire tout ce qui est possible pour alléger ce fardeau fiscal inacceptable pendant cette période économique.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Votre pétition est déposée, M. le député de Westmount.

Il n'y a pas d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège...

M. Brassard: Au niveau des pétitions, au dépôt de pétitions?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Au dépôt de pétitions?

M. Brassard: Oui, s'il vous plaît.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le député de Lac-Saint-Jean, je m'excuse. La parole est à vous.

M. Brassard: Je voudrais solliciter cependant le consentement, la pétition n'étant pas conforme...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a...

M. Brassard: ...pour déposer une pétition. Je peux donner la nature?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Oui, allez-y.
(14 h 10)

M. Brassard: C'est une pétition qui a été recueillie par le Comité pour la défense de la philosophie. Ces personnes désirent signifier leur opposition à une réduction du nombre de cours de philosophie au collégial, au nombre de 4256 signatures.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a consentement pour la présentation de la pétition du député de Lac-Saint-Jean?

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président, simplement prendre le temps de la rendre conforme et, à ce moment-là, on pourra procéder.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Oui, M. le leader adjoint de l'Opposition officielle.

M. Chevette: M. le Président, est-ce que vous auriez reçu un avis ou une démission, étant donné que c'est le 1er avril cette année et qu'il y a un an, jour pour jour, un député avait dit en cette Chambre: Si, dans un an, mon rapport se retrouve sur une tablette et que le déficit est encore de 4 000 000 000 \$ ou 5 000 000 000 \$, je retournerai chez nous? C'était le rapport Poulin. Est-ce que vous avez reçu une démission?

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, il n'y a pas de consentement.

Présence de la députée de Hamilton East à la Chambre des communes, Mme Sheila Copps

Vous me permettez de saluer dans nos tribunes aujourd'hui la visite de Mme la députée d'Hamilton, Mme Sheila Copps.

Alors, je vous avise qu'après la période de questions et réponses orales sera tenu un vote

sur la motion présentée hier par M. le député de Lévis à la période des affaires inscrites par les députés de l'Opposition.

Questions et réponses orales

Nous allons procéder maintenant à la période de questions et réponses orales des députés, et je reconnais en question principale M. le leader de l'Opposition officielle.

Réouverture de certains contrats à partage de risques

M. Chevette: Merci, M. le Président.

L'an dernier, Hydro-Québec et Mme la ministre de l'Énergie et des Ressources soutenaient que les contrats à partage de risques seraient rentables et payants et ce, sur la durée du contrat. Six mois plus tard, Hydro-Québec changeait son fusil d'épaule pour une première fois. Elle nous disait d'ailleurs, nous indiquait que l'on n'atteindrait pas le tarif L, mais qu'au moins les contrats généreraient des profits.

Or, jeudi dernier devant la commission parlementaire à l'étude de la proposition tarifaire, M. Drouin disait, et je le cite: Les coûts pour fournir l'électricité sont très dispendieux, et c'est avec les projections qu'on a qu'on pourra réaliser, j'espère, un «break even», c'est-à-dire l'équivalent des coûts de fourniture. Jeudi dernier, il était rendu qu'il espérait faire les coûts de fourniture, M. le Président.

Or, la ministre de l'Énergie, elle, a toujours prétendu et a toujours soutenu que les contrats à partage de risques ou dits secrets, c'étaient des contrats pour attirer des investissements.

Est-ce que je pourrais lui demander, M. le Président, de nous expliquer, dans ce cas-là, pourquoi elle a rouvert les contrats de Reynolds et de ABI, puisque les investissements, eux, étaient faits et qu'elle a rouvert lesdits contrats pour donner la même chose qu'aux autres alumineries?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: M. le Président, ça fait quelques jours que le député de Joliette et leader de l'Opposition met l'accent sur les contrats à partage de risques et bénéfiques de compagnies qui sont venues ici, qui ont fait confiance au Québec, M. le Président, et qui ont investi des milliards de dollars. Je pense que le seul fait qu'elles aient investi des milliards de dollars, c'est déjà, pour moi, une source de sécurité parce qu'elles ont eu confiance au Québec, elles ont eu confiance en notre main-d'oeuvre et elles ont eu confiance en l'avenir de l'aluminium.

Ce n'est pas parce que le prix de l'aluminium, M. le Président, est déprimé en ce moment qu'il va toujours l'être. C'est pour ça que ces

gens-là sont venus. Et le seul fait qu'ils aient investi 4 000 000 000 \$ dans une somme globale qui a été investie de 5 000 000 000 \$ dans tout ce dossier-là, M. le Président, moi, ça me reconforte, quelles que soient les études qui sont faites.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question complémentaire, M. le député de Joliette.

M. Chevette: M. le Président, ma question est précise. Pourquoi avoir rouvert des contrats sur la tarification, qui étaient octroyés à Reynolds et à Pechiney ou ABI, à Bécancour, alors que les investissements en question étaient réalisés au moment où ils ont rouvert les contrats? Ce n'était pas pour attirer des capitaux dans ce cas-là. Pourquoi avoir rouvert cesdits contrats?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: Quant à Pechiney, M. le Président, je ne risquerai pas la tentation de faire l'historique du dossier parce que ça ferait un peu rougir le député de Joliette. Mais, M. le Président...

Des voix: Oh! Oh!

Mme Bacon: Oui, oui.

Des voix: Osez! Osez!

Mme Bacon: Oui, oui. Et le coût de ce contrat, M. le Président.

Des voix: Osez! Osez!

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Si vous voulez poursuivre, Mme la ministre.

Mme Bacon: Je pense qu'il y a une chose qui existe au niveau des affaires, M. le Président, c'est les questions d'équité. Et s'il y a des changements qui ont été apportés, c'est question d'équité, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Deuxième question complémentaire, M. le député de Joliette.

M. Chevette: M. le Président, est-ce que la ministre peut nous dire si c'est les compagnies d'aluminerie qui ont demandé la réouverture ou si c'est Hydro-Québec qui a demandé au gouvernement la permission de rouvrir lesdits contrats?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: Question d'équité, M. le Président. Je pense que le gouvernement a toujours eu comme marque de commerce d'être équitable pour tout le monde. Alors, je pense, M. le Président, que, dans un cas comme ça, quelle que soit la demande qui ait été faite, de qui elle vienne, la demande, il y a une question d'équité et il faut en tenir compte.

M. Chevette: M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question complémentaire, M. le député de Joliette.

M. Chevette: M. le Président, avec la permission du leader du gouvernement, est-ce que je pourrais déposer précisément le décret de la tarification des contrats antérieurs, avant la réouverture?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt des documents?

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Oui, M. le Président, consentement.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Consentement. Les documents sont déposés.

Documents déposés

En question complémentaire, M. le député de Joliette.

M. Chevette: Merci, M. le Président.

Est-ce que Mme la ministre de l'Énergie a pu établir un parallèle entre les avantages consentis antérieurement... Elle n'osait pas, je vais lui offrir l'opportunité d'oser. Est-ce qu'elle a établi la différence entre les tarifs qui étaient consentis antérieurement par rapport aux tarifs consentis maintenant?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, Mme la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources.

Mme Bacon: M. le Président, le député de Joliette sait très bien que, dans le cas de ABI, il y a eu une réouverture pour question d'ajout de puissance. Bon, je pense qu'à ce moment-là il faut rouvrir le dossier. Et dans le cas de Reynolds il y a eu une réouverture pour question d'expansion. Est-ce que ce n'est pas être équitable que de rouvrir un dossier pour ajout de puissance ou expansion, M. le Président?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, en question additionnelle, M. le député de Joliette et leader de l'Opposition officielle.

M. Chevette: Est-ce que la ministre de l'Énergie, M. le Président, soutient toujours de son siège que la réouverture des contrats, autant à Reynolds qu'à Bécancour, a pour effet de rendre des contrats qui étaient rentables pour Hydro-Québec déficitaires maintenant pour Hydro-Québec?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: Ah, si le député de Joliette a tous les chiffres devant lui, M. le Président, je dois vous avouer bien candidement que je ne les ai pas aujourd'hui devant moi. Il faudrait que je les regarde, que j'en prenne note et que je lui réponde.

Mais, M. le Président, je voudrais encore une fois, encore une fois rappeler au député de Joliette que les investissements au niveau des alumineries ont créé 8000 emplois, M. le Président, 600 000 000 \$ de salaires payés à nos employés, à nos ouvriers du Québec par année, M. le Président, 1 200 000 000 \$ de dépenses en frais de biens et de services au Québec, M. le Président. Et je dois dire encore une fois: Allez dire ça aux gens de Sept-Îles, allez dire ça aux gens de Bécancour, dites ça aux gens de Portneuf, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Dernière question additionnelle, M. le député de Joliette.

M. Chevette: Est-ce que la ministre de l'Énergie soutient que c'est un bon contrat, M. le Président, le fait de signer un contrat qui coûte 200 000 \$ par emploi, et qui coûte aux Québécois annuellement quelque 300 000 000 \$? Est-ce qu'elle considère que c'est un bon contrat? Est-ce qu'il y a d'autres compagnies au Québec qui aimeraient voir leur masse salariale payée à 50 % par l'État au détriment des 300 000 000 \$ de consommateurs québécois?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mme la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources.

Mme Bacon: Je maintiens que la vision du député de Joliette, tout leader de l'Opposition qu'il soit, est de courte vue. Quand on signe un contrat de 20 ans, M. le Président, on ne s'arrête pas sur le prix de l'aluminium sur une année, mais on regarde sur 20 ans le prix de l'aluminium, M. le Président. Ayez donc une vision des choses à longue échéance.

M. Chevette: M. le Président, une dernière additionnelle.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Une dernière additionnelle, M. le député de Joliette.
(14 h 20)

M. Chevette: Est-ce que la ministre considère qu'elle a une longue vision des choses, elle qui a trois versions, M. le Président? Une première où c'est rentable, une deuxième où c'est un peu moins rentable, et une troisième où elle espère faire le «break even» ou encore taire les coûts de fourniture. Est-ce que c'est une très grande vision à long terme pour un contrat d'aussi longue durée?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: Je suis très heureuse de sentir que le député de Joliette est à bout d'arguments, M. le Président. Je pense qu'on a eu une vision des choses qui était extraordinaire quand on a choisi l'électricité au lieu du nucléaire comme vous, vous vouliez le faire.

Enquête de la Sûreté du Québec sur des menaces de mort à l'endroit du ministre de la Sécurité publique

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question principale, M. le député d'Arthabaska.

Des voix: Ungava.

M. Claveau: Oui, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): D'Ungava, je m'excuse.

M. Claveau: On voit qu'il y a des gens qui se sont ennuyés.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît! S'il vous plaît, M. le député de Salaberry-Soulanges!

Question principale, M. le député d'Ungava.

M. Claveau: Oui, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît! M. le député, s'il vous plaît!

M. le député d'Ungava.

M. Claveau: M. le Président, s'il vous plaît, est-ce que vous pourriez demander le silence?

M. le Président, dans *La Presse* de ce matin on peut lire en grosses lettres, bien titrées: le Groupe paramilitaire Q-37 menaçait d'assassiner Ryan. Vous conviendrez que c'est quand même une accusation plutôt sérieuse.

Alors, devant de tels faits qui font suite, **semble-t-il**, à une enquête qui a été menée par la Sûreté du Québec sur l'Ordre du Temple solaire, est-ce que, en l'absence du principal intéressé, Mme la vice-première ministre pourrait rassurer l'ensemble de cette Chambre ainsi que toute la population du Québec sur la tenue d'une véritable enquête très sérieuse par la Sûreté du

Québec? On ne parle pas de petite enquête de dernière minute, mais d'une enquête fondée et sérieuse sur de telles accusations qui sont plutôt graves, convenons-en.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: Je suis très heureuse de saluer le député d'Ungava. Nous avons le plaisir d'être ensemble, il y a quelque temps, où j'avais fait en sorte de sauver 335 emplois dans sa ville de Chibougamau.

Des voix: Oh!

Mme Bacon: Et je suis certaine...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): La question, Mme la ministre.

Mme Bacon: Je pense que ça fait partie d'un contrat social, M. le Président, dont nous vantons les mérites à travers le Québec.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): La question, Mme la ministre.

Mme Bacon: Pour répondre à la question du député d'Ungava, je dois dire que la Sûreté du Québec poursuit son enquête. Et je serais bien mal venue aujourd'hui de commenter quoi que ce soit sur l'article de *La Presse*, M. le Président. Je dois être prudente dans ce dossier, comme il se doit, dire tout simplement que l'enquête poursuit son cours. Et je fais appel à la prudence pour le député d'Ungava.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question principale, M. le député de Pointe-aux-Trembles.

Participation fédérale au financement des services de Communication-Québec

M. Bourdon: M. le Président, la participation fédérale au guichet unique géré par Communication-Québec se porte mal. Ottawa a d'abord annoncé son retrait du guichet pour la fin de l'année 1993, puis Ottawa est presque revenu sur sa décision vu que le ministre fédéral...

Des voix:...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît! Je demanderais la collaboration à ma droite, s'il vous plaît!

M. le député de Pointe-aux-Trembles, si vous voulez poursuivre.

M. Bourdon: Puis Ottawa est presque revenu sur sa décision parce que le ministre a avoué

candidement, le ministre fédéral, qu'avant de rendre la décision ses fonctionnaires ne l'avaient pas consulté.

Alors, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre peut-il nous dire où en est son collègue fédéral, Paul Dick, dans ses états d'âme?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre des Communications.

M. Cannon: Merci, M. le Président.

Je tiens à rassurer le député de Pointe-aux-Trembles que je me soucie très peu des états d'âme de M. Dick, qui est le ministre à Ottawa.

Je dois rappeler à cette Chambre que, depuis près de 25 ans maintenant, Communication-Québec dispense des services de renseignements et d'information à la population québécoise et, comme gouvernement et comme société, nous sommes les seuls à pouvoir le faire. Depuis plusieurs années maintenant, le gouvernement du Québec a une entente avec le gouvernement fédéral afin que les autorités de Communication-Québec puissent dispenser des services de renseignements pour les programmes du gouvernement fédéral. L'an passé, tout près de 1 249 000 demandes ont été adressées au bureau de Communication-Québec et, de ce nombre-là, 335 000 étaient de nature à relever des programmes et des services du fédéral.

Ce que nous avons obtenu de la part ou, enfin, ce que le gouvernement fédéral a consenti de faire, c'est de poursuivre au-delà d'un an, un an et demi, l'entente avec Communication-Québec et, effectivement, si le gouvernement fédéral a jugé bon et opportun de pouvoir poursuivre dans un autre volet le type de renseignements qu'il veut dispenser, il peut bien le faire, quoique, de notre côté, nous soutenons que nous sommes capables de le faire à un coût qui est raisonnable et qu'on évite le dédoublement.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question complémentaire, M. le député de Pointe-aux-Trembles.

M. Bourdon: M. le Président, le ministre pourrait-il nous dire s'il est vrai, comme le soutiennent les fonctionnaires fédéraux, que ce service rendu par Communication-Québec coûterait beaucoup trop cher au gouvernement fédéral?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, M. le ministre des Communications.

M. Cannon: C'est une rumeur, d'après ce que j'ai cru comprendre, qui a fait jour depuis quelque temps à l'effet que les services qui sont rendus par Communication-Québec seraient trop élevés. Nous prétendons le contraire. D'ailleurs, dans la lettre que M. Dick m'a fait parvenir

hier, effectivement, il m'annonce son intention d'augmenter la valeur du contrat de 5 % pour l'année financière 1993-1994 et de 5 % pour l'année 1994-1995. Ce qui veut donc dire qu'il y a une augmentation de la valeur du contrat.

D'ailleurs, si le député le désire, je peux déposer sa lettre. Je ne pense pas qu'en aucun moment on ait contesté la valeur et le montant en cause quant à la façon de dispenser ces services.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question complémentaire, M. le député de Pointe-aux-Trembles.

M. Bourdon: M. le Président, le ministre convient-il que 25 % des renseignements demandés concernant des services fédéraux et qu'en gros le fédéral ne contribue qu'à 11 % du guichet unique, soit 1 000 000 \$ sur 9 000 000 \$, ce qui voudrait dire que ce service est bien peu dispendieux pour le gouvernement fédéral?

Et, deuxième volet, est-ce qu'il aura cette fois-ci l'appui du Bureau du premier ministre pour tenir ses positions?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre des Communications.

M. Cannon: Au premier volet, M. le Président, de la question du député de Pointe-aux-Trembles, je lui dis qu'il a absolument raison.

Pour ce qui est de la deuxième partie de son affirmation, il s'agit d'une affirmation gratuite puisque, de ce côté-ci de cette Chambre, les membres du cabinet et de la **députation** ont toujours eu un encouragement et un support de la part du premier ministre.

Une voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question principale, Mme la présidente de la commission des affaires sociales et députée de Taillon.

Autorisation municipale préalable à l'agrandissement d'un site d'enfouissement

Mme Marois: Merci, M. le Président.

On a pu voir cette semaine que le dossier de l'enfouissement sanitaire à Saint-Jean-de-Matha refaisait surface. On apprend en effet que le ministère de l'Environnement aurait émis un certificat autorisant l'agrandissement du site, et ce, sans avoir préalablement obtenu un avis de conformité de la municipalité. On sait que la seule façon d'éviter cet avis de conformité, c'est de pouvoir se prévaloir de l'article 54 de la loi pour pouvoir ce faire.

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut nous dire comment il se fait que, dans un dossier aussi litigieux - on sait qu'il est très

litigieux, ce dossier - que le ministère ait agi de cette façon, ait commis une erreur aussi grave, soit d'émettre une autorisation pour l'agrandissement du site sans que la municipalité n'ait donné son autorisation?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, M. le ministre de l'Environnement.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président, vous comprendrez que, comme ministre de l'Environnement, il n'y a rien que je préférerais que de donner une réponse pleine et entière sur ce dossier d'enfouissement sanitaire. D'ailleurs, le prédécesseur de Mme la députée de Taillon a déjà posé de nombreuses questions. À l'époque, j'ai pu fournir les réponses. Mais comme leader du gouvernement, je me dois de vous rappeler les dispositions de l'article 35.3 de notre règlement.

Cette affaire fait présentement l'objet de requêtes devant autant la Cour du Québec que la Cour supérieure du Québec. C'est devant les tribunaux et, dans les circonstances, la prudence la plus élémentaire m'oblige à vous inviter à faire preuve de la même prudence.

(14 h 30)

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, en question complémentaire, Mme la présidente de la commission des affaires sociales et députée de Taillon.

Mme Marois: Est-ce que, plus généralement, M. le Président, lorsque des situations semblables se produisent, il ne va pas de soi que le ministre de l'Environnement devrait obligatoirement - sachant qu'il y a des conflits potentiels, que ceux-ci sont même identifiés - s'assurer qu'il y ait une consultation auprès de la municipalité? Est-ce que le ministre ne pourrait pas nous dire si des situations semblables lui ont déjà été signalées, et ces situations iraient-elles à l'encontre des schémas d'aménagement, entre autres des MRC?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre de l'Environnement.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président, je comprends qu'on ne parle plus du cas spécifique, qu'on parle de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans les circonstances, il me fait plaisir de répondre à Mme la députée de Taillon qu'au ministère de l'Environnement, au niveau de chacune des directions régionales, on n'ouvre pas de dossier de certificat d'autorisation pour l'établissement d'un site d'enfouissement sanitaire à moins que le promoteur au dossier ne dépose un certificat du secrétaire-trésorier de la municipalité, attestant que la demande, soit d'agrandissement, soit d'établissement du site d'enfouissement sanitaire, est conforme à l'ensemble de la réglementation

municipale. Si ce document-là n'est pas au dossier, le dossier n'est pas considéré par le ministère de l'Environnement.

Il existe, cependant, une disposition dans la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est l'article 54, qui permet au ministre, dans des circonstances exceptionnelles où il peut invoquer l'ordre public, de déroger à cette exigence de la loi, ce que je n'ai jamais fait comme ministre de l'Environnement.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, en question complémentaire.

Mme Marois: Est-ce que le ministre, connaissant ces types de situation que nous connaissons à Saint-Jean-de-Matha, a l'intention de recevoir les demandes nombreuses faites par l'ensemble des groupes qui se préoccupent des questions environnementales, par un bon nombre de municipalités, sur la nécessité de tenir, au Québec, une enquête publique sur la gestion des déchets, M. le Président?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre de l'Environnement.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Non seulement, M. le Président, le ministre reçoit les demandes, mais il reçoit même les groupes. Vendredi dernier, à mon bureau de Montréal, j'ai rencontré une délégation d'à peu près 40 groupes écologiques de toutes les régions du Québec, de l'Outaouais au Lac-Saint-Jean. Vendredi prochain, demain matin, je rencontrerai une dizaine de représentants des groupes à mon bureau de Montréal.

Donc, nous recevons à la fois les groupes; nous recevons leurs demandes. Je pense que le contact est très étroit, et nous faisons en sorte que la loi et la réglementation soient appliquées le plus strictement possible.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Une dernière question additionnelle, Mme la députée de Taillon.

Mme Marois: M. le Président, ce n'est pas ma question. Je les reçois, moi aussi, les groupes.

Est-ce que le ministre, recevant les groupes, va répondre positivement à la demande qu'ils lui font de tenir une enquête publique sur la gestion des déchets au Québec, M. le Président? C'est ça, la question. Ce n'est pas l'horaire du ministre que je veux avoir.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre, à la question.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Je comprends qu'elle ne veut pas avoir mon horaire, mais elle me communique le sien. Donc, je pense que c'est un bon échange.

Sur le plan beaucoup plus pratique, vous avez, au moment où nous nous parlons, M. le Président, la plus importante audience publique en matière de gestion des déchets qui se tient présentement sur l'île de Montréal. La régie intermunicipale des déchets de Montréal comparait présentement devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Il s'agit des déchets de la population d'à peu près toute l'île de Montréal.

Quant aux autres demandes d'audiences, j'ai eu à me prévaloir des dispositions particulières de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement au cours des derniers mois et de demander au Bureau d'audiences publiques, dans des cas particuliers, soit de tenir des enquêtes, soit de tenir des audiences publiques. Je pense que nous pouvons affirmer devant cette Chambre que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement n'a jamais été mis autant à contribution dans l'étude et l'analyse des différents dossiers de sites d'enfouissement, et j'annonce à Mme la ministre que j'ai l'intention de continuer dans cette veine.

Des voix: Mme la ministre! Mme la ministre!

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question principale, Mme la députée de Johnson.

Non-disponibilité des effectifs médicaux au CLSC du Val Saint-François

Mme Juneau: Merci, M. le Président.

Lundi, le 29 mars dernier, le CLSC du Val Saint-François publiait un avis payé sur le journal afin d'informer la population de Richmond et des environs que la clinique médicale sans rendez-vous serait fermée les mardi et jeudi après-midi ainsi que le dimanche matin, parce qu'il n'y aurait aucun médecin de disponible.

Le projet de loi 120 voulait faire des CLSC des établissements de première ligne. Souvenez-vous, on projetait même un ticket orienteur de 5 \$ pour celui qui irait à l'urgence plutôt qu'au CLSC. Le projet de loi 120 devait aussi assurer une meilleure répartition des effectifs médicaux. On n'est toujours pas dans le Grand-Nord, là. C'est dans le comté de mon collègue. La date limite fixée aux médecins pour en arriver à une entente était aujourd'hui même, le 1er avril, M. le Président.

J'aimerais savoir si le ministre sait que la situation de Val Saint-François n'est peut-être pas unique à Val Saint-François, mais je voudrais savoir s'il est au courant quand on pourra rétablir la situation pour offrir des services aux gens qui en ont besoin.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Côté (Charlesbourg): Merci, M. le

Président.

Je remercie Mme la députée de Johnson qui a toujours un intérêt particulier pour les citoyens et quant aux services médicaux à être dispensés en CLSC.

Évidemment, vous vous rappellerez très certainement cet épisode, M. le Président, où les médecins sont venus devant le Parlement signifier leur opposition à certains éléments du projet de loi 120, donc de la réforme. Et, à l'époque, nous avions considéré qu'il nous fallait nous asseoir à une table pour échanger avec la FMOQ comme la FMSQ pendant un certain temps, et on avait dit que le 1er avril 1993 était la date ultime sinon, le 2 avril, le ministre prendrait les moyens nécessaires pour décréter.

Nous sommes aujourd'hui le 1er avril, et je n'ai pas encore pris la décision à savoir si j'allais décréter ou pas, mais ça va bien dans les négociations.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question complémentaire, Mme la députée de Johnson.

Mme Juneau: Est-ce que le ministre sait que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie ne connaît pas le contenu des ententes, s'il y en a eu, et souhaiterait les connaître très précisément pour enfin remédier à la situation?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Côté (Charlesbourg): Oui, M. le Président, parce que moi-même, je ne les connais pas encore. Lorsqu'on parle de négociations, on parle de négociations. Et vous vous rappellerez que nous avons créé des commissions médicales régionales qui, elles aussi, auront leur mot à dire sur le plan de l'articulation et de la complémentarité des services à offrir au niveau médical aussi bien qu'au niveau spécialité.

Dans ce sens-là, les régies régionales seront informées au moment où il y aura une entente, entente que je souhaite parce qu'on préfère toujours une entente à un décret. Et nous faisons, avec nos équipes actuellement, le maximum pour que cette réalité puisse vous être présentée dans les plus brefs délais.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question complémentaire, Mme la députée de Johnson.

Mme Juneau: Est-ce qu'on peut comprendre, M. le Président, si c'est la date limite aujourd'hui pour en arriver à une entente avec les médecins, que, dès la semaine prochaine, on aura un décret si ça ne fonctionne pas?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le

ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, ce sera au jugement du ministre de saisir le Conseil des ministres d'un décret, éventuellement, et je pense qu'il faut apprécier la situation. J'ai dit tantôt que je préférerais une entente à un décret, qu'il est toujours beaucoup plus facile de faire en sorte qu'une entente puisse s'appliquer dans l'harmonie un peu partout à travers le Québec, que ce soit sur les territoires des CLSC ou partout, dans toutes les régions du Québec, pour faire en sorte que l'objectif ultime, le citoyen d'abord puisse recevoir des services médicaux dans toutes les régions et dans toutes les sous-régions du Québec.

Je dois vous dire que l'objectif poursuivi à l'époque de la conceptualisation de la réforme, traduit dans la loi 120 et dans la loi d'application... qu'à ce moment-ci on est près du but, et j'ose espérer que votre tolérance de quelques jours ou même au-delà d'une semaine puisse nous permettre de vous présenter un accord avec la FMOQ, avec la FMSQ, au plus grand profit des citoyens du Québec.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question principale, Mme la députée de Terrebonne.

Procédure suivie par le Curateur public à la suite du décès de Mme Yvette Bélair

Mme Caron: Merci, M. le Président.

Le mardi 30 mars, le réseau anglais de la Société Radio-Canada révélait des faits troublants concernant le décès de Mme Yvette Bélair alors qu'elle était sous la juridiction du Curateur public. La nièce de Mme Bélair n'a jamais été prévenue du décès de sa tante bien que son nom ainsi que son numéro de téléphone soient au dossier médical à titre de personne-ressource. Cette nièce a appris le décès de sa tante lors de son habituel contact téléphonique au centre d'accueil. Bien plus, M. le Président, le corps de Mme Bélair avait déjà été donné, toujours sans aviser les proches, à l'université pour étude dans une classe d'anatomie pour, ensuite, être enterré dans une fosse commune alors que cette dame avait réussi à amasser des avoirs évalués entre 200 000 \$ et 300 000 \$.

(14 h 40)

Est-ce que le ministre de la Justice peut nous dire ce qu'il entend faire devant cette situation tout à fait anormale et tout à fait inhumaine, M. le Président?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre de la Justice.

M. Rémillard: M. le Président, j'ai vu ce reportage et j'ai communiqué avec Mme la Curatrice publique. Nous avons eu l'occasion d'en

discuter. Elle m'a fait part de certains de ses commentaires, mais je n'en ferai pas ici en cette Chambre, M. le Président, aujourd'hui, parce que je lui ai demandé un rapport complet et j'attends son rapport le plus tôt possible pour pouvoir répondre aux questions.

Si, à ce moment-là, Mme la députée de Terrebonne a des questions à me poser, ça me fera plaisir ou je pourrai l'informer des résultats de ce rapport. Mais j'entends bien suivre cette affaire de très près.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question complémentaire, Mme la députée de Terrebonne.

Mme Caron: Est-ce que le ministre a demandé de vérifier d'une façon plus globale les pratiques à la Curatrice puisque, M. le Président, suite à ce reportage, une centaine d'appels ont été enregistrés et que, malheureusement, plusieurs commentaires démontraient que les faits entourant le décès de Mme Bélair étaient loin d'être isolés, M. le Président?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre de la Justice.

M. Rémillard: M. le Président, on se souvient qu'on a réformé la Loi sur la curatelle publique. C'était une loi qui, il y a à peine trois ans, M. le Président - l'ancienne loi - permettait de mettre quelqu'un en curatelle avec un simple certificat médical. Alors, on a changé ça et on a mis un processus qui garantit quand même aux citoyens un minimum de protection qu'on doit accorder aux citoyens lorsqu'on décide de leur enlever le contrôle de leur personne ou de leurs biens.

Alors, dans ce contexte-là, M. le Président, dans le contexte d'une loi qui a été votée par cette Assemblée à l'unanimité, si ma mémoire est bonne, peut-être que des éléments de pratique de cette loi devront être revus. Je ne négligerai aucun aspect. Le rapport va m'être communiqué, et vous pouvez être assuré que je vais suivre ce dossier de très près. C'est un sujet qui me préoccupe au plus haut point.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mme la députée de Terrebonne, en question complémentaire.

Mme Caron: Oui. Est-ce que le ministre peut prendre l'engagement de publier ce rapport puisque, justement, la loi est pour assurer la protection des personnes qui sont sous la juridiction de la Curatelle publique, et non de disposer de leur corps et de les envoyer dans une fosse commune lorsqu'elles ont des avoirs?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre de la Justice.

M. Rémillard: Écoutez, je pense qu'en posant cette question Mme la députée de Terrebonne, M. le Président, sait très bien ma réponse.

Je ne peux pas dire que, ce rapport, je vais le rendre public. Ça ne se fait pas. Je ne peux pas dire ça. Bon. Alors, je ne peux pas vous répondre: Je vais le rendre public. Ce que je peux vous dire, c'est que je vais le recevoir, je vais voir ce qu'il y a dedans, je vais regarder toutes les implications de ce rapport; si ça amène une étude de certains aspects de la loi, je vais le faire aussi. Je vous dis que je vais prendre tous les moyens nécessaires, s'il y a un problème, pour corriger le problème. Mais les informations qu'on va me donner vont demeurer confidentielles si je juge qu'elles doivent demeurer confidentielles.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Question complémentaire, Mme la députée de Terrebonne.

Mme Caron: Oui, M. le Président. Puisque les faits sont publics, est-ce que le ministre peut au moins s'engager à ce que les proches de la famille de Mme Bélair soient mis au courant de tous les faits qui ont entouré ces malheureux événements, puisqu'au niveau du bureau du Curateur public, sous prétexte de confidentialité, on refuse de donner les informations à la famille?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, M. le ministre de la Justice.

M. Rémillard: M. le Président, c'est évident que les proches, tout d'abord, seront informés. Et, pour moi, ma préoccupation comme ministre de la Justice, responsable, donc, de la Curatelle, ma préoccupation va vers les proches. Alors, je vais faire tout ce qui m'est possible pour répondre à leurs questions, voir à ce qu'ils aient le maximum d'information, tout ce que je peux faire. Et je dois dire que je sais que Mme la Curatrice va faire aussi tout ce qu'elle doit faire pour que les proches soient bien informés et qu'elle puisse aussi leur donner toutes les informations qu'elle peut leur donner.

Alors, il y aura une collaboration, et je peux vous assurer qu'il y aura collaboration de la part de la Curatrice publique.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question additionnelle, M. le député de Joliette et leader de l'Opposition officielle.

M. Chevette: M. le Président, est-ce que le ministre de la Justice pourrait, par la même occasion, s'enquérir auprès du Protecteur du citoyen du nombre de plaintes similaires qui sont déposées au bureau du Protecteur du citoyen et quel cheminement ces plaintes ont-elles eu?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, M. le ministre de la Justice.

M. Rémillard: M. le Président, je crois comprendre, dans ce dossier, que le Protecteur du citoyen est intervenu dans ce dossier. Donc, ça va faire partie du dossier, et, je l'ai mentionné tout à l'heure à une question que Mme la députée de Terrebonne me posait, s'il y a des conséquences sur d'autres aspects de la loi ou que ça amène l'étude d'autres cas, je n'hésiterai pas à y procéder, d'aucune façon. On va faire tout ce qu'il est nécessaire de faire.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, en question principale, M. le vice-président de la commission de l'économie et du travail et député de Lavolette.

Nominations à REXFOR

M. Jolivet: Merci, M. le Président.

Durant le premier mandat du ministre des Forêts, M. Jean-Louis Bazin, son ex-chef de cabinet, a été nommé à REXFOR pour surveiller l'ancien patron du ministre alors qu'il était dans un bureau privé, M. Darveau, ex-président-directeur général de REXFOR. En plus de M. Bazin, un autre membre du cabinet du ministre, M. Pierre Dupuis, a été nommé aussi à REXFOR. Afin de surveiller le président-directeur général actuel de REXFOR, M. Jean-Marie Rodrigue, M. le ministre vient de nommer son chef de cabinet actuel, M. Mario Simard, au poste d'adjoint au président.

Alors, ma question toute simple au ministre, c'est: Est-ce qu'il peut m'expliquer si un des critères pour être engagé par REXFOR, c'est d'avoir été dans son cabinet à titre d'attaché politique ou à titre de chef de cabinet?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, M. le ministre des Forêts.

M. Côté (Rivière-du-Loup): M. le Président, je ne m'attendais pas à une question semblable, mais j'ai l'impression qu'il y a quelqu'un qui fait courir le poisson d'avril au député de Lavolette.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Côté (Rivière-du-Loup): Mais, tout de même, s'il y a des attachés politiques de mon cabinet qui se trouvent un emploi à REXFOR, bien, tant mieux pour eux, c'est parce que le secteur est intéressant et c'est parce qu'ils sont compétents, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, en question complémentaire, M. le député de Lavolette.

M. Jolivet: M. le Président, est-ce que le ministre peut contredire le communiqué interne de REXFOR qui indique que M. Jean-Marie Rodrigue est heureux d'annoncer la nomination de M. Mario Simard au poste d'adjoint au président, qu'il entrera en fonction le 5 avril 1993?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre des Forêts.

M. Côté (Rivière-du-Loup): M. le Président, je pense qu'on devrait inviter l'Assemblée à féliciter M. Simard pour son entrée à REXFOR. Ce soir, M. le député de Laviolette, nous fêtons le départ de M. Simard, et je vous invite à cette réception.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, en question principale, M. le député de Jacques-Cartier. S'il vous plaît! M. le député de Jacques-Cartier, en question principale.

Respect du droit des générations à venir à une éducation dans la langue de leur choix

M. Cameron: Merci, M. le Président.

My question is for Mme la ministre, the Minister of Education. There are a number of ways in which the English-speaking community in Québec presently faces threats to its survival. Some of those threats come from the sense that it is not made welcome through the sign law, some of them come through the restrictive practices that exist in education. But we have lately discovered a new one which is we might have filled out the wrong kind of certificate even if we chose to have our children educated in French.

Can we have an «assurance» from the Minister that someone who did not understand the bureaucratic red tape or which charter they were supposed to use could still have their grandchildren educated in either language?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Robillard: M. le Président, en tant que ministre de l'Éducation, je suis très sensible aux questions apportées aujourd'hui par le député de Jacques-Cartier, et je peux l'assurer que toutes les demandes d'analyse qui sont faites pour l'admission de l'enseignement en anglais, au niveau du ministère, sont faites avec toute la rigueur possible pour rendre justice aux droits des personnes qui veulent accéder à cette éducation en anglais au Québec.

Alors, il n'y a aucun doute de ce côté-là, je suis ce dossier de très près.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, en question complémentaire, M. le député de Jacques-Cartier.

(14 h 50)

M. Cameron: I was not questioning the level of justice or fairness that was applied in particular cases. I was talking about the actual nature of these eligibility certificates we have now heard about.

Can we have the «assurance» from the Minister that even if the particular authorities were trying to apply fair methods at that time, that they could still wind up denying the right to instruction in the English language to the next generation of students, without the knowledge of the parents concerned?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Robillard: M. le Président, je peux assurer le député de Jacques-Cartier que tous les éléments de la loi vont être respectés.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En dernière question complémentaire, M. le député de Jacques-Cartier.

M. Cameron: Even if all of the elements of the law are respected, surely the point at issue is that still does not demonstrate clearly that all students, in the next generation along, will still be able to have instruction in either language. The eligibility certificates are apparently not the same, depending on whether the parents who applied in various boards had recourse to...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Sir, go with your question, please. Ask your question.

M. Cameron: All right! Is there any possibility that parents could see their grandchildren lose the right to English instruction because the forms they used depended on the rights they were granted under the Canadian Charter of Rights rather than under the French Language Charter?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Robillard: M. le Président, je peux assurer le député de Jacques-Cartier que tous les éléments de décision sont conformes aux lois en vigueur à l'heure actuelle dans la province de Québec. Et il sait très bien aussi que, dans le contexte actuel où les questions linguistiques sont étudiées par mon collègue responsable de la Charte, s'il y a des modifications potentielles qui doivent être apportées, ça sera fait dans le courant des prochaines semaines, mais que, entre-temps, tous les éléments de la loi sont

respectés.

Et s'il y a des situations, M. le Président, dont le député de Jacques-Cartier est au courant et qu'il y aurait certaines irrégularités, je suis tout à fait disponible pour les examiner moi-même.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question principale, M. le député de Lévis.

Demande d'enquête sur l'émission des vignettes d'inspection des camions

M. Garon: M. le Président, j'ai la quasi-certitude aujourd'hui que le ministre des Transports ne pourra pas refiler la réponse à ma question à un autre ministre.

Après la contrebande des cigarettes, la contrebande de l'alcool, le travail au noir dans la construction, voilà qu'on apprend maintenant que se développe la contrebande des vignettes d'inspection.

Les garages, qui ont pourtant reçu l'accréditation de la Société de l'assurance automobile du Québec pour faire l'inspection des véhicules, émettraient des vignettes d'inspection à des transporteurs, même si les véhicules n'ont pas été inspectés. Il ne faut donc pas se surprendre de la détérioration de la sécurité dans l'industrie du camionnage. Il s'agit de lire le rapport du coroner Malouin pour se rendre compte du danger public que représentent certains camions qui circulent sur nos routes.

En janvier dernier, l'Association du camionnage a même demandé au vice-président responsable du contrôle routier à la Société de l'assurance automobile du Québec, M. André D'Astous, de renforcer le contrôle de l'accréditation des garages. Mais la Société de l'assurance automobile du Québec considère qu'elle a le monopole de la vérité, elle n'a donc rien fait.

La question au ministre, M. le Président: Est-ce que le ministre a demandé une enquête sur la contrebande des vignettes d'inspection dans les garages accrédités par la Société de l'assurance automobile du Québec pour faire l'inspection des véhicules? Oui ou non?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre des Transports.

M. Elkas: M. le Président, il est faux qu'on ne soit pas d'accord avec certaines recommandations qui ont été faites par le coroner Malouin. Si le député de Lévis a des faits, des preuves, qu'il les dépose donc avant que je ne puisse répondre à ses accusations.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question complémentaire, M. le député de Lévis.

M. Garon: Considérant l'importance de cette

question pour la sécurité, comment le ministre peut-il expliquer qu'il n'ait pas demandé d'enquête sur le sujet? Est-ce que le ministre attend qu'il y ait d'autres accidents mortels pour agir?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre des Transports.

M. Elkas: M. le Président, il me semble que, la dernière fois que je me suis levé, j'ai demandé qu'on me dépose les exemples, qu'on me dépose un rapport, qu'on me dépose les accusations avant qu'on ne puisse faire des enquêtes.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît, à l'ordre! En question complémentaire, M. le député de Lévis.

M. Garon: M. le Président, est-ce que le ministre a l'intention de demander des comptes à la Société de l'assurance automobile du Québec suite à des **déclarations** de l'Association du camionnage du Québec? Ce n'est tout de même pas une association de deux-de-pique, là.

Et est-ce qu'il a l'intention, en deuxième lieu, d'exiger une enquête indépendante faite par des gens de l'extérieur de la Société de l'assurance automobile du Québec sur la contrebande des vignettes d'inspection.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre des Transports.

M. Elkas: M. le Président, on m'avise dans cette Chambre que l'Association du camionnage du Québec a porté plainte. J'aimerais savoir qui, à l'intérieur de cette Association, a porté plainte? Est-ce que c'est un commis de l'Association ou est-ce que c'est le président?

Des voix:...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): En question principale, Mme la députée de Johnson.

Création du Conseil des aînés

Mme Juneau: Merci, M. le Président. Le 3 décembre dernier, lorsque...

Des voix: ...question principale.

Mme Juneau: Oui, c'est une question principale.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît, en question principale, Mme la députée de Johnson. S'il vous plaît! Mme la députée, la parole est à vous.

Mme Juneau: Le 3 décembre dernier...

Une voix:...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le député de Saint-Maurice, s'il vous plaît! M. le député de Saint-Maurice!

Une voix:...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le député de Saint-Maurice! M. le député de Saint-Maurice, vous n'avez pas la parole.

Mme la députée de Johnson, si vous voulez poursuivre, s'il vous plaît.

Mme Juneau: Merci, M. le Président. Il y a une tempête...

M. le Président, le 3 décembre dernier, nous étudions la loi 51 qui créait le Conseil des aînés et, à ma demande, à savoir quand le Conseil serait mis sur pied et serait opérationnel, le ministre m'avait répondu, et je le cite: Je souhaite qu'en février le Conseil soit constitué et qu'il soit opérationnel.

Nous sommes, M. le Président, rendus au 1er avril et, après vérification auprès des organismes concernés, je ne crois pas qu'il y ait absolument rien pour le moment qui soit en branle au sujet de la création du Conseil des aînés.

Je voudrais savoir du ministre, premièrement, si le dossier a avancé et quand croit-il que nous pourrions nous prévaloir des bons offices d'un Conseil des aînés? Merci.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le ministre de la Santé et des Services sociaux. M. le ministre.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, comme le disait si bien Mme la députée de Johnson en répétant mes propos, je souhaitais qu'en février ou en mars 1993 le Conseil puisse être institué. Nous sommes au 1er avril, il n'est pas institué.

À la deuxième partie de son affirmation ou de sa question, qu'il n'y a rien qui s'est passé ou qui a débuté, je lui dis: Vous êtes dans l'erreur, ma chère madame, puisque des lettres ont été expédiées aux différents organismes, et ils sont nombreux, représentant des aînés pour nous faire des recommandations quant aux personnes qu'ils voudraient voir siéger sur le Conseil des aînés, duquel sortira un Conseil des aînés. J'attends donc leur réponse.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Ceci met fin à la période de questions.

Nous allons passer maintenant aux votes reportés. Votes reportés.

M. Chevette: M. le Président, avant le vote reporté...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît! Avant le vote reporté, oui, je vous écoute.

M. Chevette: ...je voudrais demander le consentement du leader du gouvernement pour vous souhaiter bonne fête dimanche prochain.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): C'était dimanche passé. Ha, ha, ha!

Des voix: Ha, ha, ha!

Votes reportés

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, votes reportés. MM. les whips, ça va?

Mise aux voix de la motion proposant qu'un moratoire soit décrété par le gouvernement sur la réorganisation administrative des services du ministère des Transports et sur le transfert aux municipalités des responsabilités de ce ministère en matière de voirie

Alors, je mets maintenant aux voix la motion de M. le député de Lévis. Cette motion se lit comme suit:

«Qu'un moratoire soit décrété par le gouvernement sur la réorganisation administrative des services du ministère des Transports dans les différentes régions du Québec ainsi que sur le transfert aux municipalités des responsabilités de ce ministère en matière de voirie.»

Que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.
(15 heures)

Le Secrétaire adjoint: M. Chevette (Joliette), M. Perron (Duplessis), M. Biais (Masson), Mme Marois (Taillon), M. Garon (Lévis), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), M. Jolivet (Laviolette), M. Baril (Arthabaska), M. Claveau (Un-gava), Mme Juneau (Johnson), Mme Caron (Terrebonne), M. Lazure (La Prairie), M. Brassard (Lac-Saint-Jean), M. Léonard (Labelle), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Paré (Shefford), M. Morin (Dubuc), M. Fillion (Montmorency), M. Holden (Westmount), M. Boisclair (Gouin), M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles), M. Beaulne (Bertrand), Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière), M. Bélanger (Anjou).

M. St-Roch (Drummond).

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Que ceux et celles qui sont contre cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Rémillard (Jean-Talon), M. Levesque (Bonaventure), Mme Bacon (Chomedey), M. Côté (Charlesbourg), M. Bourbeau (Laporte), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Côté (Rivière-du-Loup), M. Sirros (Laurier), M. Vallières (Richmond), M. Vallerand (Crémazie), M. Elkas (Robert-Baldwin), M. Tremblay (Outremont), M. Savoie (Abitibi-

Quoi qu'il en soit, le gouvernement québécois entend amorcer, dans les plus brefs délais, des contacts avec les nouveaux dirigeants français. La délégation générale du Québec à Paris a déjà entrepris des actions en ce sens. Pour sa part, le ministre des Affaires internationales compte se rendre, en visite officielle, en France dans les prochains mois. En outre, nous entendons profiter des différentes activités planifiées pour sensibiliser davantage nos interlocuteurs aux grands dossiers franco-québécois.

Au premier rang de ceux-ci figure la continuité du partenariat privilégié déjà existant avec la France. Que ce soit aux niveaux institutionnel, culturel ou économique, nous avons l'intention de travailler avec le nouveau premier ministre de la France et son équipe, afin de poursuivre et de renforcer davantage nos relations avec eux.

Nous avons confié à nos représentants à Paris le mandat d'entreprendre les contacts nécessaires en vue de mener à bien un projet de rencontre au Québec. Une visite au Québec du chef du gouvernement français pourrait être l'occasion de donner à nos rapports amicaux une impulsion nouvelle dans des domaines fort importants pour l'avenir de nos peuples.

M. le Président, je n'ai pas besoin de rappeler tout l'attachement des Québécois et des Québécoises à la France, avec laquelle ils partagent une langue, une culture communes. Le bien-fondé des relations franco-québécoises ne fait aucun doute ici. Phénomène rare en politique internationale, il y a unanimité des partis politiques au Québec sur cette question. D'ailleurs, tous les gouvernements qui se sont succédé depuis les années soixante ont tenu à maintenir, à développer ces relations qui débordent largement le cadre gouvernemental.

Voilà pourquoi, M. le Président, je suis convaincue de l'appui unanime de cette Chambre à la motion que je viens de déposer.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Merci, Mme la vice-première ministre, de votre intervention.

Sur cette même motion, je cède la parole à M. le whip en chef de l'Opposition officielle et député de Lac-Saint-Jean. M. le député, la parole est à vous.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: Oui, M. le Président.

En l'absence du chef de l'Opposition, je suis très heureux de m'associer, au nom de notre formation politique, à la motion de Mme la vice-première ministre soulignant l'accession de M. Balladur au poste de premier ministre de la France.

Dans son «Dictionnaire de la réforme», un ouvrage qu'il a publié l'année dernière, M. Balladur écrivait que la fonction de premier

ministre est la plus difficile de la République. Il y accède à un moment où les attentes sont, de toute évidence, particulièrement grandes à l'égard du chef du gouvernement français, en raison même de l'ampleur de la victoire qui a porté au pouvoir la coalition de la droite française. Il y accède, au surplus, dans un contexte de cohabitation avec un président issu de la gauche, mais aussi, il faut le signaler, la France ne fait pas exception, dans des conditions socio-économiques difficiles. On sait que le chômage en France est un fléau aussi terrible qu'ici et que la France doit affronter des problèmes socio-économiques très graves dans le domaine agricole, par exemple, ou des pêcheries, et aussi dans le secteur de l'immigration.

Mais M. Balladur accède sans surprise, il faut le dire, à la fonction de premier ministre de la République française avec un remarquable ensemble de compétences qu'il a manifestées au service de la grande entreprise française, mais surtout, pendant plus de 20 ans, au service de l'État, notamment comme proche collaborateur de M. Pompidou, président de la République, puis également comme ministre de l'Économie et des Finances de 1986 à 1988, à l'époque de la première cohabitation.

On dit de M. Balladur qu'il est un homme de décisions. Il l'a d'emblée démontré en procédant à la formation de son cabinet plus rapidement que tout autre de ses prédécesseurs. À lui-même et aux membres de son gouvernement, nous offrons, en même temps que l'expression chaleureuse de notre amitié, nos félicitations et nos meilleurs voeux et aussi, au nom de l'Opposition, j'exprime notre gratitude à l'égard de M. Bérégovoy pour sa contribution précieuse aux relations entre la France et le Québec.
(15 h 10)

Je suis heureux, fort heureux que la vice-première ministre nous annonce en même temps qu'elle compte inviter de façon officielle le premier ministre français à venir au Québec de façon à ce que reprennent, après trop d'années d'interruption, les conférences annuelles des premiers ministres de France et du Québec. La dernière visite d'un premier ministre français, je pense, remonte à 1987. Il s'agissait de M. Chirac. Pour toutes sortes de raisons, malheureusement, ces rencontres annuelles ont été interrompues, et nous pensons, quant à nous, qu'elles doivent continuer d'être, nous en avons la profonde conviction, au cœur des relations directes et privilégiées entre la France et le Québec.

Je suis content de voir que la vice-première ministre demande à la délégation générale du Québec à Paris, je ne sais pas si ça va être M. Dufour ou Mme Wilhelmy qui va faire l'invitation, on verra bien, mais d'inviter officiellement M. Balladur à venir le plus rapidement possible ici même au Québec pour la reprise de ces rencontres annuelles. Et j'espère qu'elles ne connaîtront plus d'interruption aussi longue que

ce fut le cas au cours des dernières années.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Merci, M. le député de Lac-Saint-Jean.

Sur cette même motion, je reconnais M. le député de Jacques-Cartier.

M. Neil Cameron

M. Cameron: Merci, M. le Président.

Au nom de ma formation politique, je suis heureux de me joindre avec le gouvernement et l'Opposition officielle en félicitant M. Balladur pour sa victoire, victoire un peu étonnante, not so much that it took place, but in its sheer size.

We know today, as the Opposition Whip has pointed out, that France faces some severe problems that are not just those of France, but of Europe as a whole and, to some extent, of all Western economies, and it will be interesting to see just how well the new government manages to cope with them.

I think also, though, the political change in France shows certain other larger developments that have been taking place in the politics of the world for the last two decades. For example, one of the things that is the most astonishing change in France that I have watched in my lifetime is the steady decline of the leftist intellectuals as a dominant force in shaping French language and culture. If you were in France three decades ago, whether the government of the moment was of the Right or of the Left, the Left was certainly in charge of the world of ideas. Everyone read Sartre, Camus. Someone like Raymond Aron was regarded as virtually representing the Right. In France today, you find a tremendous number of highly sophisticated intellectual thinkers on the Left bank, many of them discovering late in life the virtues of the University of Chicago School of Economics or even such peculiar figures as Ayn Rand.

The process seemed to begin, I think, with the tremendous disillusionment with the Soviet Union that spread throughout France about 20-odd years ago, as more and more French men and women read writers like Aleksandr Solzhenitsyn and more and more began to have doubts first about the French Communist Party, but then even about many of the central doctrines of French socialism.

The effects this has had on French politics in the long run, I think, have been quite profound. The fall of the last government was not just over ideas, it was over various internal arguments in French politics that I will not bother to take up today, but there has also been a long-term change in the attitude toward how the economy should be run and how the State should function.

I do not think this is anything for Québec to worry about. If there is one thing, after all

we have seen, that is fairly consistent, that is that both the French Left and the French Right have a soft place in their hearts for Québec.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Merci, M. le député.

Sur cette même question, M. le président de la commission de la culture et député de Louis-Hébert.

M. Réjean Doyon

M. Doyon: Merci, M. le Président.

Simplement quelques mots, très simplement, pour féliciter les députés français qui ont été élus et offrir, à ceux qui ont subi la défaite et qui sont des amis du Québec, des remerciements pour ce qu'ils ont fait en faveur du Québec.

À titre de président de la commission de coopération entre les parlementaires de l'Assemblée nationale française et les parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, je me dois de souligner la coopération absolument extraordinaire qui existe depuis maintenant sept ou huit ans entre les parlementaires des deux Assemblées nationales. Les travaux de cette commission de coopération entre les parlementaires se tiennent à toutes les années, une fois en France, une fois au Québec. Cette année, ils seront au Québec. Et je sais que je peux joindre la présidence - et je parle spécifiquement du président Saintonge - à la motion de félicitations. Je peux l'associer sans réserve à cette motion, sachant l'intérêt qu'il porte aux relations absolument extraordinaires qui existent entre nos deux Assemblées.

Alors, encore une fois, M. le Président, après que la Commission de coopération ait eu l'occasion d'échanger avec les collègues français dans le domaine du financement des partis politiques, dans le domaine de la gestion des déchets solides, dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des immigrants, nous allons poursuivre nos travaux, encore une fois cette année, dans un domaine extrêmement important qui reste à être fixé.

Ce que je voudrais dire, c'est que le changement important et de fond en comble qui s'est produit à l'Assemblée nationale française ne met en aucun doute, comme l'exprimait le député de Jacques-Cartier, les relations qui ont existé jusqu'à maintenant entre les députés des deux parties. Et, de ce côté-ci de l'Atlantique, il y aura une continuité.

Et je veux tout simplement terminer en offrant des félicitations particulières au député de l'Essonne, M. Pierre-André Wiltzer, qui est président de la Commission de coopération interparlementaire des deux Assemblées nationales, qui a été réélu dans sa circonscription électorale. Et j'associe à ces félicitations tous les membres de ce côté-ci de l'Assemblée nationale, qui ont participé - et je sais que le député

de Lac-Saint-Jean l'a fait au moins à une ou deux occasions, et certains autres députés - les associer à ces motions de félicitations, sachant que nous allons continuer dans la même veine.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Est-ce que cette motion de la vice-première ministre est adoptée?

Des voix: Vote enregistré.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Vote enregistré.

Qu'on appelle les députés.

(15 h 20 - 15 h 26)

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît!

Mmes, MM. les députés, si vous voulez prendre place, s'il vous plaît. Si vous voulez vous asseoir.

Mise aux voix

Je mets aux voix la motion de Mme la vice-première ministre, qui se lit comme suit:

«Que cette Assemblée adresse ses plus sincères félicitations au nouveau premier ministre de la République française, M. Édouard Balladur, et profite de l'occasion pour remercier M. Pierre Bérégovery de sa contribution au développement des relations franco-québécoises.»

Que ceux et celles qui sont pour cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Levesque (Bonaventure), Mme Bacon (Chomedey), M. Côté (Rivière-du-Loup), M. Vallerand (Crémazie), M. Elkas (Robert-Baldwin), M. Tremblay (Outremont), M. Middlemiss (Pontiac), M. Bélisle (Mille-Îles), M. Cusano (Viau), M. Picotte (Maskinongé), Mme Robillard (Chambly), M. Blackburn (Roberval), Mme Bleau (Groulx), M. Maciocia (Viger), M. Maltais (Saguenay), M. Kehoe (Chapleau), M. Cannon (La Peltre), M. Philibert (Trois-Rivières), M. Beaudin (Gaspé), M. Hamel (Sherbrooke), M. Doyon (Louis-Hébert), Mme Bégin (Bellechasse), Mme Pelchat (Vachon), M. Paradis (Matapédia), M. Marcil (Salaberry-Soulanges), M. Lemire (Saint-Maurice), M. Thérien (Rousseau), M. Benoit (Orford), M. Dauphin (Marquette), M. Farrah (Îles-de-la-Madeleine), M. Messier (Saint-Hyacinthe), M. Richard (Nicolet-Yamaska), M. Charbonneau (Saint-Jean), M. Bradet (Charlevoix), M. Gauvin (Montmagny-L'Islet), M. Gobé (LaFontaine), M. Joly (Fabre), M. Bergeron (Deux-Montagnes), M. Bordeleau (Acadie), Mme Boucher Bacon (Bourget), M. Parent (Sauvé), M. Després (Limoilou), M. Lafrance (Iberville), M. MacMillan (Papineau).

M. Chevette (Joliette), M. Biais (Masson), Mme Marois (Taillon), M. Garon (Lévis), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), M. Jolivet (La-

violette), M. Baril (Arthabaska), M. Claveau (Ungava), Mme Juneau (Johnson), Mme Caron (Terrebonne), M. Brassard (Lac-Saint-Jean), M. Léonard (Labelle), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Paré (Shefford), M. Filion (Montmorency), M. Holden (Westmount), M. Boisclair (Gouin), Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière), M. Bélanger (Anjou).

M. Libman (D'Arcy-McGee), M. Cameron (Jacques-Cartier),

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a des députés qui sont contre cette motion? Aucun député.

Est-ce qu'il y a des abstentions? Aucune.

Le Secrétaire:

Pour:	66
Contre:	0
Abstentions:	0

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, cette motion est adoptée à l'unanimité.

Nous en sommes toujours aux motions sans préavis, et je reconnais M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Rendre hommage à Mme Nathalie Lambert et M. Marc Gagnon, qui ont dominé le championnat du monde de patinage de vitesse sur courte piste

M. Blackburn: M. le Président, je demande que cette Assemblée accepte de débattre la motion suivante:

«Afin de rendre un hommage particulier à deux athlètes québécois, Nathalie Lambert et Marc Gagnon, qui ont dominé le championnat du monde de patinage de vitesse sur courte piste.»

(15 h 30)

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a consentement pour débattre cette motion? Consentement.

Nous allons attendre quelques instants pour permettre aux collègues d'aller à leurs travaux parlementaires.

Alors, sur votre motion, M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Gaston Blackburn

M. Blackburn: Merci, M. le Président.

Comment ne pas exprimer notre joie et notre fierté en voyant de quelle façon éclatante les Québécois ont dominé, encore une fois, le championnat du monde de patinage de vitesse sur courte piste la fin de semaine dernière?

Nathalie Lambert a été couronnée championne du monde après avoir remporté la médaille d'or dans quatre des cinq épreuves du championnat. Elle a en effet terminé première au 1 000 m, au 1 500 m et au 3 000 m. Elle a également récolté une médaille d'or au relais de 3 000 m, en compagnie d'Angela Cutrone, Isabelle

Charest et Christine Boudrias, établissant du même coup un nouveau record du monde.

Marc Gagnon, quant à lui, est devenu le champion du monde après avoir remporté la médaille d'or au 1 000 m, la médaille d'argent au 500 m et la médaille de bronze au 3 000 m. C'est là une performance pleine de promesses pour ce jeune athlète de 17 ans, originaire de Chicoutimi.

Je ne peux passer sous silence, M. le Président, l'excellence des résultats obtenus par Isabelle Charest et Angela Cutrone, respectivement médaillée d'argent et de bronze au 500 m, ainsi que par Sylvain Gagnon, le frère aîné de Marc, qui a remporté l'or au 1 500 m et le bronze au 1 000 m, se hissant ainsi au deuxième rang du classement général. C'est donc un véritable raz-de-marée québécois qui aura marqué ces championnats du monde.

Comme ministre responsable du sport amateur, et surtout comme Québécois, je tiens à exprimer toute mon admiration pour ces athlètes. Ils ne visent qu'à être les meilleurs, et ils le sont. Leur persévérance et leur détermination sont une source d'inspiration pour tous les Québécois.

J'aimerais souligner encore une fois le rôle essentiel que jouent les parents et les entraîneurs dans le développement des athlètes. Ils travaillent trop souvent dans l'ombre, offrant ainsi leur appui dans la victoire comme dans la défaite.

En terminant, M. le Président, j'aimerais, par la même occasion, féliciter M. Ljoyd Langlois qui a terminé en tête du classement final de la Coupe du monde de ski acrobatique. Après les victoires de Philippe LaRoche et de Jean-Luc Brassard aux championnats du monde, la première place de M. Langlois vient donc couronner les performances québécoises en ski acrobatique.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Merci, M. le ministre, de votre intervention.

Sur cette même motion, je reconnais Mme la députée de Johnson. Mme la députée, je vous cède la parole.

Mme Carmen Juneau

Mme Juneau: Merci beaucoup, M. le Président.

Je vais tenter de faire cette motion avec beaucoup de solennité, M. le Président, compte tenu que c'est probablement une des dernières que nous aurons à faire, ou ça va diminuer au fur et à mesure que les années vont arriver. Et je vous explique pourquoi.

M. le Président, bien sûr que l'Opposition est d'accord. Bien sûr qu'elle est d'accord pour féliciter nos jeunes athlètes. Bien sûr que nous sommes fiers que le Québec soit à l'honneur, mais si le Québec est à l'honneur, c'est à cause

de ces jeunes personnes qui ont le feu sacré dans l'âme, qui, au lieu de sortir et d'aller traîner les rues, ou d'aller perdre leur temps ici et là, se sont astreints à pratiquer un sport qu'ils aimaient, bien sûr, mais ils se sont astreints à le pratiquer jusqu'à la lie, M. le Président, parce que ce sont des gens qui croient très fortement qu'en s'investissant eux-mêmes, en donnant tout ce qu'ils peuvent, ils peuvent arriver en haut, au sommet. Et ils le font pas seulement pour eux autres, ils le font parce qu'ils croient très sincèrement qu'en arrivant en haut du sommet, ils savent à quel point... Ce que ça va faire sur leurs parents, ce que ça va faire sur leur entourage fera un genre de dynamisme pour faire en sorte que le sport amateur soit partagé entre beaucoup de gens. Nous devons être fiers, M. le Président, parce que ce sont des athlètes de chez nous. On doit être fier parce que, avec dignité, ils nous ont représentés et, bien sûr, il faut les féliciter.

M. le Président, il faut aussi se poser des questions, parce que je vous ai dit que nous le faisons de façon très solennelle, parce que, dans les années qui vont venir, nous en aurons moins que nous en avons là. Le ministre a parlé d'un raz-de-marée québécois. J'endosse ses paroles. Je les endosse à 100 %. C'est vrai que, cette année, le Québec était à l'honneur. C'est vrai. Mais avec les questions qu'il se pose lui-même, avec les coupures que, la semaine dernière, il a annoncées aux CRL, avec la diminution de son budget du loisir, du sport amateur, M. le Président, comment allons-nous, dans les années qui vont suivre, continuer de pouvoir mettre au su et au vu de tout le monde, à l'intérieur de cette noble Assemblée, les faits et gestes de nos jeunes sportifs qui ont réussi à aller au sommet?

Aujourd'hui même, dans le journal, M. le Président, le ministre titulaire du Loisir se posait les questions suivantes. Au sujet des programmes, est-ce nécessaire de répéter les finales régionales des Jeux du Québec tous les ans? Est-ce vraiment nécessaire de présenter des finales provinciales tous les deux ans? Pourquoi l'ensemble des besoins sportifs ne pourrait-il pas reposer sur une seule et même structure, signale le ministre Blackburn? Si ces gens-là sont rendus là aujourd'hui, pour la plupart, ils ont commencé par participer aux Jeux du Québec. Pour la plupart, sinon la totalité, de ces jeunes, dont on dit être très fiers aujourd'hui, ils ont commencé par les Jeux du Québec parce qu'il y a eu, bien sûr, papa et maman pour leur tenir la main, pour aller se présenter aux Jeux du Québec, parce qu'à l'époque il y avait un gouvernement qui y croyait très fort. Mais quand on aura coupé les finales, quand on aura espacé aux deux ans ou aux trois ans, ou même plus du tout, où vont-ils prendre cette expérience? Où?

M. le Président, je pense que tout gouvernement, quel qu'il soit, a le devoir - je dis bien

le devoir - d'aider nos jeunes athlètes puisque nous nous disons très fiers aujourd'hui, puisqu'il y a eu ce raz-de-marée que le ministre explique dans son intervention. Et c'est vrai. Le gouvernement, quel qu'il soit, doit faire en sorte qu'il y ait les finances nécessaires pour que les Jeux du Québec se tiennent, pour que les entraîneurs puissent avoir assez d'argent pour aider les jeunes à bien partir dans leur discipline respective.

M. le Président, je souhaite de tout mon coeur, et je pense que tous les membres de ma formation politique espèrent que le gouvernement fera en sorte qu'il y aura les finances, les budgets nécessaires pour aider nos jeunes à ne pas perdre ce feu sacré pour s'investir dans leur sport préféré et faire en sorte qu'aujourd'hui, demain et après-demain on soit fier de savoir qu'ils sont rendus les plus hauts, qu'ils reviennent au Québec avec dans leur main cette médaille extraordinaire qu'ils auront réussi à remporter parce que, quand ils étaient plus jeunes, nous les avons aimés, nous les avons encouragés.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Merci, Mme la députée de Johnson.

Sur cette même question, je reconnais M. l'adjoint parlementaire au premier ministre et député d'Orford. M. le député.

M. Robert Benoit

M. Benoit: M. le Président, je voudrais juste prendre une minute pour me joindre au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et pour souligner le retour tout à fait extraordinaire de M. Lloyd Langlois, un citoyen de la ville de Magog, un des personnages très en vue chez nous, qui est revenu au ski acrobatique après avoir arrêté pour quelques années et qui a fait un très grand succès de son retour. Je tiens à le souligner, et je veux aussi remarquer l'effort tout à fait fantastique de ses voisins, de ses parents, de ses amis, de ses entraîneurs, de la communauté dans son ensemble.

Et je voudrais rappeler à la députée de Johnson que oui, il y aura des Jeux du Québec cet été; oui, ils se tiendront à Magog; oui, ils sont financés; et oui, il y aura un grand succès; et oui, il y aura un bon nombre de jeunes qui, éventuellement, sortiront du Québec pour aller dans d'autres provinces canadiennes. Et certains de ces jeunes iront aussi à l'extérieur du Canada pour nous représenter à l'échelle du monde, et peut-être que ce sera cet été qu'on les découvrira, à Magog, dans le comté d'Orford.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Sur cette même motion, M. le député de Lévis.

(15 h 40)

M. Jean Garon

M. Garon: M. le Président, je veux m'associer à cette motion parce que, essentiellement, je pense que le monde scolaire au Québec devrait prendre davantage exemple sur le monde sportif. Alors que, dans nos écoles, on apprend à nos enfants à être dans la moyenne, à ne pas viser l'excellence, à ne pas être les meilleurs, alors qu'on leur dit que demain ils seront dans un monde de concurrence, dans le libre-échange ou dans un marché qu'on dit de plus en plus international, nos écoles - j'aurais aimé que la ministre de l'Éducation soit encore là pour m'entendre - enseignent aux enfants à être dans la moyenne.

Si on est les meilleurs, on est «*bollé*», on est mal vu. Si on est bon, on est mal vu. Notre système d'enseignement, aujourd'hui, vise beaucoup plus la moyenne que l'excellence.

Dans le monde sportif, par ailleurs, on vise à faire des gens qui ont le goût de gagner et de réussir. Cette mentalité est à développer, dans la perspective du libre-échange et de la concurrence. Je pense que, à ce moment-ci, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait en profiter pour indiquer à sa collègue de l'Éducation que ce n'est pas le temps de couper le sport dans nos écoles. Ce n'est pas le temps d'enlever l'éducation physique, d'enlever le restant qui fait en sorte que les gens ont encore le goût de gagner, plutôt que d'être dans le peloton du centre, dans la moyenne.

Aujourd'hui, on voit que nos enfants ne visent plus l'excellence, dans les écoles; ils visent la moyenne. Si vous n'êtes pas dans la moyenne, c'est quasiment un drame. Heureusement, il y a encore, dans des activités sportives, par les Jeux du Québec et d'autres activités sur le plan international, des gens qui ont le goût de performer, de se surpasser et d'être les meilleurs.

M. le Président, si on veut vraiment tirer notre épingle du jeu, dans le monde de demain, dans lequel il y aura une concurrence de plus en plus forte, soit dans le cadre du libre-échange, en Amérique, soit dans un cadre international, il va falloir davantage avoir l'esprit des sportifs qui veulent gagner.

Je pense que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait en profiter pour indiquer à sa collègue de l'Éducation que cet exemple salubre, de bâtir des athlètes qui veulent se surpasser et être meilleurs, serait un bon exemple à donner dans nos écoles, plutôt que de faire disparaître l'enseignement de l'éducation physique, l'enseignement des sports, l'enseignement d'une mentalité, au fond. Il ne s'agit pas seulement d'être dans la moyenne, mais d'être aussi capable de gagner, de vouloir gagner en étant les meilleurs.

M. le Président, la fierté que les gens éprouvent à voir des Québécois qui gagnent, je

souhaite qu'elle se transpose sur l'ensemble des Québécois qui veulent gagner dans d'autres secteurs également, parce que c'est de cette façon que la nature humaine, la femme ou l'homme québécois va pouvoir mettre en valeur tous ses talents pour être au service de la collectivité, pour faire qu'il retombe de plus en plus de choses positives pour la collectivité.

Je vous remercie.

Des voix: Très bien. Très bien!

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Merci, M. le député de Lévis.

Alors, en vertu de votre droit de réplique, M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Gaston Blackburn (réplique)

M. Blackburn: Merci, M. le Président.

Je m'aperçois d'une chose, M. le Président. Ma collègue de Johnson a de la difficulté à saisir ou à comprendre des éléments importants, quand on a des responsabilités de gérer des deniers publics. Quand je l'écoute, dans son discours qu'elle vient de faire... Ce que nous avons voulu protéger dans cette démarche de questionnement, c'est justement ces athlètes, à travers le programme des bourses que nous avons protégé, à travers le programme des entraîneurs que nous avons maintenu. C'est pour ça qu'on a choisi de couper dans les structures, qu'on a dit aux structures: Vous devez vous questionner, comme le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche l'a fait à l'intérieur de ses propres structures administratives. Il faut vous questionner sur ce que vous avez là. Sinon, on était rendu à l'étape où il nous fallait couper, au niveau, bien sûr, de ces programmes très importants qui ont donné tellement de bons résultats. Et on les voit, ces résultats, à travers ces performances de ces athlètes, au niveau international. C'est ça, le choix qu'on est obligé de faire, comme gouvernement, et que nous assumons correctement et, bien sûr, avec une vision d'avenir.

Quand on arrive au niveau de ces finales régionales des Jeux du Québec, de ces finales provinciales des Jeux du Québec, ce que je dis: Quand on est obligé, comme société, de faire du questionnement dans des structures administratives, dans des choix de société pour faire en sorte qu'on soit capable de léguer à des générations futures que sont justement ces jeunes, aujourd'hui, des déficits acceptables, des finances publiques qui auront été gérées de façon prévoyante, pour être capables de leur léguer des choses tout à fait responsables... Je pense que c'est ça que le gouvernement du Québec fait, actuellement, dans l'ensemble de sa démarche gouvernementale. Et c'est comme ça qu'on va continuer de gérer.

On refuse de faire ce que vous avez fait pendant trop longtemps: endetter des générations futures sans penser aux conséquences de ces décisions, sans penser, M. le Président, aux conséquences de ces décisions, ce que l'Opposition a fait pendant trop longtemps. Et, quand on est obligé, aujourd'hui, de prendre ses responsabilités, de questionner, justement, ces situations, c'est parce qu'à quelque part on veut être responsable. Et on va continuer - on va continuer, M. le Président, quoiqu'en dise le député de Lévis - à assumer nos responsabilités correctement, dans un esprit de clairvoyance et dans un esprit de responsabilité vis-à-vis de l'avenir de ces jeunes.

Quant à moi, M. le Président, en tant que ministre responsable des sports, soyez sûr que c'est une préoccupation que j'ai maintenant et que je vais continuer d'avoir, et faire en sorte que ces athlètes dont nous sommes si fiers aujourd'hui... qu'on puisse garder ces programmes très importants pour lesquels ils sont si performants, les programmes des bourses aux athlètes et les programmes des entraîneurs, qui donnent de si bons résultats au niveau des performances. Et ces performances, nous sommes à même de les constater à travers ces performances internationales.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Merci, M. le ministre.

Est-ce que la motion... Oui?

Une voix:...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Est-ce que, M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, vous permettez au député de Lévis de vous poser une question brève? La réponse doit être brève et ne doit pas susciter de débat.

M. le député de Lévis, la permission vous est accordée.

M. Garon: M. le Président, j'aimerais demander au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en vertu du même sens des responsabilités qu'il demande aux autres, s'il a l'intention de faire les engagements financiers de son ministère qu'on n'a pas faits depuis un an et demi le plus rapidement possible?

Le Vice-Président (M. Bissonnet): La question est posée.

M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Blackburn: Soyez sûr, M. le Président, que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est toujours très disponible pour répondre à toutes les questions qui sont posées à travers les étapes, les différents niveaux de commission parlementaire, et je m'attends, bien sûr, qu'il y

ait une harmonisation.

Vous savez, M. le Président... M. le Président... Non, non! Mais il y a eu des situations où les commissions parlementaires ont été remises parce qu'il y a eu...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): À la question.

M. Blackburn: La députée de Johnson...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): À la question. C'est une question brève, la réponse doit être brève, M. le ministre. Brièvement! Brièvement!

M. Blackburn: M. le Président, il y a eu des réalités, il y a eu des commissions qui ont été remises parce que la députée de Johnson n'était pas disponible. Ce n'est pas de notre faute.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît! O.K. Ça va.

Alors, est-ce que la motion de M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qui se lit comme suit: «Que cette Assemblée accepte de rendre un hommage particulier à deux athlètes québécois, Nathalie Lambert et Marc Gagnon, qui ont dominé les Championnats du monde de patinage de vitesse sur courte piste», est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Adopté? Vote enregistré. Qu'on appelle les députés.

Une voix: ...M. le Président.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Pardon?

Une voix: Vote reporté...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Ah! Je

m'excuse.

M. Bélisle: ...l'article 223.

Vote reporté

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le leader adjoint du gouvernement, à votre demande, le vote est reporté à la prochaine période des affaires courantes, soit mardi le 6 avril, à la période des affaires courantes.

Avis touchant les travaux des commissions

Nous passons maintenant aux avis touchant les travaux des commissions.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Bélisle: Oui, M. le Président.

J'avise cette Assemblée qu'aujourd'hui le 1er avril 1993, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures et, si nécessaire, de 20 heures à 22 heures, de même que le mardi 6 avril 1993, de 10 heures à 12 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau, la commission de l'aménagement et des équipements poursuivra l'étude détaillée du projet de loi 62, Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Les avis sont déposés.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

Je vous rappelle que l'interpellation de demain, le vendredi 2 avril 1993, portera sur le sujet suivant: L'avenir des régions. M. le leader adjoint de l'Opposition officielle et député d'Abitibi-Ouest s'adressera alors à M. le ministre délégué aux Affaires régionales.

Je vous rappelle également, conformément à l'avis que j'ai donné hier, la tenue, aujourd'hui, d'un débat de fin de séance entre M. le député de Lévis et M. le ministre des Transports, concernant un appel d'offres pour le renouvellement de la flotte d'autobus de Montréal.

Ceci met fin à la période des affaires courantes.

Affaires du jour

Nous passons maintenant à la période des affaires du jour.

M. le leader adjoint du gouvernement.

(15 h 50)

M. Bélisle: Article 13, M. le Président.

Projet de loi 40

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Article 13. L'Assemblée prend en considération le rapport de la commission de l'éducation sur le projet de loi 40, Loi modifiant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport?

Mise aux voix

Le rapport de la commission de l'éducation portant sur le projet de loi 40, Loi modifiant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Adopté.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Bélisle: Article 2, M. le Président.

Projet de loi 69

Reprise du débat sur l'adoption du principe

Le Vice-Président (M. Bissonnet): L'article 2. L'Assemblée reprend le débat ajourné le 11 mars dernier sur l'adoption du principe du projet de loi 69, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

Est-ce que vous êtes dans votre droit de réplique? Alors, en vertu de votre droit de réplique, M. le ministre, en vous indiquant que le temps maximum est de 20 minutes.

M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Yvon Picotte (réplique)

M. Picotte: Très rapidement, M. le Président, ça ne durera pas 20 minutes.

Il y a plusieurs questions qui ont été posées lors des discussions que nous avons eues, par mes collègues de l'Opposition, entre autres sur la liberté de religion en ce qui concerne l'abattage kosher, etc. J'aurai l'occasion, en temps et lieu, c'est-à-dire en commission parlementaire, de répondre à toutes les questions de mes collègues. Sans doute qu'on pourra avoir une étude, le plus rapidement possible, en commission parlementaire, article par article de ce projet de loi.

Merci, M. le Président.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, le principe du projet de loi 69, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Adopté.

M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

M. Bélisle: Oui, je fais motion, M. le Président, pour que le projet de loi 69 soit déferé à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation pour étude détaillée.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Adopté.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Bélisle: Article 6, M. le Président.

Projet de loi 76

Adoption du principe

Le Vice-Président (M. Bissonnet): L'article 6. M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation propose l'adoption du principe du projet de loi 76, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain.

M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Yvon Picotte

M. Picotte: Merci, M. le Président.

Ce projet de loi concerne les défis de l'industrie alimentaire pour les prochaines années.

Les 11, 12 et 13 juin dernier se déroulait, à Trois-Rivières, le Sommet de l'agriculture québécoise, sous le thème «L'agriculture québécoise à l'heure des choix». Cet événement a constitué le point de départ d'une réflexion collective sur les orientations à privilégier au cours des prochaines années pour assurer le développement et la croissance d'une industrie agro-alimentaire.

Le Sommet, bien sûr, M. le Président, réunissait l'ensemble des partenaires de l'industrie agro-alimentaire québécoise pour faire le point sur la politique d'intervention du gouvernement du Québec en ce domaine. Les mandataires de 26 organismes, associations et entreprises de la filière agro-alimentaire ont eu à réfléchir collectivement sur les orientations à privilégier ainsi que sur les choix à faire pour être en mesure d'affronter le défis auxquels est confrontée toute l'industrie agro-alimentaire.

Les règles du jeu évoluent rapidement. Les conceptions traditionnelles du développement du secteur, axées prioritairement sur la production, ne répondent plus à elles seules aux défis modernes. Les habitudes de consommation changent, les échanges commerciaux se mondialisent, les marchés évoluent rapidement. L'environnement et le développement durable, la déstructuration des régions ainsi que l'essouffement des finances publiques sont autant de préoccupations.

Lors du Sommet, M. le Président, l'Union des producteurs agricoles a clairement établi la position des productrices et des producteurs en proposant une troisième révolution verte, par laquelle ces derniers entendent déployer l'ensemble de leurs énergies vers la conquête des marchés. Cette orientation a immédiatement rallié l'ensemble des participantes et des participants

qui ont manifesté une ferme volonté de se concentrer étroitement afin de renforcer la filière agro-alimentaire québécoise pour qu'elle soit compétitive, génératrice d'emplois, et qu'elle puisse dynamiser les économies régionales.

Plusieurs propositions relatives à l'appui professionnel et financier ainsi qu'à l'encadrement réglementaire du ministère ont été retenues, plus particulièrement en regard de la qualité des aliments. Il fut proposé alors à l'unanimité que la réglementation québécoise soit revue pour répondre à la réalité de l'ouverture des marchés avec certains points, M. le Président, qu'il est important de privilégier. D'abord, en faisant les choses simplement. Deuxièmement, en garantissant l'innocuité des aliments. Troisièmement, en allégeant la réglementation ayant trait aux aspects techniques et commerciaux. Cependant, cet allègement ne doit pas se faire au détriment de la qualité et de l'innocuité des produits. Aussi, un autre point harmonisant les normes des divers règlements provinciaux et le processus d'inspection des divers paliers du gouvernement tout en réduisant le nombre d'intervenants. Aussi, M. le Président, responsabilisant l'ensemble des intervenants du secteur face à la gestion de la qualité, en plus de maintenir une transparence et un système de communications soutenues, et enfin, en regroupant sous la juridiction du ministère l'ensemble...

M. Filion: M. le Président...

M. Picotte: ...de la gestion des permis provinciaux...

M. Filion: M. le Président.

M. Picotte: ...touchant le domaine de l'agro-alimentaire.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): M. le député de Montmorency.

M. Filion: Compte tenu des propos intéressants du ministre de l'Agriculture, j'aimerais, M. le Président, qu'on vérifie s'il y a quorum, s'il vous plaît.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, qu'on appelle les députés.
(15 h 56 - 15 h 59)

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Nous poursuivons. Nous en sommes à l'adoption du principe du projet de loi 76, et je cède la parole à M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin qu'il puisse poursuivre son intervention. M. le ministre.

M. Picotte: C'est intéressant, M. le Président, ce temps qu'on a consacré à attendre nos collègues. D'ailleurs, c'est l'apport important, depuis que je connais le député de Montmorency,

qu'il fait en cette Chambre, demander le quorum. C'est important quand même. Et je ne le dis pas tout simplement en guise d'amerume, je le dis tout simplement parce que ça en prend de toutes les sortes dans un Parlement. Et ne serait-ce qu'avoir un gars pour demander le quorum, même s'il ne fait pas autre chose, c'est déjà pas mal, M. le Président.

C'est dans le cadre, évidemment, de tous les points que j'ai eu l'occasion de mentionner tantôt, de cette proposition, que je soumets à mes collègues de l'Assemblée nationale les principes de ce projet de loi.
(16 heures)

Voici donc, M. le Président, les principes de ce projet de loi. Le projet comporte deux aspects. Il s'agit d'abord de l'abrogation de la Loi sur le commerce du pain. Cette loi, adoptée en 1973, a été appliquée par le ministère de l'Industrie et du Commerce jusqu'en janvier 1980, date de son transfert, évidemment, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui est devenu, par la suite, le ministère que nous connaissons et qui a changé de désignation, on sait très bien, après 1980.

Les prescriptions de cette loi sont presque exclusivement commerciales. On parle de poids, on parle de prix minimum, des inscriptions, des indications sur les emballages, une interdiction de publicité quant au prix du pain vendu au détail. En fait, on trouve ça peut-être un petit peu spécial qu'on apporte un projet de loi semblable à celui-là, mais, dans le fond, c'est de dépeussier une réglementation qui n'a plus lieu d'exister au moment où on se parle.

Je vous donne un exemple précis. On disait, dans la réglementation, que, dans une douzaine de pains à hot-dog, il devrait y avoir 12 pains à hot-dog. Alors, vous comprendrez bien, M. le Président, que... Il était peut-être important, dans le temps, je ne sais pas pourquoi, parce que je ne suis pas un faiseur d'histoire, je suis un faiseur d'avenir, de parler qu'il devait y avoir 12 pains dans une douzaine de pains à hot-dog, mais maintenant il faut dépeussier notre réglementation, faire en sorte que ce soit mieux adapté aux circonstances actuelles.

Alors, M. le Président, il y a lieu d'abroger cette loi, car la plupart de ses prescriptions sont désuètes ou déjà incluses dans la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. Seul le pouvoir d'interdire la publicité sur le prix du pain devra être transféré dans la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments pour être maintenu. Cette interdiction a été le fondement de l'introduction de la Loi sur le commerce du pain, et les fabricants en demandent le maintien, car elle prévient que les détaillants en alimentation utilisent la vente à perte de cet aliment de base pour attirer la clientèle, ce qu'on appelle, dans notre langage à nous, les «lost leaders», parce qu'on a trop souvent retrouvé, dans nos supermarchés, ce

qu'on appelle des «lost leaders». Et des «lost leaders», M. le Président, ce n'est pas ça qui fait en sorte que l'industrie d'une denrée quelconque se développe, va sur les marchés et prend de l'ampleur, M. le Président. Alors, on veut éviter, évidemment, d'avoir une clientèle ou d'avoir une denrée qui attire une clientèle de «lost leaders» au détriment de l'industrie. C'est la raison pour laquelle la publicité n'est pas faite.

Les modifications à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments constituent le deuxième aspect du présent projet de loi. Tel que je viens de vous l'indiquer, il y a lieu de la modifier pour y introduire le pouvoir de prohiber ou de réglementer la publicité ou la réclame servant à promouvoir le commerce des produits.

Il est également pertinent de modifier pour permettre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'appliquer certaines dispositions de la Loi sur les établissements touristiques dont l'application relève actuellement du ministère du Tourisme. Plus précisément et plus spécifiquement, ces modifications permettront au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de gérer les permis d'établissements touristiques actuellement émis aux établissements de restauration par le ministère du Tourisme.

Ces modifications proposées sont l'aboutissement de travaux d'une table de concertation que j'instaurais en janvier 1992 suite à l'entrée en vigueur du permis de préparation d'aliments qui, pour les restaurants, s'ajoutait alors au permis d'établissement touristique déjà en vigueur depuis quelques années. Elles permettront de répondre aux revendications des restaurateurs qui désirent faire affaire à un guichet unique et profiter d'une réduction substantielle des tarifs. Cette réduction pourra se faire sans perte de revenus du gouvernement grâce à la diminution des coûts de gestion. Le coût total des 2 permis pourra ainsi passer de 350 \$ qu'il était, quand on calculait les deux permis, à 300 \$ maintenant, donc une économie de 50 \$. Soulignons qu'environ 15 000 restaurants bénéficieront, M. le Président, de cette mesure.

J'aimerais ouvrir une parenthèse pour remercier mon collègue, le ministre du Tourisme, qui, bien sûr, avec beaucoup d'ouverture d'esprit, lorsque je lui ai proposé qu'on fasse affaire avec un guichet unique, qu'on arrête de multiplier les permis à l'intérieur des restaurants, a consenti de bon gré à faire en sorte que ce permis-là soit maintenant du domaine de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, que ce permis-là soit administré par le ministère chez nous, avec ce que nous avons et sans ajout de personnel, ce qui permet, évidemment, d'éliminer non seulement de la paperasserie, ce qui permet d'éliminer des tracasseries au niveau des restaurateurs, mais ce qui permet aussi, par souci d'économie, d'avoir une diminution de permis. Et ça, je pense que

c'est bien accepté et c'était souhaité à la table de concertation. Et cet exemple que nous avons du côté du tourisme servira d'exemple à d'autres endroits pour obtenir un guichet unique et probablement diminuer certains coûts, et, par le fait même, M. le Président, éviter la tracasserie. Alors, inutile de vous dire que je répète que la collaboration de mon collègue du Tourisme a été exemplaire à ce chapitre, et je tenais à lui rendre cet hommage.

Le Sommet de l'agriculture a marqué un tournant important dans la politique agro-alimentaire québécoise. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entend poursuivre ses interventions dans son sillon vers la conquête des marchés, en particulier du marché québécois. À cet effet, il est bon de rappeler quelques chiffres. En 1991, l'ensemble des recettes du secteur bioalimentaire québécois représentait une activité économique de près de 18 000 000 000 \$ qui générait 360 000 emplois. Cette somme se répartit comme suit: 12 200 000 000 \$ provenant du marché de vente au détail; 4 200 000 000 \$ provenant des lieux de restauration; 1 200 000 000 \$ provenant des exportations. L'activité économique que suscite l'industrie alimentaire québécoise se situe avantageusement par rapport à l'ensemble de l'industrie québécoise.

Avant de conclure, M. le Président, je désire demander aux membres de cette Assemblée d'appuyer ma démarche qui s'inscrit dans la conquête des marchés par la qualité dans les aliments, notre préoccupation constante, évidemment, à nous et à tout le secteur bioalimentaire. Je demande donc à mes collègues de l'Assemblée nationale de voter en faveur de l'adoption du principe de ce projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant - par le fait même - la Loi sur le commerce du pain.

Je vous remercie, M. le Président, anticipant le plaisir de pouvoir, en commission parlementaire, répondre à toutes les interrogations de nos collègues.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Merci, M. le ministre, de votre intervention.

Nous en sommes à l'adoption du principe du projet de loi 76, et je cède la parole à M. le député d'Arthabaska. M. le député, la parole est à vous.

M. Jacques Baril

M. Baril: Merci, M. le Président.

Je vais prendre la parole, bien entendu, sur le projet de loi 76, sur l'adoption du principe de la Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain.

Peut-être au grand désappointement du

ministre, je vais tout de suite lui dire que nous allons voter contre ce projet de loi. Pourquoi nous allons voter contre ce projet de loi? Parce que, dans le projet de loi, je l'admets concrètement, il y a une bonne chose et il y a une mauvaise chose. Donc, je ne peux pas voter pour la mauvaise chose, et je m'explique.

Le ministre, s'il avait présenté deux petits projets de loi, j'aurais voté pour celui abolissant la Loi sur le commerce du pain. J'aurais voté pour. J'aurais peut-être parlé 5 à 10 minutes, au plus. J'aurais voté pour. Mais, sur l'autre loi qui touche le transfert de responsabilité du ministère du Tourisme au ministère de l'Agriculture sur l'inspection, la vérification des aliments dans les restaurants, dans les cuisines, sur cet aspect-là, M. le Président, je me dois de voter contre. Parce que ceux et celles qui s'en souviennent, l'an passé, nous avons fait, je pense, un débat de fond sur toute la question du coût du nouveau permis que le ministère de l'Agriculture devait imposer à tout le secteur de la restauration.

(16 h 10)

D'abord, le permis était fixé à un coût de 175 \$. Et j'avais expliqué, et mes collègues également, que nous étions opposés à cette nouvelle taxe déguisée de la part du gouvernement du Québec. Et, à tout prendre, je me disais: Si au moins le ministre ou le ministère du Tourisme, lui, abolissait son permis qui coûte je ne sais pas quel prix - le permis du ministère du Tourisme - que chaque hôtelier, chaque auberge doit afficher dans son immeuble, dans son commerce. Je me disais: Puisque maintenant la responsabilité relèvera du ministère de l'Agriculture, qu'est-ce que le permis du ministère du Tourisme va faire dans un établissement? On apprend aujourd'hui par ce projet de loi que l'on transfère la responsabilité de la surveillance de la salubrité et de l'inspection des aliments dans les cuisines des restaurants, des hôtels, des cafétérias, des dépanneurs...

Tout ce qui peut toucher la transformation des aliments, on apprend aujourd'hui que c'est transféré à l'Agriculture. Ce n'est plus sous la responsabilité du ministère du Tourisme, mais le ministère du Tourisme va continuer à avoir son permis, va continuer à appliquer son permis. Puis, en plus, le ministère du Tourisme s'est retiré dernièrement, déjà depuis deux ans, je pense, d'un concours qu'il préconisait d'année en année pour essayer de motiver, d'améliorer, et d'encourager tout le tourisme chez nous, et aussi d'améliorer la bonne cuisine de nos restaurateurs, de nos hôteliers. Mais, là-dessus, je sais que le député de Masson pourra davantage expliciter la position du Parti québécois.

Donc, voilà, M. le Président, la raison pourquoi, nous, de ce côté-ci, nous allons voter contre ce projet de loi, parce que, je le répète, dans la première partie du projet de loi, il y a une mauvaise chose, et dans la deuxième partie, il y a une bonne chose. Ça fait que si on veut

être conséquent avec les gestes que l'on pose d'une année à l'autre, il faudra être contre ce projet de loi.

J'écoutais le ministre, tout à l'heure, dans son exposé. Il a évoqué le fait qu'il faut conquérir les marchés. On est en pleine conquête des marchés, dans la mondialisation des marchés, et la déréglementation du commerce du pain entre dans cette conquête des marchés. Sur ça, il a entièrement raison. C'est vrai que l'industrie québécoise, en général, est réglementée à outrance, et ce n'est pas seulement dans le secteur de l'alimentation, le secteur de la transformation des produits alimentaires que nous sommes réglementés à outrance, nous le sommes dans tous les secteurs.

Je regardais, à matin... Je lisais les journaux de ce matin aussi, et on sait que le domaine de la construction, le domaine de la fabrication de fenêtres, de portes et châssis demande l'abolition d'un décret qui est tout à fait, aujourd'hui, inapplicable, et qui rend nos industries tout à fait non productives avec les États voisins ou les pays voisins qui sont chez nous. Donc, ça, c'était dans un secteur, aujourd'hui, qu'on mentionnait, au niveau des décrets sur le verre plat.

On parle du décret de la construction qui vient d'entrer en vigueur aussi à partir du 1er février. Imaginez-vous! On est surréglementés. Aujourd'hui, un travailleur autonome - un artisan, qu'on l'appelait avant - est obligé de faire partie du syndicat. Il est obligé de se payer des cotisations syndicales, il est obligé de payer des cotisations patronales, il est obligé de faire partie de l'AECQ, il est obligé de se payer de la CSST, il est obligé de se payer de l'assurance-chômage, et il est toujours le patron. Il est patron, et il est syndiqué en même temps. C'est dans ça, ce contexte-là, qu'on vit.

Donc, je comprends qu'on puisse aujourd'hui abolir la Loi sur le commerce du pain. Mais j'aurai l'occasion, durant l'étude article par article, malgré qu'il n'y a que quatre ou cinq articles - le cinquième, c'est la date d'entrée en vigueur... Ça fait que ça ne fait pas un grand projet de loi. On devrait...

J'aurais aimé ça que le ministre aborde la question aussi, un peu, du contrôle de la tarification du prix du pain. Si on regarde aujourd'hui... Vous savez, un pain, tout le monde... Qui n'achète pas de pain? Les prix varient entre 1,35 \$ et 1,50 \$ pour un pain. C'est ça qu'on paie aujourd'hui pour avoir un pain chez nous, au Québec. Vous allez aller dans l'État voisin, aux États-Unis, vous allez aller en Ontario même, vous allez avoir du pain à 0,35 \$, 0,40 \$, 0,45 \$ le pain. Pratiquement 1 \$ meilleur marché que nous autres. Et ça fait longtemps que la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec demande au gouvernement de réglementer le prix du pain. D'abord, de faire une enquête sur le prix du pain et de la farine.

parce qu'on sait qu'il y a une ou deux grosses compagnies qui contrôlent le prix de la farine et, par le fait même, ça se répercute sur le prix du pain.

On s'aperçoit aussi, depuis quelques années, qu'il y a une concentration très forte qui se fait au niveau de la fabrication du pain. Il y a eu des grosses chaînes qui ont acheté des petites boulangeries, et on est en train de créer un monopole de la fabrication du pain au Québec. Donc, si on regarde, en 1982, il y avait environ 20 %... le pain se vendait environ 20 % plus cher au Québec qu'en Ontario et, en 1986, le pain coûtait 25 % plus cher au Québec qu'en Ontario. Et le prix exagérément élevé du pain est causé par la situation d'oligopole existant dans la production et la mise en marché du pain.

En première étape de production, trois mûneries - Maple Leaf, Ogilvie et Robin Hood - fournissaient 90 % de la farine distribuée au Québec en 1986. En deuxième étape, deux compagnies se partageaient 78 % du marché québécois de la boulangerie en 1986: **Multi-Markes** avec 60 %, Weston avec 18 %. Et cette tendance s'est renforcée depuis. Enfin, 85 % du marché au détail est accaparé par une trilogie composée par Provigo et Métro. Cette situation particulière facilite les possibilités de concertation en vue de faire gonfler artificiellement le prix du pain.

Donc, on s'aperçoit, comme je l'expliquais tout à l'heure, qu'il y a seulement quelques compagnies qui contrôlent la production, d'abord, de la farine pour la fabrication du pain et, après, il y a quelques compagnies aussi qui contrôlent le **prix** de la livraison du pain. Pourquoi les consommateurs québécois paieraient 25 %, 30 %, 50 % plus cher que nos voisins de l'Est, de l'Ouest ou du Sud? Donc, j'aurai l'occasion de questionner le ministre, à savoir ce qu'il entend faire pour essayer de donner le même avantage aux Québécois et aux Québécoises sur l'achat du pain, sur le prix que le pain leur coûte, chez nous comme ailleurs.

Donc, pour cette partie de la loi, je vous le dis et je le répète, l'Opposition officielle aurait été pour la loi si le ministre avait scindé sa loi en deux. Mais pour la première partie, qui consiste à transférer la responsabilité de la surveillance des cuisines au niveau des restaurants et des hôtels au ministère de l'Agriculture, même si cette démarche pourra participer à moins embêter, peut-être, les propriétaires parce qu'au lieu d'avoir deux, trois inspecteurs qui vont passer dans les bâtisses il y en aura peut-être **seulement** un, dans leurs immeubles il y en aura seulement un, mais nous sommes contre à cause de cette taxe indirecte que le gouvernement a imposée l'an passé. Et, comme on le disait tout à l'heure, le ministre parle de la conquête des marchés, mais je ne crois pas que la formule qu'il adopte actuellement, qu'il applique actuellement va aider, va répondre aux

attentes.

J'ai eu l'occasion hier, en cette Chambre, de discuter avec lui des crédits qui ont été déposés dernièrement pour l'année 1993-1994 au niveau du ministère de l'Agriculture. Et juste au niveau de l'aide à la commercialisation, les budgets du ministère de l'Agriculture diminuent d'environ 46 % cette année. Donc, comment faire pour être capable de conquérir les marchés si les budgets alloués à l'aide à la commercialisation diminuent au niveau du gouvernement? Pourtant, c'était un engagement, comme il l'a rappelé, d'ailleurs, que tous les partenaires avaient pris lors du sommet socio-économique sur l'avenir de l'agro-alimentaire qui s'est tenu l'an dernier à Trois-Rivières. Tous les partenaires avaient convenu qu'ils se placeraient ensemble, se mettraient ensemble, joueraient coude à coude pour être capables, justement, de conquérir les marchés. Le thème qui était sorti, justement, de ce Sommet, c'était: La conquête des marchés, elle est là et nous l'atteindrons. Durant ce temps-là, le ministère de l'Agriculture, lui, coupe littéralement ses budgets pour l'aide à la commercialisation.

C'est assez surprenant puisque c'est la troisième année consécutive que les budgets d'aide à la commercialisation sont coupés au niveau du ministère. Si on regarde rapidement les chiffres, pour l'année 1991-1992, les budgets étaient de 14 300 000 \$, en 1992-1993 de 10 600 000 \$ et, cette année ils tombent à 9 700 000 \$. Donc, sur une période de trois ans, les budgets d'aide à la commercialisation coupent de pratiquement 50 %.

(16 h 20)

Et c'est ce qui est complètement inadmissible, M. le Président, de penser et de dire, d'affirmer que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sera partenaire du secteur alimentaire pour, justement, conquérir des marchés. C'est un discours qui ne tient pas, c'est un discours qui ne reflète absolument pas les chiffres que le gouvernement a déposés dans ses budgets pour l'année qui vient.

Aussi, quand on parle de l'inspection des aliments, au même ministère, dans les crédits qui ont été déposés, les budgets pour l'inspection des aliments diminuent d'environ 4 000 000 \$. Je n'ai pas les chiffres ici, mais les budgets réservés à l'inspection des aliments diminuent de 4 000 000 \$. Quand on sait, également, que, justement, pour aller à la conquête des marchés, on doit avoir... pas nécessairement être juste compétitif au niveau des prix, mais il faut avoir des aliments de qualité, il faut avoir des aliments d'une grande qualité, au Québec. Nous sommes justement renommés pour avoir des aliments de qualité, parce que, avec les années, on s'est donné des normes qui, souvent, ont peut-être paru et ont aussi été sévères. Mais on a une renommée, au niveau de l'exportation, comme quoi nos aliments sont d'une grande qualité, chez

nous, tous nos aliments en général.

Aujourd'hui, on confirme encore, dans les crédits, une diminution au niveau des inspections. On sait également que le ministère de l'Agriculture ira chercher, par le biais des permis, des nouveaux permis qui ont été émis, à 175 \$ le permis en date de l'an passé, environ une dizaine de millions dans les poches de contribuables, pour essayer de financer son programme. On se souvient que, l'an passé, lors de l'application de ce nouveau permis, c'est évident que tous les restaurants, les dépanneurs, les marchés d'alimentation, tous ceux et celles qui traitent des aliments...

Et, j'y pense, en passant, on nous dit même que... Vous allez dans un marché public qui offre des fruits et légumes. S'il y a un simple couteau sur la table ou que le producteur agricole coupe une tomate en deux pour voir que sa tomate est mûre d'un bord à l'autre, tout de suite, ça prendrait un permis de 175 \$ parce que, là, il vient de transformer la tomate. Imaginez-vous! S'il coupe une pomme avec un couteau pour voir comment l'intérieur de la pomme est sain, est beau, est propre, est mûr, encore là, ça lui prend un permis de 175 \$. S'il passe un inspecteur zélé, comme on en connaît, tout de suite, il va confisquer le comptoir, il va pénaliser le gars, il va lui faire un rapport: Envoie à la cour, viens te défendre, parce que tu n'as pas le droit de transformer des aliments, justement parce que tu as coupé ta tomate ou tu as coupé une pomme en deux. Donc, ça fait un début de transformation.

M. le Président, je détiens cette information-là d'une personne, d'un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture qui, lui, a discuté, dernièrement encore, avec un inspecteur du ministère de l'Agriculture pour savoir - parce qu'à Victoriaville on est en train de remettre en place un marché public - comment il faudrait fonctionner. Donc, on a été bien averti que si on coupe simplement une pomme, ou une orange, ou une patate en deux - en tout cas, peu importe quel fruit - s'il y a un couteau sur la table et que le fruit ou le légume est tranché en deux, là, tu contreviens à la loi, et tu seras pénalisé, tu seras susceptible d'avoir des poursuites devant les tribunaux.

L'établissement de ce permis-là ou l'application de ce permis-là, bien entendu, comme je le disais l'an passé, a créé beaucoup de remous. Pour un peu apaiser la rage des contribuables qui se voyaient imposer cette nouvelle taxe-là, le ministre avait comme formé un comité consultatif, à savoir comment on pourrait mieux appliquer ce permis-là ou mieux répartir le coût. Parce que les 175 \$ étaient appliqués aveuglément pour tout établissement. Qu'un commerce vende pour 50 \$ par jour ou qu'un commerce vende pour 50 000 \$ par jour, ça coûtait 175 \$, la même affaire, voyez-vous. Donc, on a créé un comité pour voir comment on pourrait mieux

répartir. Le comité avait fait différentes propositions à l'effet que le coût du permis soit d'abord basé sur la vente annuelle, le chiffre d'affaires du commerce et/ou sur la superficie de plancher utilisée.

Là, bien entendu, les grandes chaînes de magasin, comme on en connaît, qui ont un petit restaurant dans un coin, elles n'étaient pas d'accord parce que ça leur aurait coûté pas mal plus cher que le pauvre restaurateur qui a sept ou huit tables et trois ou quatre bancs autour d'un comptoir, puis qui distribue ou qui vend de la nourriture ou qui sert des repas à ses clients.

Donc, le ministre n'a pas tenu compte des recommandations du comité, et, maintenant, on a augmenté le prix de ce fameux permis, **dépendamment** de la superficie, mais on a fixé un coût de 215 \$ par année, maximum, ne pas payer plus que 215 \$ par année, **VOYEZ-VOUS**. Mais, par contre, on crée encore une injustice, parce que, que tu aies une grande surface, trois fois, quatre fois, dix fois plus qu'un autre, tu ne peux jamais payer plus que 215 \$. C'est une injustice qui n'était pas recommandée par le comité que le ministre avait formé.

Aussi, on a imposé, au niveau des cafétérias d'école, qui sont, dans la plupart des cas, dans la plupart des commissions scolaires, des cafétérias qui fonctionnent dans nos écoles, qui sont administrées... Ce sont des organismes à but non lucratif, qui sont gérés souvent par le comité d'école, soit une coopérative d'étudiants, formée d'étudiants, ou l'association étudiante de l'école elle-même qui profite un peu des petits revenus, je dis bien des petits **revenus**, qui sont générés par la cafétéria pour se payer différents divertissements dans l'année, soit une journée de ski ou une journée de plein air ou quoi que ce soit. Mais le ministère de l'Agriculture a été à ce point intraitable parce que, les cafétérias d'école, il les place sur le même pied d'égalité au complet et dit: Ils paieront leurs 175 \$. Il ne veut pas les reconnaître comme des organismes à but non lucratif, comme certains peuvent l'être, quand on parle, entre autres, des soupes populaires, qu'on sait qui sont de plus en plus populaires, justement, dans les temps qu'on court.

Donc, à ce point-là, les commissions scolaires, les comités de parents ont écrit au ministre et m'ont envoyé des résolutions. J'ai écrit au ministre, mais c'est resté lettre morte. Le coût est appliqué, le coût est imposé et on va continuer à le garder à ce même prix-là. C'est pour ça que je disais tout à l'heure que c'est encore une nouvelle taxe indirecte que le gouvernement impose aux contribuables québécois qui s'ajoute, bien entendu, à toutes sortes d'autres permis puis à d'autres bébelles et à d'autres obligations, à d'autres taxes indirectes qui peuvent être appliquées par le gouvernement sous toutes sortes de formes.

Comme je disais tout à l'heure, le ministère a diminué ses budgets cette année au niveau de

l'inspection des aliments, et, pourtant, le Vérificateur général du Québec, dans son rapport du 31 mars 1991, révèle que si les fréquences prévues d'inspection pour les établissements des secteurs primaire et secondaire sont généralement respectées, ce n'est pas le cas pour les établissements du secteur tertiaire, à l'exception des municipalités sur entente. On sait que, dans cette loi-là, entre autres la ville de Montréal a une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation que toutes les inspections qui se font dans les restaurants, les établissements publics sont sous la responsabilité de la ville de Montréal.

Sur tous les autres établissements, le Vérificateur général confirmait, dans son rapport, que, pour les 31 établissements sous sa responsabilité, le ministère réalise en moyenne une visite et demie par établissement annuellement, soit environ 60 % des fréquences minimales exigées des municipalités sur entente. Dans ces 31 000 établissements, environ 6500 n'ont pas été visités au cours de la dernière année. De ceux-ci, 2000 n'ont pas été inspectés au cours des deux dernières années et 600 au cours des trois dernières années.

(16 h 30)

Encore une fois, comment voulez-vous, M. le Président, que le ministre puisse corriger cette application puisque, si on veut être justes pour tout le monde, il faut que tout le monde soit inspecté? Pourquoi un inspecteur va s'acharner sur un restaurateur, un hôtelier, pendant qu'il va y en avoir un autre à côté qui n'aura à peu près jamais de vérifications qui seront faites? Ce n'est pas ça, la justice, hein? La justice, c'est: Tu as une loi, tu l'appliques pour tout le monde. Que tu sois gros ou que tu sois petit, la loi s'applique, l'inspecteur doit passer. S'il passe deux fois par année en moyenne, qu'il passe deux fois par année partout. Souvent, on reste surpris quand on entend ou on peut lire dans les journaux qu'un inspecteur ou un restaurateur a été condamné pour telle ou telle affaire et que...

Vous comme moi, M. le Président, on est habitué, nos fonctions nous forcent, nous obligent à manger souvent dans les restaurants, et il y a des fois qu'on se pose des questions. Moi, en tout cas, je m'en pose, des fois, des questions. Quand on fait beaucoup de route, on arrête - je ne suis pas le gars le plus difficile, là - dans un restaurant, le premier du bord, puis il y a des fois que je me dis en moi-même: Ça doit faire quelque temps qu'un inspecteur n'est pas passé ici. Quand on en connaît d'autres, ailleurs, d'autres restaurants où tout reluit, c'est propre partout, le plancher est propre comme la table, on peut dire... puis que certains inspecteurs s'acharment encore sur ces gens-là, on se dit: Pourquoi, de temps en temps, ils ne viendraient pas faire un petit tour ici, hein? Ça aurait un intérêt public, comprenez-vous? Ce serait dans l'intérêt des clients qui vont là. Donc, on peut

se poser des questions.

Mais comment le ministère, avec cette charge, cette responsabilité nouvelle là, en coupant ses budgets, en diminuant ses budgets au niveau de l'inspection des aliments, va être capable de remplir cette tâche-là? Donc, il y aura de plus en plus, probablement, de laisser-aller et, malheureusement, les inspecteurs iront visiter les établissements où ils sont - j'allais dire où ils aiment aller - où ils sont proche de leur territoire, que c'est dans leur circonférence, dans les alentours où ils travaillent, pour justifier leur emploi, puis ils feront des rapports. Ils feront des rapports pour justifier leur emploi, mais ça sera toujours chez les mêmes. Et c'est ça que le Vérificateur général amenait dans ses commentaires, dernièrement, sur son budget.

Donc, il est surprenant que le ministère ait le culot, je dois dire, d'imposer un permis de 175 \$, de 25 \$ ou de 215 \$, dépendamment de l'établissement que tu possèdes, et sans s'assurer qu'il y aura une justice pour tout le monde et que l'inspecteur fera le tour au moins une fois ou deux de tous ces établissements-là justement pour qu'il y ait justice, qu'il y ait justice.

Donc, M. le Président, pour toutes ces raisons-là, en particulier pour ces raisons-là, qui touchent la première partie de la loi, je ne peux m'associer au ministre pour voter en faveur de cette loi-là, pour toutes ces raisons et, bien entendu, d'autres raisons, d'autres arguments qu'on pourra retrouver en étudiant cette loi article par article.

Je vous remercie, M. le Président, de m'avoir écouté.

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Merci, M. le député.

Sur cette même question, nous en sommes à l'adoption du principe du projet de loi 76, et je cède à M. l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. le député de Gaspé.

M. André Beaudin

M. Beaudin: Merci, M. le Président.

Le projet de loi qui retient actuellement notre attention est particulièrement intéressant parce qu'il s'inscrit directement dans les recommandations du rapport Poulin, déposé à la fin de 1991. Vous vous souviendrez que le mandat de ce groupe consistait à dresser l'inventaire des situations concrètes qui apparaissaient relever du gaspillage de fonds publics, que ce soit en relation avec les politiques d'embauche, que ce soit avec la rémunération des effectifs ou les politiques d'acquisition de biens et de services du gouvernement du Québec, et ceci, afin de suggérer des mesures pour remédier à ces situations. Bien que ne découlant pas directement de ce mandat, le projet de loi 76 se rapproche du contenu de ce rapport en ce sens qu'il vise à

atteindre les objectifs de saine gestion des finances publiques que le gouvernement s'est fixés.

Toutefois, avant de traiter plus à fond de ce sujet, je voudrais aborder, M. le Président, le contenu de la loi 76, soit la loi qui modifie la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain. On se rappellera que, lors du Sommet de l'agriculture, une des résolutions adoptées par les intervenants était d'alléger et de simplifier les règles régissant ce domaine.

Vous n'êtes pas sans savoir, M. le Président, que la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments encadre les établissements qui détiennent, préparent, vendent ou servent des aliments. C'est le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui est chargé de son application. Ce dernier veille, également, à la gestion du régime de permis mis en place à cette fin. La Loi sur le commerce du pain encadre, quant à elle, la mise en marché du pain. Elle est également appliquée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Depuis l'entrée en vigueur des permis de restaurateur du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en janvier 1992, nous savons que les établissements de restauration sont soumis à deux permis, puisqu'ils étaient déjà visés par le permis de restauration du ministère du Tourisme, en vertu de la Loi sur les établissements touristiques. Il s'agit ici des établissements de restauration qui sont aménagés en vue d'offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place ou dans un lieu avoisinant réservé à l'établissement.

Ces établissements, donc, souhaitent que cette politique de deux permis soit modifiée. En ce qui a trait à la Loi sur le commerce du pain, plusieurs prescriptions ne sont pas harmonisées aux règles prescrites en vertu de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. D'autres sont partiellement appliquées, dénuées ou inapplicables. Ce que nous proposons aux établissements de restauration, via le projet de loi 76, ce serait de confier à un seul ministère l'administration des permis qui leur sont applicables, et d'en diminuer le coût.

À cet égard, nous sommes d'avis que des deux ministères concernés, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation serait le plus apte à accueillir ce transfert. Pour ce qui est de la Loi sur le commerce du pain, nous avons décidé de l'abroger, et de modifier la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, pour y intégrer l'interdiction de faire de la publicité sur le prix du pain.

M. le Président, nous sommes convaincus que l'abrogation de la Loi sur le commerce du pain va permettre d'assujettir le pain aux mêmes dispositions que les autres aliments. De même, elle favorisera à coup sûr la mise en marché de

produits mieux adaptés aux besoins des diverses catégories de consommateurs. La conservation de l'interdiction de faire de la publicité sur le prix du pain répondrait, quant à elle, aux attentes des fabricants de produits de boulangerie du Québec, qui sont d'avis que cette règle prévient la vente à perte de cet aliment essentiel dans le but d'attirer la clientèle.

D'autre part, M. le Président, nous sommes d'avis que le transfert de la gestion des permis d'établissement de restauration, du ministère du Tourisme au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, va répondre aux attentes des restaurateurs qui réclament un regroupement de ces permis ainsi qu'une diminution de leurs coûts. Nous croyons, également, qu'il permettra au gouvernement de diminuer de façon non négligeable les coûts de gestion de ces permis.

Ce qui m'amène, M. le Président, à vous parler du rapport du comité Poulin. Celui-ci recommandait essentiellement de réduire efficacement les coûts de la fonction publique. Là où il faut faire le parallèle, c'est bien sûr en regard de l'émission des permis. Ces derniers engendrent des délais d'émission importants et des coûts énormes. Or, en confiant à un seul ministère l'administration des permis applicables aux établissements de restauration, on diminue, d'une part, les coûts, mais également les délais. On vient ainsi améliorer l'efficacité du délai administratif des programmes d'émission de permis.

M. le Président, il est important de préciser que le projet de loi 76 ne vient en rien nuire à l'accessibilité des services. Bien au contraire, il améliorera la qualité des services, en ce sens qu'il vient réduire les temps d'attente. Voilà un exemple qui représente bien ce qu'est une bonne et saine gestion, puisque ce projet de loi vient alléger les démarches d'une clientèle particulière, et réduire les coûts reliés à son administration.

Par ailleurs, il est bon de souligner que l'Association des restaurateurs du Québec avait indiqué, lors de consultations relatives aux permis, que ses membres désiraient un guichet unique. Le projet de loi 76 vient donc répondre également à cette demande qui, soit dit en passant, est fondée, puisqu'elle permet, là aussi, une économie de coûts et une économie de temps.

(16 h 40)

M. le Président, bien qu'il s'agisse d'un projet de loi de nature technique, vous conviendrez avec moi qu'il n'en demeure pas moins important pour le secteur québécois de l'alimentation. L'industrie agro-alimentaire, vous le savez tout autant que moi, est une force économique majeure, puisqu'elle est présente dans toutes les régions du Québec. De plus, ce secteur est un de ceux qui a le plus évolué au cours des dernières décennies, puisque les pratiques agricoles se sont considérablement modifiées, dû, entre autres, à l'amélioration des technologies. Bien que beau-

coup de chemin ait été parcouru, l'industrie agro-alimentaire est appelée à évoluer encore davantage. La mondialisation de l'économie et l'apparition de nouvelles règles du jeu en témoignent. Dans un tel contexte, notre gouvernement doit, entre autres, s'assurer que l'industrie agro-alimentaire demeure concurrentielle et productive et qu'elle conserve aussi l'excellence de ses produits, car ce n'est qu'en conservant un niveau élevé de productivité et une solide performance que le secteur agro-alimentaire pourra relever les défis de la concurrence internationale.

C'est donc en gardant en tête ces réalités et en étant à l'écoute des représentants du milieu agricole que nous avons élaboré le projet de loi 76 modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. Nous avons voulu améliorer la gestion des permis de restauration et privilégier du même coup une plus grande efficacité des interventions gouvernementales. En d'autres termes, il s'agit là d'une application du principe de qualité totale.

En terminant, M. le Président, je veux vous dire que je voterai, bien sûr, en faveur du projet de loi 76, et ce, pour deux raisons. D'une part, parce que les modifications ici proposées sont l'aboutissement des travaux d'une table de concertation que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a instaurée en janvier 1992 et, d'autre part, parce que ces modifications sont la réponse aux revendications des restaurateurs qui sont désireux de faire afféer à un guichet unique et de profiter d'une réduction substantielle des tarifs.

Et je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci, M. le député de Gaspé.

Alors, je suis prêt à reconnaître le prochain intervenant.

Mme Juneau: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Oui, Mme la députée de Johnson.

Mme Juneau: S'il vous plaît, M. le Président, avant que mon collègue ne commence à parler, là, vu que le député de Masson est tellement intéressant, est-ce qu'on pourrait avoir quorum?

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Qu'on appelle les députés.
(16 h 42 - 16 h 43)

Le Vice-Président (M. Lefebvre): M. le député de Masson, vous avez droit à une intervention de 20 minutes.

M. Yves Biais

M. Biais: M. le Président, c'est assez rare. Il y a 12 ans que je suis à l'Assemblée nationale,

12 ans; j'ai été élu en 1981, donc, le 13 avril ça fera 12 ans. Et c'est bien sûr que si on dit que le député de Bonaventure est là depuis 37 ans, je suis pubère comme député, c'est sûr. Cependant, M. le Président, je tiens à vous dire que, dans les 12 ans que j'ai passés à cette Assemblée nationale, c'est la première fois que je vois cet imbroglie dans l'appel des lois.

Normalement, nous savons le matin quelles sont les lois qui seront appelées durant la journée et dans quel ordre. Je ne sais pas quelle est cette nouvelle façon de procéder du leader du gouvernement. On appelle les lois au **pifomètre**, ou en tirant à tête ou «bitch», comme on dit dans le langage courant. On appelle les lois comme ça, on n'est pas avisé.

Je vois le ministre du Tourisme, qui est un homme assidu. Quand il est de garde à l'Assemblée nationale, c'est un homme assidu; au cas où la caméra passerait devant lui, il veut toujours être là. Et il est assidu. Eh bien, il y a une loi 77 qui sera probablement appelée, on l'a classée en cinquième position. Il y a quelques minutes, on vient de nous dire: Sur la loi 76, il y a trois libéraux, de façon consécutive, qui interviendront. Il y en a un qui a fait quelques minutes et qui s'est arrêté.

C'est une simple remarque pour dire, M. le Président, qu'on ne sait pas de quelle façon fonctionne cette Assemblée nationale qui coûte un prix fou aux gens du Québec, à tous les payeurs de taxe... on ne sait même pas, nous, qui sommes élus, de quelle façon on va légiférer. On dirait que ce n'est pas parce que le leader s'appelle Paradis qu'on vit dans ce ciel permanent. On ne dirait pas qu'on légifère, mais que, même si le leader porte ce nom, on dirait que, parfois, on «lucifère»!

M. le Président, nous avons la loi 76 qui est une loi qui, en soi, semble très anodine. Il n'y a rien d'anodin. Aucune législation n'est anodine. Il y a des gens, sur une simple ligne à l'Assemblée nationale, qui peuvent parler des heures, parce qu'ils trouvent que cette ligne est d'une grande importance. Je m'en garderai bien, M. le Président, de parler longtemps sur cette loi, malgré qu'elle soit d'une importance capitale.

Cependant, pour les gens qui viendraient tout juste de syntoniser les débats de la Chambre, je certifie que nous avons une cote d'écoute, surtout en période de tempête comme aujourd'hui... on a certainement 200 000 à 250 000 personnes qui nous regardent, c'est sûr. Alors, pour ces gens-là, je tiendrais à leur dire que nous étudions actuellement, M. le Président, la loi que vous venez d'appeler, la loi 76.

Parce qu'à l'Assemblée nationale, ici, le leader appelle une loi. Le président, sous l'ordre du leader, nous dit: Nous appelons maintenant la loi 76, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain. Ça

fait curieux, juste la dernière phrase. Abrogeant, ça veut dire éliminant, de façon totale et absolue la loi, fût-elle ancestrale, qui regarde le levain, le pain et sa commercialisation. Et on jurerait, parfois, qu'il y a certaines lois qui sont dans les huches depuis très longtemps et qu'elles sont là, et qu'on ne s'en sert pas.

Les petites notes explicatives sont d'une simplicité presque maladroite. Je suis persuadé que même tous les députés, si je la lis, vont la comprendre, et il y a certaines choses que bien des députés ne comprennent pas, des fois. Ce projet de loi modifie la Loi sur les produits agricoles. Alors, cette loi, en fait, ce qui veut dire que cette loi vient modifier, sur la loi, sur tout ce qui est produit agricole. Je n'entrerai pas ici dans les détails, M. le Président, même si j'ai une vingtaine de minutes pour vous dire quels sont les produits agricoles visés par cette loi, même si c'était pertinent.

Je suis persuadé que tout ce qui est culture est visé par cette loi, fussent-ce les patates, même la ciboulette, les champignons, la laitue, le chou, les carottes, les betteraves. On pourrait même chanter ici, chanter un refrain de la Bolduc: Oui, on a des légumes, mais je me garderai, M. le Président. C'est parce que ce n'est pas permis dans notre règlement de turluter un petit air, même si c'est de bon escient dans la loi qu'on étudie actuellement.

Eh bien, ce projet de loi modifie la Loi sur les produits agricoles, les produits marins. Il n'y a pas beaucoup de produits marins, sauf les poissons, quelques crustacés, les saumons. Et c'est surtout le 1er avril... parler des produits marins, on se demande si on est pertinent ou pas, mais le 1er avril, on est automatiquement pertinent en parlant de produits marins. C'est sûr. Certains nous diront: On n'a pas tous les produits marins au Québec, même si nous avons des bélugas dans le Saint-Laurent, en face de Tadoussac. C'est bien sûr que nous en avons. Et le ministre du Tourisme, je suis persuadé, est allé voir les bélugas qui ont de la difficulté à se reproduire parce qu'il n'y a pas de «bêlu-filles» beaucoup; il y a juste des «bêlu-gars».

Mais ça demeure quand même que c'est une petite baleine blanche excessivement intéressante et agréable à voir. On n'a pas de cétacés, même s'il y en a qui pensent que j'ai suffisamment parlé des produits marins pour un 1er avril. On n'a pas de cétacés sur notre territoire. C'est des baleines immenses qui sont surtout dans le Grand-Nord et dans les grandes étendues. Quoique le Saint-Laurent soit le fleuve le plus creux et qui va le plus loin dans les terres à l'intérieur de tout le continent, mais ça demeure quand même que nous avons des bélugas, ce qui est extraordinaire.

(16 h 50)

Au milieu des terres, dans l'eau douce, recevoir des... C'est semi-salé à Tadoussac, mais il y a tout de même l'affluent qui arrive. C'est

assez rare qu'un pays ait dans son sein des produits marins, pour être pertinent, d'une telle taille et d'une telle envergure et soit en même temps un attrait touristique. C'est très rare. Comme vous voyez, M. le Président, je suis encore à la première ligne et je pourrais en parler pendant des heures, et toujours être pertinent, mais je ne voudrais pas passer pour un type qui voudrait retarder les gens qui veulent parler du projet 76 dans cette Chambre.

Alors, ce projet de loi modifie la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. Alors, sur les aliments, je veux bien croire que ce serait très pertinent ici, M. le Président, de parler des aliments, les aliments congelés, les aliments surgelés, les aliments frais et toutes sortes d'aliments que l'on rencontre dans nos restaurants, nos hôtels et nos endroits touristiques. Cependant, les aliments, ça prend, pour la protection des consommateurs, une inspection. Et même dans les produits marins; les produits marins... C'est curieux qu'on dise «produits marins et les aliments», parce que les produits marins sont des aliments en soi. Alors, il y a ici redondance.

À la deuxième ligne, on pourrait discuter avec ceux qui font le verbatim des lois. Dans le verbatim, il semble y avoir redondance. C'est un hiatus que ma «verbalité» s'oppose à rencontrer dans une législation officielle. Mais, quand on l'a, on oeuvre avec ce que l'on a, M. le Président, et on ne peut pas demander au client de donner plus qu'il ne reçoit.

Alors, ce projet de loi modifie la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments afin de prévoir que les personnes nommées par le ministre... Encore des nominations directement faites par le ministre. Dans cette loi, on voit une nomination faite directement par le ministre. C'est une manie qui, de plus en plus, a gagné les bancs ministériels, que ce soient les ministres responsables d'un dossier - j'ai employé un mauvais mot, M. le Président; je ne voudrais pas dire un ministre responsable d'un dossier, mais un ministre qui a le titre de responsable d'un dossier - qui nomment les gens dans différents postes importants au Québec.

...nommées par le ministre aux fins de la mise en oeuvre de cette loi sont également autorisées à agir aux fins de l'application de certaines dispositions de la Loi sur les établissements touristiques. Curieux! L'application de cette loi-là, qui est une loi agricole... Soient également des personnes nommées qui s'occuperaient de directions touristiques - curieux! - dont la responsabilité est confiée au ministère de l'Agriculture.

On passe d'un ministère à l'autre, et je sais que dans la loi 77 le député de Labelle va, M. le Président, s'attarder, dans la loi 77... Il va parler de son essence même, de l'essence même de la loi et dire au ministre qu'il y a certains

dangers à passer d'un permis touristique directement au ministère de l'Agriculture. Passer directement comme ça, sans analyse, sans consultation, vous allez voir que le député de Labelle, M. le ministre... Je sais que vous allez être là, parce que vous êtes un homme assidu. Quand vous êtes de garde, vous êtes là, et je vous en félicite, soit dit en passant. Eh bien, il va vous parler, dans la loi 77, de ce changement qui comporte en soi des hiatus difficiles à soutenir encore. Et ce n'est pas un lapsus que je fais là. Non, non. C'est vraiment un hiatus. Et ce hiatus se frotte à des responsabilités qui, au ministère de l'Agriculture, ne sont pas les mêmes de l'attrait du ministre responsable du Tourisme. Et on ne sait pas directement si, à l'Agriculture, on aura cette décence de passer, parce que ce n'est pas leur objectif. Ils ne pensent qu'à la qualité de la nourriture qui n'est pas nécessairement, en soi, quoique comestible, un attrait, et qui ne porte pas le fumet, ne porte pas réellement le fumet de l'attrait touristique qui est beaucoup plus nasal, celui-là, que guttural. Et, ça, M. le ministre, je suis persuadé que, sans avoir une dent contre moi, vous le savez parfaitement.

Et on rajoute: confier au ministère de l'Agriculture et des Pêcheries. Bien, là, c'est très curieux. Le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries, vu qu'il y a deux ministres, un de l'Agriculture et un des Pêcheries, est-ce que le permis demandera une double signature du passage du Tourisme où il n'y en a qu'un? Est-ce que le ministre qui est seul dans son ministère, seul ministre du Tourisme - il n'y a pas de ministre délégué au Tourisme, et à l'Agriculture, il y a un autre ministre qui est délégué aux Pêcheries - est-ce qu'il s'est bien assuré avant que la signature seulement du ministre de l'Agriculture sera suffisante pour donner la validité au permis, vu qu'on transfère par cette loi et à l'Agriculture et aux Pêcheries ledit permis?

Je suis persuadé que le critique du côté agricole ici a certainement pensé à ce problème que ça fait. Avez-vous remarqué que dans l'énoncé même des notes explicatives que je n'ai pas encore traversées, c'est bien dit que le ministre du Tourisme envoie au ministère de l'Agriculture, virgule, des Pêcheries? Ça veut donc dire que la possibilité de deux autres permis pourront être émis: un par l'Agriculture et un par les Pêcheries.

On dit qu'on voudrait simplifier la chose. Est-ce qu'on va encore doubler les permis, ce que par son essence même la loi ici voudrait éviter? Ça voudrait dire que ça prendrait la signature du ministre de l'Agriculture et aussi la signature du ministre des Pêcheries. Il y aurait donc possiblement dédoublement encore des permis: un pour les aliments qui sont les aliments de produits agricoles, comme on a dit au tout début, un autre permis qui viendrait des pêche-

ries pour les aliments marins. Ce n'est pas clair. Je suis persuadé que le ministre de l'Agriculture, qui a été le seul à présenter ce projet de loi là, hein... Le ministre des Pêcheries n'est pas intervenu dans la présentation. On dit bien, M. le Président...

Je dis ça pour ceux qui nous écoutent, qui sont excessivement intéressés par les lois qui se passent dans cette Chambre. Ça a été déposé et présenté par M. Yvon Picotte. C'est ainsi que c'est libellé, là. Je dis le verbatim. Et vu qu'on transfère et à l'Agriculture et aux Pêcheries ce permis, je n'ai pas entendu le ministre des Pêcheries s'objecter d'avoir à signer ce nouveau permis qui sera à l'Agriculture.

Je comprends difficilement cette duplication. Ça part d'une personne et ça s'en va dans une direction bicéphale. Et cette «bicéphalie» - si le mot n'existe pas, je vais le mettre entre guillemets - c'est le ministre de l'Agriculture et le ministre des Pêcheries, qui seront responsables du permis qui était d'ailleurs une duplication d'un permis déjà existant à l'Agriculture. Alors là, on est rendus à quatre, M. le Président. C'est une catastrophe, ça n'a aucun sens, M. le Président. On est rendus avec une possibilité de quatre permis. Ça n'a aucun bon sens.

Je ne suis qu'aux notes explicatives, et on trouve des objections rationnelles, intellectuellement défendables, sans entrer, comme la loi ne nous le permet pas ici, article par article. C'est en commission parlementaire qu'on ce fait. Je me garderai, M. le Président, dans ce petit 20 minutes que j'ai, d'entrer article par article. Là, je m'en garderai. C'est sûr que je m'en garderai, mais nous sommes toujours aux notes explicatives, et je vois bien... Et le responsable de notre côté, un agriculteur lui-même, un bon agriculteur, reconnu dans son milieu, écoute et il voit bien que, juste dans les notes explicatives, un type pourrait parler des heures, parce que ces notes explicatives là ne sont pas assez explicatives.

Alors, M. le Président, on dit: «...dont la responsabilité est confiée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en vertu de cette dernière loi». La dernière loi, on parle de celle-là. C'est ça que ça veut dire dans notre verbatim. «En outre»... Ah bien là, là, M. le Président, on entre dans un autre champ. On pourrait actuellement demander de scinder ce projet de loi. Ça me tente. Je me sens tenté. J'ai tant attendu pour en parler que je me sens tenté, et la tentation me vient.

Des voix: Ha, ha, ha!

(17 heures)

M. Biais: La tentation me vient, M. le Président, parce qu'on dit: En outre de faire la transmission des permis, on profite de ce petit projet de loi ici pour abroger un autre pan d'une autre loi, or vieillotte. Vieillotte, bien sûr! Vieillotte, bien sûr!

Écoutez bien, M. le Président. Je sais que vous, qui êtes un «fourbu» d'histoire, vous allez vous intéresser à cette petite note que nous avons ici. Il reste quelques lignes, M. le Président. Je ne m'éterniserai pas sur ça, bien sûr.

«En outre, ce projet de loi modifie les pouvoirs réglementaires accordés au gouvernement en matière de délivrance des permis et en matière de publicité sur les produits, particulièrement en ce qui a trait au commerce du pain.» Ah bien, là! On part d'un permis touristique, géré, administré par le ministre du Tourisme et ceux qui travaillent sous sa coupole. On prend ce permis-là, on le transfère à deux autres ministères - ministère de l'Agriculture et ministère des Pêcheries - et on profite de cette duplication-là pour aller abroger une loi existante. Vieillotte!

M. le Président, quand j'aurai fini mon intervention, je vais rencontrer le responsable de notre côté pour demander que ce projet de loi soit scindé. Peut-être qu'il va me dire non. Peut-être que ça n'en vaut pas la peine; mais il me semble que oui. Pourquoi? Parce que l'enquête sur le prix du pain...

Québec annulera la loi sur le commerce du pain. Il y a eu, dans les journaux, juste sur le pain, des réactions assez vives, durant le mois de mars. Il y a Gilles Angers: La loi québécoise sur le commerce du pain est sur le point d'être abolie sans que les consommateurs, croit-on - et je sais que c'est vrai, le «croit-on» est pour se garantir; vous savez, un journaliste respectueux de la vérité, comme l'est Gilles Angers, il le sait, mais, au cas, des fois, qu'il y ait eu une consultation en catimini, il dit «croit-on» - n'en subissent préjudice. Bien, les consommateurs, sur...

Écoutez, le pain, le pain, c'est tellement la source même de notre alimentation, c'est la source primaire de notre alimentation. Et l'expression «avoir du pain et du beurre»... On ne dit pas les aliments marins, tous les... Non! On dit: Pour vivre, c'est le pain et le beurre.

La loi sur le pain, notre aliment de base, est abrogée, et aucun des consommateurs - nous sommes tous des consommateurs et des consommatrices au Québec - personne n'a été consulté. On abroge la loi du pain. On la remplace par quoi? Rien! Rien! On abroge la loi du commerce du pain; la loi du commerce du pain, pas de l'inspection. Il va y en avoir, de l'inspection, sur le levain, la levure, sur la farine, sur la propreté des huches modernes, bien sûr. Bien sûr! Aujourd'hui, ce n'est plus les femmes qui ont leur huche à pain.

J'ai, chez moi, M. le Président, une chambre ancienne. Dans ma maison victorienne, j'ai une chambre ancienne où j'ai des vieux meubles: un vieux rouet, une vieille huche à pain, un vieux ber - un vieux berceau - différentes choses qui nous rappellent notre histoire. J'ai une huche. Je me souviendrai toujours de cette huche. Elle est

en pin. Elle a nourri combien de familles, cette huche? Nous vient-elle de la fondation de Québec, en 1608? Je ne sais pas, mais je dis qu'elle est là. On sent, juste à la toucher, comme une humeur qui nous vient, une humeur, une odeur ancienne.

Une voix: ...histoire.

M. Biass: Je n'aurai même pas le temps de parler des articles. M. le Président. Incroyable! Je peux demander le consentement...

Des voix: Non.

M. Biass: ...pour continuer un peu.

Des voix: Oui, consentement, M. le Président.

Une voix: Pas de consentement, M. le Président.

M. Biass: Bien, je vous remercie, je vais essayer de faire le plus court possible. Écoutez, aujourd'hui, c'est bien sûr que... Je sais que la plupart voudraient, mais il y a des gens qui, dans leur vie, n'ont de «belle chasse» que le comté et ne donnent jamais leur consentement, même si on parle de produits... Ils n'ont de «belle chasse» que leur comté. Ils n'ont pas cet esprit d'humour nécessaire.

M. le Président, cette loi-là, nous allons voter contre. Pourquoi? Nous allons voter contre parce que, d'abord, les notes explicatives n'ont rien de rassurant et ne portent, en soi, aucune explication. On passe d'un ministère à deux autres, et on ne sait pas de quelle façon ça va être dirigé. De cette façon-là, on ne peut la digérer, et nous allons voter contre.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci. M. le député de Masson.

Je vous rappelle que nous sommes à discuter de la proposition sur l'adoption du principe du projet de loi 76, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain.

Je cède la parole à Mme la députée de Bellechasse. Vous avez droit à un intervention de 20 minutes, Mme la députée.

Mme Louise Bégin

Mme Bégin: Merci, M. le Président.

C'est avec un intérêt certain que je prends la parole aujourd'hui pour m'adresser à mes collègues de la Chambre sur le projet de loi 76, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain.

Si on devait résumer la raison de ce projet

de loi, on pourrait dire qu'il s'agit de simplifications administratives. Tout d'abord, ce projet de loi participe à la même simplification que le projet de loi 77. D'une part, il est en quelque sorte complémentaire de ce projet de loi et, d'autre part, il poursuit aussi les objectifs d'harmonisation, mais, cette fois-ci, ils sont relatifs au commerce du pain.

Nous allons voir tout d'abord en quoi le projet de loi 76 s'inscrit en complément du projet de loi 77 qui, lui, vient modifier la Loi sur les établissements touristiques, et abroge certaines dispositions législatives. Vous savez sans doute qu'avec le projet de loi 77, le gouvernement s'apprête à permettre l'unification de la gestion des permis concernant les établissements touristiques. Il opère cette unification en confiant au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la gestion de l'ensemble des permis, de telle sorte que les restaurateurs n'aient plus qu'une seule demande de permis, qu'un seul interlocuteur gouvernemental pour obtenir les permis en vertu de la Loi sur les établissements touristiques et de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments.

Or, M. le Président, une telle unification de la gestion des permis nécessite non seulement la modification de la Loi sur les établissements touristiques, mais entraîne également la modification de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. Ce que nous faisons avec le projet de loi 76, c'est de rendre possible le guichet unique en matière de permis relativement à l'exercice d'activités propres aux établissements touristiques.

Il faut souligner que les modifications qu'il propose sont l'aboutissement de travaux d'une table de concertation qui a été créée en 1992 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. À l'occasion de cette table de concertation, les restaurateurs ont exprimé au gouvernement leur volonté de voir simplifier les démarches d'acquisition de permis d'opération d'établissement touristique. Le **gouvernement**, en créant ce guichet unique, répond donc aux revendications des restaurateurs qui ont exprimé le désir de voir simplifier la procédure d'acquisition des permis. Il est inutile de vous dire, M. le Président, qu'une telle unification, qu'un tel guichet unique est à propos dans le contexte de nos finances publiques, tout autant que celui de simplifier la vie des gens qui font affaire avec le gouvernement pour l'obtention de permis.

Voilà, en gros, M. le Président, ce en quoi le premier volet du projet de loi 76 est complémentaire au projet de loi 77. Mais, comme on le disait tantôt, ce projet de loi 76 contient également un second volet qui est l'abrogation de la Loi sur le commerce du pain.

La Loi sur le commerce du pain a été adoptée, je vous le rappelle, en 1973, et a été appliquée par le ministre de l'Industrie et du

Commerce jusqu'en janvier 1980, date à laquelle s'est effectué son transfert au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les prescriptions de la Loi sur le commerce du pain sont presque exclusivement commerciales. En effet, dans la loi, on y parle du poids, du prix minimum, des indications, des inscriptions sur les emballages et, enfin, la Loi sur le commerce du pain comprenait également une interdiction de publicité sur le prix du pain vendu au détail.

(17 h 10)

Tantôt, le député de Masson nous disait: Oui, mais pourquoi on abroge la loi sur le pain? On n'a pas demandé à la population pourquoi on abrogeait la loi sur le pain, puis la population n'a pas été consultée. Mais peut-être que ce serait important de dire au député de Masson, que je vois, que, tout simplement, tout ce qu'il y avait dans la loi sur le pain, on le retrouve dans la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. C'est déjà inclus.

La seule chose qui n'était pas incluse dans la loi que je viens de citer, c'était l'interdiction de publicité. C'est justement ce qu'on veut inclure dans cette loi, le pouvoir d'interdire. Par le projet de loi 77, ce qu'on veut inclure, c'est justement le pouvoir d'interdire la publicité sur le prix du pain. Je tiens à souligner, M. le Président, que cette interdiction de la publicité sur le prix du pain a été le fondement même de l'introduction de la Loi sur le commerce du pain. Ce sont les intervenants, en particulier les fabricants, qui ont demandé au gouvernement d'opérer son maintien, car elle prévient toute tentation de la part des détaillants d'utiliser la vente du pain à perte pour attirer la clientèle dans leur établissement, ce qui serait nuisible, naturellement, à l'industrie du pain.

Voilà, M. le Président, pourquoi il y a lieu de modifier la loi pour y inscrire le pouvoir de prohiber ou de réglementer la publicité ou la réclame servant à la promotion d'un produit. Comme vous venez de le constater, ce que nous faisons dans ce second volet au projet de loi 76 n'est pas loin de ce que le gouvernement fait dans le premier volet. Nous sommes toujours dans le domaine de la simplification administrative ou encore dans la simplification de la gestion des affaires de l'État.

M. le Président, j'aimerais porter à votre attention un fait particulier. De nos jours, les citoyens et les citoyennes de notre société exigent qu'un État soit efficace, que son action soit simple et peu coûteuse et que, si c'est nécessaire, il facilite la vie des gens. Je suis convaincue qu'avec le projet de loi 76, comme avec le projet de loi 77, le gouvernement répond à ces attentes, qui sont des attentes de la population.

Ce projet de loi présage d'une foule de décisions à venir qui seront teintées du même souci d'efficacité et de simplification administrative. Le Québec n'a plus les moyens de faire

autrement. Il devra rendre souples, efficaces et simples ses activités et ses interventions dans la société.

Voilà, M. le Président, c'était mon intervention sur le projet de loi 76, et je vous en remercie.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Alors, merci, Mme la députée de Bellechasse.

Je suis prêt à entendre le prochain intervenant.

M. le député de Montmorency, vous avez droit à une intervention de 20 minutes.

M. Jean Filion

M. Filion: Merci, M. le Président.

Je vais, bien sûr, m'associer à mes collègues pour commenter le projet de loi 76, un projet de loi qui modifie la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain, M. le Président.

Contrairement aux projets fiscaux, M. le Président, c'est un projet de loi qui n'a qu'une page. On sait que, quand on arrive avec les lois fiscales, c'est 255 pages de taxes, mais malgré que, M. le Président, on ait seulement une page, vous allez voir encore une fois qu'on ne fait que légiférer pour aller chercher des taxes, des taxes directes, des taxes indirectes, qu'on retrouve sous quelle forme? Des taxes indirectes, M. le Président, des taxes cachées? Maintenant, ce sont des droits et des permis.

La loi 76 légifère, bien sûr, des permis, M. le Président. On est en train de vouloir transférer, on veut transférer tout simplement l'administration de la perception et de l'inspection d'un permis que l'on paie, M. le Président, dans le domaine touristique. Alors, c'est très simple, on le dit dans les notes explicatives: «...afin de prévoir que les personnes nommées par le ministre aux fins de la mise en oeuvre de cette loi sont également autorisées à agir aux fins de l'application de certaines dispositions de la Loi sur les établissements touristiques», M. le Président.

Alors, ce que vient faire cette loi-là, elle vient simplement... Elle doit être lue simultanément, si on veut bien la comprendre, M. le Président, avec le projet de loi 77. Mais comme en cette Chambre on étudie les projets de loi par ordre de numéros, **semble-t-il**, alors il faut quand même l'étudier en mettant en parallèle les deux projets de loi. Et le projet de loi 76 vient simplement permettre l'inspection des permis qui sont émis et qui seront dorénavant émis, avec le projet de loi 77, par le ministre de l'Agriculture.

M. le Président, au fond, on est en train de transférer une partie de l'application qui était anciennement appliquée par la Loi sur les établissements touristiques. On est en train de la transférer, cette application-là, au ministre de l'Agriculture. M. le Président, au fond, ce qu'on

est en train de faire, c'est de dire: Bien oui, le nouveau 175 \$ de droits de permis mis en oeuvre en 1992 pour la manipulation des aliments, qui était appliqué par la Loi sur les établissements touristiques, maintenant, à toutes fins pratiques, sera administré et émis, ce permis-là, M. le Président, par le ministre de l'Agriculture.

Alors, la Loi sur les établissements touristiques vient de se dégager d'une administration. M. le Président, on légifère en cette Chambre des droits, et je pense qu'on ne fait que légiférer des taxes sous toutes ses formes. Mais en plus, dans ces projets de loi là, on est en train de mélanger l'administration, M. le Président. On se sert de lois pour aller chercher un permis et on transfère, par la suite, l'administration de la loi à un autre ministère. Et c'est dangereux, M. le Président, parce que, actuellement, je vous dirais que ce genre de mélange administratif entre ministères complique la vie d'abord des fonctionnaires qui sont chargés de l'application et, en même temps, M. le Président, on se retrouve dans des situations où, souvent, les changements d'administration sont assumés par des gens qui ne sont pas nécessairement aptes à continuer dans la facilité ce qu'on voudrait qui soit fait autrement.

Je pense, entre autres, moi, M. le Président, au ministère du Revenu, qui transfère beaucoup de son administration, et de plus en plus, à la SDI, qui devient une espèce de ministère qui est chargé d'administrer et d'appliquer et d'émettre des certificats, M. le Président, pour qu'ils puissent avoir droit à des déductions fiscales. Et ça se retrouve de plus en plus au niveau des abris fiscaux. Et c'est dangereux, M. le Président, parce que la SDI, en principe, n'a pas nécessairement toute l'expertise pour bien appliquer l'administration d'une loi qui émane d'un autre ministère, M. le Président. Alors, c'est ce qu'on retrouve ici sur le même principe, sauf que, là, on y va au niveau d'un droit de permis de manipulation qui relève d'une loi sur le tourisme et qui sera administré maintenant par la loi qui régit l'agriculture, M. le Président.

Alors, vous comprendrez, M. le Président, que, encore une fois, ici, ce qu'on est en train de faire, on est en train d'accréditer, d'organiser, de mieux structurer l'appareil de l'État pour percevoir de plus en plus des permis, M. le Président, des droits de permis. On va chercher des fonds de tiroirs. On va chercher et on organise des structures imposantes pour aller chercher des fonds de tiroirs, aller chercher des droits additionnels, et celui dont on parle, aujourd'hui, c'est 175 \$ de droits de manipulation.

M. le Président, moi, je suis à la limite. On est tous un peu, vous savez, au Québec, sursaturés de taxes, de droits de permis, de tout ce que vous voulez, et ce qui est à la fois un peu décourageant, c'est qu'on a l'impression, dans cette Législature-ci, qu'on applique d'une façon

inéquitable la façon d'aller chercher les droits additionnels. M. le Président, vous savez, depuis le 31 octobre 1992, ce gouvernement libéral a accepté et a refusé d'émettre des permis. Vous savez, les endroits où c'est difficile, des endroits où il faut qu'on ait un courage politique, le gouvernement libéral recule, M. le Président. (17 h 20)

Moi, je pense, entre autres, à tout le domaine du vidéopoker, M. le Président. Depuis le 31 octobre 1992, des droits de permis ne sont plus émis, et il y a des gens actuellement qui opèrent une industrie, un commerce dans le vidéopoker qui n'ont pas de permis. Savez-vous combien l'État perd, M. le Président? Savez-vous combien on perd parce que, effectivement, on n'émet plus ces permis-là et qu'il y a quand même l'exercice de l'entreprise sur le terrain? C'est 14 000 000 \$ par an parce que ces permis-là, M. le Président, on ne les perçoit plus, et là on est en train de légiférer ici pour aller chercher 175 \$ de permis, de droits de manipulation, M. le Président.

On se retrouve avec des législations où, actuellement, d'un côté, on abdique, on ne va pas chercher les droits, et, d'un autre côté, où c'est plus facile, où les gens fonctionnent, respectent nos lois, bien, on les surcharge de droits. On les surcharge de droits, M. le Président, et les gens se retrouvent toujours dans des situations où ils en ont un peu ras le bol, M. le Président.

Vous savez, on a eu ici, récemment, en cette... pas en cette Assemblée, M. le Président, mais on a eu une commission parlementaire qui traitait des finances publiques - «Vivre selon nos moyens» - et l'Association des hôteliers, M. le Président, qui est directement visée par ce projet de loi là, directement visée, parce que c'est eux qui ont à assumer ce coût additionnel de droits là de 175 \$, ils sont directement visés par le projet de loi 76 et le projet de loi 77 qui, à mon avis, devraient être étudiés en même temps pour mieux comprendre la portée du projet de loi 76.

M. le Président, l'Association des hôteliers est venue à la commission parlementaire dire aux parlementaires que nous sommes... qu'ils en avaient déjà trop de taxes, trop de droits de toutes sortes. Et là, on parle du droit de manutention des aliments, M. le Président, 175 \$. Quand ils sont venus à la commission parlementaire, ils nous ont laissé, bien sûr, puis ce n'est pas à peu près, ce qu'ils ont dit l'Association des hôteliers. Ils ont dit: Écoutez, le fardeau fiscal de l'industrie hôtelière n'a guère diminué depuis une dizaine d'années. Bien au contraire, augmentation de taxes municipales. Écoutez, il faut le voir dans l'ensemble; le droit de manutention des aliments, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, M. le Président.

Et ces gens-là sont venus en commission parlementaire. Ils ont écrit un mémoire, ils ont pris le temps d'écrire pour que les parlementaires

soient saisis de la surtaxation, particulièrement dans le domaine touristique, particulièrement dans le domaine de l'hôtellerie, M. le Président. Ils sont venus nous dire: augmentation, nouvelle taxe pour la police, M. le Président. Alors, le monde de l'hôtellerie, qui a, bien sûr, à payer ce droit de manutention d'aliments de 175 \$, a également d'autres taxes, M. le Président: nouvelle taxe pour la police, augmentation des taxes scolaires, qui a pris des proportions incroyables, ces dernières années. Ils doivent aussi l'assumer, M. le Président.

Introduction, bien sûr, de la TPS, de la TVQ. On le sait, maintenant, ces deux taxes qui devaient être harmonisées... et qui est un faux débat, à toutes fins pratiques, parce que ça complique la vie de toutes les petites entreprises au Québec, qui doivent assumer des coûts très importants pour l'administration. M. le Président, ces taxes-là sont encore un fardeau additionnel dans le monde touristique et dans le monde de l'hôtellerie.

Les 175 \$ sur lesquels on est en train de légiférer à nouveau, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, M. le Président. Ces gens-là du monde de l'hôtellerie, du monde touristique disent qu'ils sont déjà surtaxés, puis on est en train de prévoir des administrations combinées de deux ministères, M. le Président, comme si on voulait non seulement mêler le contribuable avec ces taxes, mais on est en train de mêler l'administration et la perception de ces taxes.

M. le Président, ce sont des concepts et des philosophies de gestion qui sont dangereuses, où il y a de la confusion et où les gens ne se retrouvent plus. M. le Président, et on ajoutait ici, augmentation... non seulement on vient rajouter le permis de droit de manipulation, mais, également, on reprochait, en commission parlementaire, l'augmentation des droits du permis d'hébergement, M. le Président. Alors, un autre petit coup, le monde de l'hôtellerie, le monde touristique; un autre petit coup d'augmentation de droits, M. le Président, au niveau des permis d'hébergement.

Nouveau permis de restauration du ministère du Tourisme, c'est de ça dont on parlait, en commission parlementaire, les 175 \$, M. le Président. C'est de ça dont on parle aujourd'hui, l'administration de ces permis-là, M. le Président. C'est ça sur quoi on est en train de légiférer, et c'est ça sur quoi on est en train de dire encore à nouveau aux citoyens et citoyennes du Québec: Nous, ce qu'on fait ici, à peu près tous les projets de loi, c'est très rare qu'on fait des modifications autres que celle d'aller chercher des taxes, des fonds de tiroirs, des droits indirects, des taxes cachées, M. le Président. C'est ça qu'on fait.

Bien sûr, on sait que le déficit, on est rendu à un déficit record, avec ce gouvernement-là, de 4 610 000 000 \$. Alors là, ils cherchent les fonds de tiroirs, et on légifère de toutes

sortes de façons et on nous amène des petits projets de loi qui ont l'air anodins, mais tout ce qu'ils font, au fond, c'est qu'ils vont chercher un autre petit coût additionnel, un autre petit coût de taxes, et là, c'est un droit de manutention qu'on est allé chercher, de 175 \$.

Les gens de l'hôtellerie, l'association des hôteliers, M. le Président, sont venus nous dire autre chose, aussi. Un nouveau permis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation... Alors, d'autres permis à nouveau qui arrivent au niveau de l'administration de ce monde, de ce commerce-là, M. le Président, qui a de la difficulté à être concurrentiel. Et quand les gens ont à choisir où ils vont prendre des vacances, tous ces coûts-là, additionnels, qu'on est en train d'imputer au monde de l'hôtellerie, ça se retrouve au niveau des prix à la consommation. Et les prix à la consommation, M. le Président, c'est ce qui détermine si on passe nos vacances au Québec ou si on va les passer à l'extérieur. Et non seulement ça, ceux qui viennent nous voir chez nous, pas seulement ceux qui décident d'aller à l'extérieur mais ceux qui viennent nous voir chez nous, quand ils arrivent pour consommer un bien de consommation chez nous, au niveau de l'hôtellerie, ne serait-ce que pour acheter des articles, des cadeaux, ils se retrouvent avec des coûts astronomiques. Un article qu'on veut acheter chez nous - il faut l'exporter, parce que l'exportation, c'est ce qui nourrit notre économie - on y rajoute 15,56 %. Souvent, le touriste refuse l'achat et laisse le cadeau sur le comptoir parce qu'il trouve qu'effectivement nos taxes sont rendues trop élevées. Alors, ça nuit considérablement au roulement de l'économie et à la vente de nos produits, bien sûr, M. le Président, via l'activité touristique.

On dit également, en ce qui touche le monde de l'hôtellerie et le monde touristique: L'augmentation des droits de permis de la Régie des alcools et l'ajout d'une charge de 0,50 \$ par siège que compte l'établissement. M. le Président, une autre taxe additionnelle. Le monde de l'hôtellerie, on est en train de leur dire qu'on légifère pour les 175 \$ de droits de manutention et, en plus de ça, on est venu nous dire en commission parlementaire tout ce qu'ils avaient déjà de trop comme taxation. Et là on prépare deux projets de loi administratifs pour gérer ces taxes additionnelles là. Augmentation des taxes sur les spiritueux, augmentation des cotisations d'assurance-chômage, ça touche le monde de l'industrie de l'hôtellerie. Ils sont venus nous le dire en commission parlementaire.

Les augmentations abusives des primes de la CSST. M. le Président, ça coûte une fortune d'opérer un commerce. Même si vous ne faites pas de profit, il faut que vous payiez vos primes à la CSST. Et c'est devenu des fardeaux incroyables où les entreprises ont l'impression, d'abord et avant tout, de faire vivre des structures

étatiques qui, à toutes fins pratiques, n'ont rien à voir avec le profit qu'elles vont réaliser. Et ça devient simplement des coûts additionnels.

M. le Président, le projet de loi 76 est très pertinent quand on parle des droits et des permis. Mais, M. le Président, le projet de loi 76 vient simplement nous dire comment on va mieux gérer ces taxes-là, ces droits qui arrivent de tous bords, tous côtés. Et les gens se sentent, bien sûr, étouffés par les taxes.

Les augmentations des tarifs d'Hydro-Québec, ils sont venus nous le dire en commission parlementaire: Augmentation abusive des tarifs d'Hydro-Québec. On sait qu'Hydro-Québec est devenue une forme de vache à lait pour le gouvernement, pour équilibrer ses finances publiques. On y transfère des centaines de millions de dollars par an. On sait, M. le Président, et on vient refiler la facture. C'est sûr que si vous prenez les profits d'Hydro-Québec, vous les prenez, vous les transférez au gouvernement, ils n'en ont plus, de profits. Tout ce que ça fait, M. le Président, c'est que ça vient inciter Hydro-Québec à augmenter sa tarification. Et, en augmentant sa tarification, on s'en va chercher directement chez le consommateur, qui n'a pas le choix... Il est piégé. Tout le monde au Québec doit utiliser l'hydroélectricité, c'est ce qui mène notre vie moderne, M. le Président. Alors, on s'en va, via Hydro-Québec, augmenter les tarifs de façon démesurée, ce qui se retrouve dans une forme de taxe indirecte. Et ça vient nuire, encore une fois, au bon fonctionnement de notre économie. Ça vient nuire au monde de l'hôtellerie, au monde touristique.

Tous ces gens-là, qui ont pris la peine de préparer des mémoires - d'ailleurs très intéressants... L'Association des hôteliers a pris la peine de préparer un mémoire très intéressant qu'elle a soumis ici, en commission parlementaire. Et là on est en train, et malheureusement... Ça ne fait pas longtemps, M. le Président, ça fait exactement deux mois. Ça ne fait pas longtemps qu'ils sont venus nous dire qu'ils en avaient assez d'aider le monde touristique, d'aider le monde de l'hôtellerie à retrouver un équilibre de fonctionnement dans une concurrence où ils vont pouvoir se développer. Actuellement, ils essaient de survivre. On sait que le monde de l'hôtellerie à Montréal, c'est catastrophique, M. le Président. Les grands hôtels à Montréal ont des problèmes financiers incroyables. Pourquoi? Parce qu'on a surtaxé ce secteur de l'économie. On les a surtaxés par tout ce que je vous ai énuméré tout à l'heure au niveau des taxes.
(17 h 30)

Et là on est en train d'étudier un projet de loi, c'est encore des taxes. Je n'y peux rien. On est en train d'aller chercher encore un droit de manutention sur les aliments, de 175 \$. C'est des gouttes d'eau qui découragent les gens qui veulent faire du commerce. Les gens qui veulent faire du commerce, qui veulent être légaux, M. le

Président, respecter nos lois, ils se retrouvent dans des situations où ils ont des problèmes de concurrence, des problèmes pour réussir à faire leur profit, à gagner leur vie. C'est ça qu'on vit au Québec, M. le Président. Alors, ces gens-là qui se retrouvent avec la problématique des 175 \$ de droits additionnels, bien, c'est un coût additionnel pour eux.

M. le Président, il faut dénoncer. Il faut dénoncer, parce que j'ai l'impression que ce qui se passe actuellement au gouvernement, c'est que tout ce qu'on cherche à faire, c'est d'aller chercher... Peu importe où on tire, on tire de partout à la fois pour aller chercher des impôts, pour aller chercher des taxes.

M. le Président, il y a des secteurs qui sont plus fragiles que d'autres actuellement, et l'Association des hôteliers, l'association touristique, je pense qu'effectivement c'est un secteur fragile au moment où on se parle, et c'est un secteur où on devrait être plus conscient. Du côté du gouvernement libéral, on devrait porter une attention particulière parce qu'ils n'arrivent pas, M. le Président, à être concurrentiels. Ils n'arrivent pas à attirer le tourisme chez nous. On est devenu un endroit à travers le monde où venir passer des vacances, où venir visiter le Vieux-Québec, ça coûte une fortune, M. le Président. Et, même si notre monnaie se dévalue, il demeure quand même un fait, c'est que venir passer des vacances au Québec, ça coûte extrêmement cher, extrêmement cher, M. le Président. Et les gens ont l'impression qu'ils ont des coûts d'opération qui émanent strictement de coûts fiscaux.

Et je pense qu'à chaque fois que j'aurai l'occasion en cette Chambre, je prendrai la parole, M. le Président, pour sensibiliser davantage les parlementaires à toute la dynamique régressive que crée l'augmentation des taxes de toutes sortes de façons, M. le Président. Ce qui est malheureux, c'est qu'on est devenu un gouvernement qui se cache derrière des droits. On se cache derrière des droits. On cache les taxes derrière des droits, des permis. Moi, M. le Président, un droit que je trouve complètement renversant, c'est les 20 \$ qu'on doit verser au ministère du Revenu quand on ose...

Maintenant, vous savez, M. le Président, on doit verser un petit 20 \$ de droits au ministère du Revenu parce qu'on voudrait être certain que sa cotisation est correcte. Alors, si on veut être certain que la cotisation est correcte, on vous demande 20 \$ de plus. Incroyable! Imaginez-vous, vous venez de payer 10 000 \$ d'impôt, vous recevez une cotisation. On vous dit: Tu veux faire réviser ta cotisation? Pas de problème. Envoie-nous un petit 20 \$, ça va nous permettre de payer notre administration. M. le Président, à quoi ils servent, nos impôts? Ils servent à payer les administrations publiques. Ils ont été prévus pour ça, M. le Président. Il faut arrêter d'amener toujours des droits.

Ça me fait penser à un ticket modérateur où on a l'impression qu'à la limite le ticket modérateur devient une surtaxation ou une taxation en double. Parce que les gens, avec leurs impôts, ils les paient déjà, les services publics. Alors, M. le Président, la formule des droits, c'est une formule qui, à toutes fins pratiques, vient taxer de façon additionnelle.

Et je pense que la politique de la goutte d'eau, M. le Président, il va falloir qu'elle cesse du côté du gouvernement libéral. Il faut qu'elle cesse, cette politique de goutte d'eau là, parce que c'est une politique qui crée le rendement décroissant. Ça crée le rendement décroissant parce que les gens se sentent surtaxés et, quand ils voient qu'ils n'ont pas d'application juste et équitable, qu'est-ce que vous pensez qu'ils font, les gens, M. le Président? Ils se font leur propre justice fiscale. Et là vous vous retrouvez dans des problèmes économiques catastrophiques à cause qu'ils ont des politiques de goutte d'eau, M. le Président. C'est ce genre de goutte d'eau qui frustre les gens.

Et là vous vous retrouvez avec des révisions, M. le Président. Ils ont révisé leurs propres chiffres financiers au 31 décembre. Leurs propres chiffres financiers, M. le Président, ils les ont révisés. Et savez-vous qu'est-ce que ça a donné? Ça a donné simplement qu'il y avait un manque à gagner au niveau de l'impôt des sociétés. Savez-vous de combien, M. le Président? Il y avait un manque à gagner, au niveau de l'impôt des sociétés, de 460 000 000 \$. Ce n'est pas des «peanuts», là.

Alors, M. le Président, rapidement, je conclus parce que je sais que le **temps** s'écoule. M. le Président, ce que je veux dire, c'est que le projet de loi 76, bien sûr qu'on va voter contre, M. le Président. C'est un autre projet de loi qui s'en va faire la politique de la goutte d'eau pour amener une petite taxe additionnelle, des droits additionnels au niveau de la manipulation des aliments, et je voterai contre, M. le Président.

Merci de votre attention.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci, M. le député de Montmorency.

Sur le même sujet, M. le député de Nicolet-Yamaska, vous avez droit à une intervention de 20 minutes.

M. Maurice Richard

M. Richard: M. le Président, le projet de loi 76 modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments encadre les établissements qui détiennent, préparent, vendent ou servent des aliments au Québec. Quant à la Loi sur le commerce du pain, elle encadre la mise en marché de ce produit. Cette loi est appliquée, au moment où l'on parle, par le ministère de l'Agriculture, des **Pêcheries** et de

l'Alimentation. Cette législation aura l'avantage pour certains et, particulièrement pour les 15 000 restaurateurs du Québec, qui pourront tout simplement transiger avec un guichet unique, ce qu'ils demandent d'ailleurs depuis longtemps, en ce qui a trait particulièrement à l'émission des permis.

M. le Président, on peut dire que cette mesure s'inspire de l'esprit et de la lettre d'une des recommandations majeures contenues dans le rapport Poulin, notre collègue député de Chauveau, à savoir qu'il faut tout mettre en oeuvre pour diminuer le coût des services publics. De telles mesures, dans le but essentiellement d'assurer une saine gestion des fonds publics en réalisant des économies substantielles à l'administration publique, en fait, en évitant, M. le Président, les duplications. D'un autre côté, les clientèles qui font affaire avec l'État ne veulent pas que soit sacrifié pour autant la qualité des services qui leur sont offerts.

Il est donc normal que, dans une période où les ressources financières se font de plus en plus rares et surtout plus rares qu'auparavant, que l'on veuille rationaliser les activités de l'administration publique. Nous devons, en fait, être de plus en plus pratiques. La simplification des modalités de l'émission des permis pour les établissements de restauration fait partie de l'une de ces mesures qui, placée dans son juste contexte, fait effet à long et à moyen terme pour les coûts des services publics.

Vous aurez remarqué, M. le Président, que le fruit d'une opération logique, cette opération qui fait que l'on réalise des économies en réduisant les opérations de l'émission des permis, laquelle opération fera en sorte que sera, dorénavant, l'unique responsable le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui fera dorénavant l'émission des permis. Donc, un seul permis plutôt que deux qui relèvent de deux ministères, actuellement.

Le projet de loi comporte aussi deux aspects. D'abord, il s'agit d'abroger la Loi sur le commerce du pain, une loi qui a été adoptée, on se rappellera, en 1973, et qui a été appliquée par le ministère de l'Industrie et du Commerce jusqu'en janvier 1980 et, par la suite, a été transférée au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui voit à son application depuis. Il y a donc lieu d'abroger cette loi, car la plupart de ses prescriptions, M. le Président, sont désuètes et ont déjà été incluses dans la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments.

En deuxième lieu, les modifications à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments constituent l'autre aspect du présent projet de loi. Il y a lieu de la modifier pour y introduire le pouvoir de prohiber ou de réglementer la publicité ou la réclame servant à promouvoir le commerce de ces produits. Aussi les modifications proposées permettront au ministère

de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de gérer les permis, de gérer, en fait, l'ensemble des permis pour ces établissements touristiques actuellement émis par le ministère du Tourisme.

Est-il bon de rappeler, M. le Président, que, dans le secteur bioalimentaire québécois, on doit parler d'une activité économique de près de 18 000 000 000 \$ qui génère 360 000 emplois. Le ministre, M. Picotte, a déjà précisé, d'ailleurs, la ventilation de ces chiffres, notamment celui du marché de vente au détail, qui représente 12 200 000 000 \$, celui des lieux de restauration, qui représente 4 200 000 000 \$, et celui des exportations, qui représente 1 200 000 000 \$ au Québec.

Donc, ce projet de loi 76 permettra beaucoup plus de concordance et sera bien reçu par la clientèle. Et, M. le Président, je termine en disant que c'est un bel exemple d'entente entre deux ministères, et c'est pourquoi je voterai pour ce projet de loi.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci, M. le député de Nicolet-Yamaska.

Alors, je suis prêt à reconnaître le prochain intervenant. M. le député d'Iberville, vous avez droit à 20 minutes.

M. Yvon Lafrance

M. Lafrance: Merci, M. le Président.

Il me fait plaisir de me joindre à mes collègues, le député de Maskinongé et aussi ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi qu'à mes collègues ministériels, députés de Gaspé, de Bellechasse et aussi de Nicolet-Yamaska, afin de vous apporter certaines précisions sur ce projet de loi, donc, projet de loi 76, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain.

(17 h 40)

M. le Président, ce projet de loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments encadre les établissements qui détiennent, qui préparent, qui vendent ou qui servent des aliments. Quant à la Loi sur le commerce du pain, comme on l'a mentionné, elle encadre la mise en marché de ce produit. Cette loi est appliquée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation actuellement. Comme on l'a vu hier dans le cadre du projet de loi 77, Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques et abrogeant certaines dispositions législatives, projet de loi auquel il m'a fait plaisir aussi de participer, certains établissements sont soumis à deux permis puisqu'ils étaient déjà visés par le permis de restauration du ministère du Tourisme, en vertu de la Loi sur les établissements touristiques. Cette

situation affecte environ 14 000 restaurateurs au Québec.

Quant à la Loi sur le commerce du pain, plusieurs aspects ne sont pas harmonisés aux règles prescrites en vertu de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, tandis que d'autres sont partiellement appliqués, désuets ou inapplicables. Le projet de loi 76 vise donc à harmoniser l'ensemble des actions relatives à ce type d'activité.

Le projet de loi comporte deux aspects. Tout d'abord, il s'agit d'abroger la Loi sur le commerce du pain, une loi adoptée en 1973, voilà donc 20 ans, et qui a été appliquée par le ministère de l'Industrie et du Commerce jusqu'en 1980. Par la suite, c'est-à-dire depuis 1980, cette responsabilité est passée au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin d'en appliquer la réglementation. Il y a donc lieu, M. le Président, ici, d'abroger cette loi, car la plupart des prescriptions sont désuètes et ont déjà été incluses dans la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments.

En deuxième lieu, les modifications à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments constituent l'autre aspect du présent projet de loi. Il y a donc lieu de modifier pour y introduire le pouvoir de prohiber, de réglementer la publicité ou la réclame servant à promouvoir le commerce de ces produits. Enfin, les modifications proposées permettront au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de gérer les permis d'établissements touristiques actuellement émis aux établissements de restauration par ce ministère du Tourisme.

Comme on le voit, M. le Président, c'est un travail, donc, de simplification, réglementaire et aussi législatif, qui affectera plusieurs opérations actuelles pour l'émission de permis. Cette loi permettra de répondre aux revendications des restaurateurs qui désiraient faire affaire à un guichet unique et profiter d'une réduction substantielle, donc, des tarifs. On a là un bel exemple, je pense, d'une application concrète de la volonté du gouvernement qui préconise des diminutions des coûts de gestion de l'administration publique. C'est donc une rationalisation.

Cet exemple ne nécessite pourtant pas un renversement d'un système actuellement complet, mais plutôt la correction du système d'émission de permis qui allégera d'autant les coûts pour la clientèle visée. Le projet de loi 76 illustre une des multiples façons de réduire les coûts des services publics de l'administration gouvernementale et répond, je pense, aux objectifs concrets recommandés par le rapport Poulin, qu'on a souvent mentionné ces derniers jours, et répond aussi, je pense, à tous les objectifs que tous les députés ministériels essaient d'atteindre.

C'est pour vous dire, M. le Président, que nous ne sommes pas insensibles, donc, aux revendications, aux remarques et aux recommandations positives et constructives qui nous

viennent du milieu, qui nous sont adressées pour une meilleure gestion des affaires. D'ailleurs, c'est un peu grâce à la collaboration de l'Association des restaurateurs du Québec et du gouvernement qu'on est arrivé à cette législation.

M. le Président, je mentionnais hier que, dans le comté d'Iberville, j'avais pris contact avec des érablières afin de connaître la liste des permis et des contraintes budgétaires auxquelles elles doivent faire face. J'ai alors mentionné qu'il y a 10 paliers différents, soit au niveau scolaire, au niveau municipal, au niveau provincial ou au niveau fédéral, auxquels ces établissements, ce type d'établissements - et ça s'applique à d'autres établissements aussi, donc 10 types de paliers différents - doivent faire face. Alors, le projet de loi, actuellement, comme le projet de loi 77, qu'on a débattu hier, a pour but d'éliminer un de ces paliers-là pour fusionner à un guichet unique.

M. le Président, dans l'avenir, il est certain qu'il faudra cibler davantage nos interventions dans le domaine agricole, et j'aimerais peut-être profiter un peu de l'opportunité qui m'est donnée pour m'arrêter sur ce domaine précis. Comme dans d'autres domaines gouvernementaux, on a pour but, en regardant les différentes sphères d'activité dans l'agriculture, de réduire les coûts de l'administration publique, mais aussi d'harmoniser davantage les priorités retenues. On le voit, la concertation est toujours de mise avant de procéder à de telles actions, mais le temps d'agir est aussi venu pour concrétiser nos objectifs de rationaliser les dépenses publiques tout en répondant aux besoins et aspirations de la population.

À cet égard, M. le Président, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a rappelé récemment, de façon pertinente, toute l'importance du dialogue et de la concertation dans le domaine de l'agro-alimentaire.

Le Sommet de l'agriculture, d'ailleurs, qui fut tenu en juin dernier, a marqué un tournant important dans la politique agro-alimentaire québécoise. Le ministère entend poursuivre ses interventions vers, comme on le sait, la conquête des marchés, en particulier le marché québécois. Je lisais, cet après-midi justement, le rapport qui a été publié suite au Sommet de l'agriculture. Sur une de ses pages, on donne comme objectif dans la définition de la réglementation: développer un véritable partenariat entre les producteurs, les syndicats, les entreprises et les gouvernements, basé sur une approche filière, le concept du développement durable, l'implication et la responsabilisation de tous les intervenants, le maillage, la circulation rapide de l'information nécessaire à la prise de décisions et, finalement, la connaissance de l'évolution et du comportement des marchés, de l'environnement socio-économique et de l'exportation. Je pense que ce projet de loi cadre très bien dans cet objectif précis qui découle du Sommet de l'agriculture.

On le sait, M. le Président, l'activité économique que suscite l'industrie alimentaire se situe avantageusement par rapport à l'ensemble de l'industrie québécoise. Aussi, il est bon de rappeler que, dans le secteur bioalimentaire québécois, on doit parler d'une activité économique de près de 18 000 000 000 \$ - je dis bien milliards - qui génèrent 360 000 emplois. Le ministre a déjà précisé la ventilation de ces chiffres. Permettez-moi de vous les rappeler: notamment, celui du marché de vente au détail, qui représente 12 200 000 000 \$; celui des lieux de restauration, qui représente 4 200 000 000 \$; et, finalement, celui des exportations, qui représente 1 200 000 000 \$.

(17 h 50)

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a aussi embarqué dans le train de la qualité totale. D'ailleurs, le secteur bioalimentaire fait partie de ces fameuses grappes industrielles. Et, comme on le sait, il y en a 13. Premièrement, le Québec compte actuellement 5 de ces grappes-là, qui sont dites concurrentielles, **c'est-à-dire** qui regroupent des entreprises compétitives sur la scène mondiale, et qui représentent déjà une synergie entre elles. Et ce sont - permettez-moi de les nommer - l'aérospatial, l'industrie pharmaceutique, les technologies de l'information, les produits d'équipement de production de transport et de distribution d'énergie électrique, et, finalement, la transformation des métaux et minéraux. Il y a également ces 8 grappes, dites stratégiques, et c'est là qu'on retrouve l'agriculture et le bioalimentaire. Ces grappes dites stratégiques offrent un bon potentiel de développement et jouent un rôle important dans le développement surtout des régions du Québec, même si elles ne remplissent pas, peut-être encore, actuellement, l'ensemble des conditions requises. Ces 8 grappes-là, dites stratégiques, sont: le transport terrestre, la pétrochimie et les plastiques, l'industrie bioalimentaire, qui est le sujet de notre projet de loi, l'habitat, la mode et le textile, l'industrie forestière, l'environnement et, finalement, les industries culturelles.

Alors, M. le Président, ce projet de loi et l'emphase qu'on donne, donc, à notre agriculture au Québec cadrent donc très bien dans ce projet de société tel qu'énuméré déjà par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. En effet, M. le Président, dans ce secteur d'activité, le gouvernement a ciblé en termes d'actions à entreprendre, au cours des prochaines années, pour atteindre des résultats concrets et maximiser l'impact de ses interventions, aussi bien dans le secteur gouvernemental que dans le secteur privé, sur l'ensemble du secteur bioalimentaire.

Il y a lieu aussi de parler d'un objectif commun de la part de tous ceux qui sont de près ou de loin impliqués dans le secteur bioalimentaire, soit celui d'une utilisation plus efficace de

nos ressources. À cet égard, M. le Président, le projet bioalimentaire 1990-1993, intitulé «Ma responsabilité», se veut un instrument de concertation tout en étant un mobilisateur de ressources. L'action du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est basée sur la diversification des entreprises et sur le transfert de nouvelles technologies pour les adapter à nos besoins. Pour sa part, l'orientation de l'industrie bioalimentaire doit tenir compte, évidemment, comme je l'ai mentionné, de l'évolution des marchés, mais tout en favorisant aussi la promotion des intérêts du secteur en question pour lui garantir une protection et lui assurer un avenir toujours meilleur.

C'est là, M. le Président, le premier objectif de l'industrie bioalimentaire. Deuxièmement, l'autre objectif fondamental du secteur agro-alimentaire est de fournir aux consommateurs et consommatrices des informations pertinentes sur la composition des aliments ainsi que ses procédés de production et de transformation. Et, enfin, le ministère privilégie, troisièmement, un objectif de responsabilisation, c'est-à-dire responsabiliser ceux et celles qui interviennent aux différentes étapes de la chaîne bioalimentaire face à la qualité du produit.

Dans une société aussi moderne que la nôtre, où la technologie de pointe est à notre portée et dans laquelle nous désirons effectuer des percées, M. le Président, sur les marchés étrangers, il est de mise d'exiger la qualité à toutes les étapes de cette chaîne bioalimentaire de manière à se tailler une réputation de force sur le plan international. Et on rejoint là très bien le discours du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Enfin, il faut mentionner, il va de soi, surtout lorsqu'on parle d'agriculture, le volet de l'environnement, ce volet qui prend une importance certaine dans le secteur agro-alimentaire. Le ministère de l'Agriculture désire, à cet égard, encourager les modes de culture, d'élevage et de transformation qui visent l'utilisation rationnelle des médicaments, des pesticides et des autres contaminants susceptibles, finalement, de se retrouver dans les aliments.

Voilà qui résume bien, M. le Président, les objectifs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, lesquels objectifs font nécessairement appel à la collaboration de tous ceux et celles qui sont impliqués dans le secteur agro-alimentaire. De l'agriculteur et du producteur jusqu'au consommateur, en passant par les détaillants et les industries de transformation et de mise en marché, le secteur agricole doit demeurer une force économique susceptible d'améliorer notre qualité de vie alimentaire, bien sûr, mais également notre qualité de consommer et d'emprunter la voie de saines habitudes dans le secteur alimentaire. Le projet de loi 76 n'est donc pas une transformation complète des façons

de faire au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mais bien l'addition de quelques correctifs susceptibles de rationaliser les coûts de l'administration publique dans le secteur de l'émission des permis.

M. le Président, je termine en mentionnant que nous allons continuer, grâce à la collaboration de l'ensemble des intervenants dans le secteur alimentaire, à maintenir et accroître - je dis bien maintenir et accroître - nos efforts en vue d'une meilleure qualité de vie agro-alimentaire au Québec.

Voilà, M. le Président, pourquoi je vais voter en faveur de ce projet de loi. Merci.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci, M. le député d'Iberville.

Il est tout près de 18 heures et... Est-ce qu'il y a d'autres intervenants? Est-ce qu'il y a une réplique, M. le ministre? Il vous reste quelques minutes. Vous avez encore le temps de procéder à votre réplique, en autant, évidemment, qu'elle ne sera pas trop longue. Allez-y, M. le ministre.

M. Yvon Picotte (réplique)

M. Picotte: Merci, M. le Président.

Effectivement, parce que j'aurai l'occasion, bien sûr, de répliquer à plusieurs des points qu'on nous a mentionnés au cours de ces allocutions que nous avons entendues tantôt. Je dois dire que j'en ai entendu de bien bonnes, M. le Président, ne serait-ce que d'avoir écouté durant un certain temps, je ne dis pas tout le temps, mais un certain temps le député de Masson, qui tentait de parler un peu des bélugas, en ignorant, évidemment, qu'un béluga, ce n'est pas un produit nécessairement marin, du domaine de la chair de poisson, mais c'est un mammifère, M. le Président. Je pense que, dans sa grande sagesse, le député de Masson aurait dû savoir ça.

J'écoutais le député de Masson, qui disait qu'il n'avait pas eu le temps évidemment de lire les notes explicatives. C'est un petit peu spécial, quand un député dit ça ici, à l'Assemblée nationale, au moment où le projet de loi a été déposé depuis un certain temps. C'est tout simplement admettre, M. le Président, quand on dit une chose semblable à ça: Je m'en viens pérorer ou parler sur un projet de loi, mais je ne connais pas, évidemment, ce qu'il y a dans le projet de loi et je n'ai pas eu le temps de regarder ce que ça peut comporter. Ça dénote quand même, M. le Président, dans quel esprit certains députés abordent les discussions que nous avons ici à l'Assemblée nationale, et c'est, je pense, tromper effrontément la population que de laisser présager ou essayer de faire croire que, finalement, dans un seul permis accepté par une table de concertation, privilégié par les restaurateurs, demandé par les restaurateurs, à leur satisfaction, avec une économie d'argent, ça ne sera

pas administrable parce que le ministre de l'Agriculture, le ministre des Pêcheries, et le ministre du Tourisme, cinq, six ministres vont signer ça. D'abord, c'est complètement impensable. C'est tout simplement parler de quelque chose qu'on ne connaît pas.

Il y a pire que ça, M. le Président. Je pense qu'aucun député ici, à l'Assemblée nationale, devrait ignorer que le seul responsable de la qualité des aliments et de son innocuité au Québec, c'est le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Donc, il n'y a pas de complication à ça. On a fait la loi, d'ailleurs, **présument** pour ça. Je pense qu'il y a deux ministres ici, à l'Assemblée nationale, qui ont même des pouvoirs de fermeture d'établissements sans passer par décret ou quoi que ce soit. Il y a le ministre de l'Environnement qui peut, en tout temps, pour des raisons qui lui sont, évidemment, permises, fermer un établissement demain matin parce qu'il peut avoir un problème de pollution d'air, de pollution de sol ou de pollution quelconque, et il y a un deuxième ministre dans tout le gouvernement qui a un pouvoir, dans l'espace de 24 heures, de fermer un établissement où la salubrité, M. le Président, laisse à désirer. Alors, j'ai fermé à quelques reprises des établissements un peu partout au Québec en signant, sur-le-champ, une fermeture parce que j'ai ces pouvoirs-là.

Donc, ignorer ça, M. le Président, comme membre du Parlement, comme membre de l'Assemblée nationale, c'est ignorer beaucoup de choses, et je pense qu'on n'a pas le droit de laisser faire croire ou penser aux gens que tout ça peut être mis de côté avec une procédure comme on s'appête à adopter, au contraire qui est une procédure simplifiée.

Je ne dis pas autre chose que ça, M. le Président, parce que je suis persuadé qu'on aura l'occasion, en commission parlementaire, de détruire certains mythes, et je souhaite que certains de nos collègues, en commission parlementaire, se préparent davantage pour venir faire une bonne discussion et auront le temps d'avoir lu les notes explicatives.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci, M. le juge. Est-ce que le...

Une voix: M. le juge? M. le ministre.

Des voix: Ha, ha, ha!
(18 heures)

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Alors, je vous avais écouté avec grande attention, sauf dans les dernières 10 secondes, M. le ministre. Ha, ha, ha!

Mise aux voix

Est-ce que le principe du projet de loi 76,

Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain, est adopté?

Des voix: Adopté.

Une voix: Sur division.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Adopté sur division.

M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

M. Bélisle: Motion, M. le Président, pour que le projet de loi 76 soit déferé à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation pour étude détaillée.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Adopté.

Alors, il est 18 heures, je suspends les travaux de l'Assemblée jusqu'à 20 heures ce soir.

(Suspension de la séance à 18 h 1)

(Reprise à 20 h 6)

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Mmes et MM. les députés, si vous voulez vous asseoir, s'il vous plaît. Nous reprenons les travaux de l'Assemblée nationale. Nous sommes toujours à l'étape des affaires du jour. M. le leader du gouvernement, de quel article du feuilleton, s'il vous plaît?

M. Bélisle: L'article 7, M. le Président.

Projet de loi 77

Reprise du débat sur l'adoption du principe

Le Vice-Président (M. Lefebvre): À l'article 7 de notre feuilleton, l'Assemblée reprend le débat ajourné le 31 mars dernier sur l'adoption du principe du projet de loi 77, Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques et abrogeant certaines dispositions législatives. Je suis prêt à entendre le premier intervenant. Mme la députée de Johnson, vous avez droit à une intervention de 20 minutes.

Mme Carmen Juneau

Mme Juneau: Merci, merci. Mes collègues sont extrêmement gentils, M. le Président. Je les remercie à l'avance pour la qualité de leur

écoute. Je suis sûre qu'il vont m'écouter pour ce discours-là.

M. le Président, j'interviens sur une loi du tourisme qui a sept articles; le septième est l'article usuel, là. Mais, comme on ne parle pas souvent du tourisme ici, en Chambre, je tenais beaucoup, compte tenu que je viens d'une région à haute teneur touristique et, j'oserais dire, même si j'ai un de mes collègues qui me regarde de tout près ici, que nous avons la plus belle région du Québec, M. le Président. Nous avons la plus belle région touristique du Québec. Vous vous rendez compte que je ne fais pas l'unanimité ici, parce que, bien sûr, tous les députés souhaitent que ce soit leur région. Malheureusement, M. le Président, c'est l'Estrie, la plus belle région touristique. Nous avons le mont Orford, les lacs, le mont Mégantic. Dans chaque coin, dans chaque comté de l'Estrie, M. le Président, c'est un bijou pour les touristes. Et c'est pour ça qu'on en reçoit beaucoup chez nous. Donc, ce soir, on a à discuter une loi sur le tourisme. Vous comprenez que je me serais fait honte à moi-même de ne pas me lever en cette Chambre pour vanter les mérites de ma région, que j'aime tout particulièrement.

J'aime tout particulièrement ma région, M. le Président, mais il y a des choses, des fois, que j'ai de la difficulté à expliquer. Vous savez, depuis qu'on est en récession, ce n'est pas drôle en Estrie, pas plus que ça ne l'est dans d'autres régions du Québec. L'année dernière, je suis allée en Gaspésie, ce n'était pas drôle non plus. C'est une belle région aussi, la Gaspésie. Sauf que, quand on voit le chômage qu'il y a dans notre région, je trouve ça beaucoup moins drôle que d'examiner la beauté de ce qui m'entoure. La beauté qui m'entoure, les sites merveilleux qu'on a ne me font pas oublier, M. le Président, qu'on a vécu des 14 % de chômage en Estrie - 14 % de chômage, c'est difficile pour nos familles. Quand il n'y a pas de quoi mettre le pain et le beurre sur la table, c'est difficile pour nos familles, sauf que ça n'a pas été facile pendant cette récession-là. Tout le monde sait ici, plus particulièrement, probablement, pour le ministre responsable du tourisme, pour mon collègue responsable, le député de Masson, le député qui est responsable du dossier tourisme, tout le monde sait que le tourisme, dans une région, c'est un pot d'or, M. le Président. C'est une mine d'or, le tourisme, et si le ministre responsable comprenait à quel point c'est important le tourisme, et combien ça rapporte.

(20 h 10)

Le tourisme, c'est des gens de l'extérieur qui choisissent une région en particulier pour ses attractions et qui viennent dépenser leurs sous chez nous. C'est ça, le tourisme. C'est un pot d'or qu'on s'en vient porter chez nous. Mais il faut qu'à ce moment-là les gouvernements puissent faire en sorte que les associations touristiques, c'est-à-dire les intervenants en tourisme de

chacune de nos régions fassent un plan, le soumettent au ministre responsable, et ce plan doit faire en sorte de mettre en évidence les beautés de chacune de nos régions et les vanter à l'extérieur du Québec pour attirer chez nous cette manne qui s'appelle tourisme.

Il y a eu, M. le Président, comme je vous dis, depuis le début de la récession, des difficultés, et on a proposé au ministre, de la part de l'association touristique qui s'appelle la Coalition de l'industrie touristique québécoise, une proposition fort alléchante qui, selon la lettre que j'ai entre les mains, aurait pu créer - attendez un petit peu - 20 000 nouveaux emplois; une réduction minimum du déficit touristique du Québec de 378 000 000 \$ annuellement. C'était la proposition de la Coalition. Un milliard en recettes supplémentaires annuelles pour l'industrie touristique québécoise - 1 000 000 000 \$, M. le Président, avec la proposition; 160 000 000 \$ de retombées fiscales nouvelles pour le gouvernement du Québec à chaque année, pas une année, à chaque année; un fonds supplémentaire de relance pour la promotion du tourisme québécois doté de 25 000 000 \$ en 1992 et de 25 000 000 \$ en 1993. Voilà la soumission qui a été faite par la Coalition au ministre responsable. J'ai entendu la réponse. Pas de réponse positive. Le ministre, n'a même pas répondu à l'offre que la Coalition a faite. Il a préféré, M. le Président, ouvrir des casinos.

Moi, vous savez très bien que je suis ici depuis 1981. On en avait parlé à l'époque - parce que c'était un gouvernement du Parti québécois qui était là à l'époque - on en avait parlé, on avait fait faire des études aussi, au sujet de l'ouverture des casinos, pour voir quel était le bien-fondé et quels étaient les problèmes qui pourraient survenir à l'égard de l'instauration de casinos. À l'époque, M. le Président, nous étions de ce côté-là et eux, étaient de ce côté-ci. Bien sûr, à l'époque, ces gens-là nous avaient présenté les casinos au Québec comme un dilemme socio-économique. C'était écrit par Cosmo Maciocia, qui est un député que nous avons encore le plaisir d'avoir ici, à la Chambre, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Mme Juneau: Sauf, M. le Président, que ce même député, député de Viger toujours, n'avait pas la même parlure qu'il a aujourd'hui au sujet des casinos. Pour ceux qui n'ont pas lu son rapport, je viendrai après la soirée et je vous le présenterai. Mon cher collègue de Viger disait à l'époque - et ça date, M. le Président, de mai 1982 - mon cher collègue de l'époque et d'aujourd'hui disait: «Que le gouvernement du Québec rende publiques les études qu'il a effectuées sur le projet d'implanter des casinos au Québec depuis 1977, à même les deniers publics, et qu'il n'en effectue pas de nouvelles.» M. le Président,

j'ai entendu mon collègue de Masson réclamer à cor et à cri - et on sait qu'il est capable, quand il veut...

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Juneau: ...la demande auprès du ministre responsable de déposer les études qui avaient fait en sorte que son parti avait changé d'idée. Parce que c'est ça qu'ils ont fait, M. le Président. Le député de Masson, à plusieurs reprises, s'est levé ici en Chambre et a demandé au ministre: Déposez-moi les rapports qui font que vous avez décidé, cette année, d'implanter des casinos. On ne les a pas encore. On ne les a pas encore. En 1982, le député de Viger les réclamait. Aujourd'hui, on les réclame puisque son gouvernement a décidé d'aller de l'avant avec les casinos. On ne les a pas, M. le Président. On ne les a pas.

On ne sait pas qu'est-ce qui les a fait changer d'idée. On aimerait ça le savoir. Notre même député de Viger disait, dans sa deuxième réclamation: «Que le gouvernement du Québec renonce à l'idée d'implanter des casinos au Québec.» Renonce d'implanter. M. le Président, j'aimerais ça, après mon intervention, que le député de Viger se lève et nous explique pourquoi il a changé d'idée.

Des voix: Bravo! Bravo!

Mme Juneau: Pourquoi, M. le Président, le député de Viger a-t-il changé d'idée et qu'est-ce qui a fait en sorte qu'il a réussi à faire changer son gouvernement d'idée? Ah, il dit qu'il n'a pas changé d'idée. Donc, il avait fait de fausses représentations quand il disait qu'il était contre. Là, il est pour.

Des voix:...

Mme Juneau: Ah, il n'a pas changé. Il disait: «Que le gouvernement du Québec recherche d'autres moyens moins problématiques...» Excusez, là. J'aimerais ça que vous m'écoutez parce que c'est très important.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Mme la députée de Johnson, adressez-vous à la présidence.

Mme Juneau: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Adressez-vous à la présidence.

Mme Juneau: ...vous avez raison. Ça fait assez longtemps que je suis ici pour savoir ça.

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Juneau: Vous avez raison. Sauf, M. le

Président. que vous devez comprendre que mes collègues me dérangent, dans l'autre coin. Donc, j'essayais de leur faire comprendre par de grands gestes qu'il fallait qu'ils soient calmes et qu'ils écoutent ce que je dis.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Allez-y.

Mme Juneau: Merci, M. le Président. Mon collègue de Viger, disait: «Que le gouvernement du Québec recherche d'autres moyens moins problématiques pour relancer l'économie et l'industrie du tourisme au Québec.» Ça, c'était ses idées de 1982. Est-ce que le député de Viger pourrait nous dire si son gouvernement a trouvé une problématique différente pour relancer l'économie de l'industrie touristique que de mettre des casinos? Ça n'a pas l'air. Ça n'a pas l'air, M. le Président. Ça n'a pas l'air, parce que c'est ça qu'ils ont décidé de faire. «Que le gouvernement du Québec consulte la population par voie de référendum sur l'opportunité d'implanter des casinos au Québec, si, malgré tout, il considère ce projet nécessaire pour des raisons qui lui sont propres.» Ça, c'étaient les quatre considérations du député de Viger à l'époque, en 1982.

Qu'est-ce qui a fait qu'aujourd'hui... Comment avez-vous fait, M. le député de Viger, pour faire en sorte que, 11 ans après, ces mêmes personnes que nous avons devant nous ont changé complètement leur fusil d'épaule? Est-ce que les problèmes qui existaient en 1982, causés par l'ouverture des casinos, ne sont pas les mêmes que ceux de 1993? Je pense que oui. Je pense que oui. Si, à la place, le ministre responsable du tourisme avait accepté la proposition de la Coalition, M. le Président, de la Coalition de l'industrie touristique québécoise, ça aurait coûté moins cher, ça aurait été moins problématique, et on aurait pu savoir exactement où on s'en va. Parce que, là, on ne les a pas, les rapports; on ne sait pas si, en ouvrant des casinos, il y aura des problèmes très graves, si ça va attirer les gens de la pègre ou des choses comme ça, si les gens vont en souffrir. On ne le sait pas, M. le Président.

(20 h 20)

Mais, une chose que je sais, c'est que depuis que la récession est commencée, il y a trois ans, que les gens souffrent, ce gouvernement-là, en face de nous, n'a réussi qu'à faire ouvrir les commerces le dimanche, à avoir un numéro de téléphone qu'on nous a répété maintes fois, par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il disait: Ne vous fatiguez pas, ceux qui ont des entreprises, s'il y a des problèmes, vous avez un numéro à appeler. Il nous l'a dit assez souvent: 1-800-461-AIDE. On le sait; tout le monde le sait, ici. On l'a essayé, 1-800-461-AIDE. Malheureusement, les entreprises qui l'ont essayé sont presque toutes fermées. M. le Président, ce n'était pas une bonne idée. Ce n'était pas une

bonne idée, pas plus que l'ouverture des commerces le dimanche pour relancer l'économie.

Mais le tourisme, comme je le disais au début de mon intervention, le tourisme est une manne pour le Québec, et la proposition que les gens du tourisme avaient faite ne coûtait pratiquement rien au gouvernement, en relation avec ce que ça rapportait au gouvernement. Donc, les gens du tourisme ont adressé la demande au ministre. Loin d'admettre que ça avait du bon sens, il n'a même pas prêté attention à ça. Donc, les gens ont écrit à mon chef, M. Parizeau. Ils ont demandé ce qu'il en pensait. M. Parizeau a trouvé que c'était une bonne idée et que lui était prêt à marcher dans cette voie-là qui était présentée par l'association touristique.

Vous avez vu comment les gens, M. le Président, ont besoin d'aide dans le moment. On a sorti des demandes d'emploi pour le casino. Il y a tellement de gens mal pris. Je regardais, je pense que c'est aujourd'hui, je ne sais pas... Non, ce n'est pas aujourd'hui que ça a sorti, mais en tout cas... On disait: 155 000 demandes d'emploi au casino, 155 000 personnes! Imaginez-vous combien il y a de gens qui ont besoin de travailler. Le nombre est tellement important que c'est difficile de voir clair, puisqu'ils ont besoin... Ici, on dit dans l'article: 776 postes pour le nouveau casino de Montréal, 155 000 applications. Ils vont être obligés de tirer au sort, M. le Président.

Ne pensez-vous pas que, si on avait accepté de regarder la demande de la Coalition, on aurait eu ces problèmes-là? On aurait créé des centaines d'emplois. Ça aurait rapporté au gouvernement du Québec et à tous les Québécois, parce que le gouvernement du Québec, c'est nous tous, c'est nous tous qui aurions pu investir dans d'autres programmes sociaux, dans d'autres programmes pour apaiser, finalement, le mal qui gruge les uns et les autres, parce que les taxes que nos concitoyens et nos concitoyennes ont dû subir, depuis quelques années, M. le Président, c'est écrasant pour eux autres, écrasant.

Si on acceptait des façons de faire en sorte que le tourisme vienne chez nous... Parce que, dans cette même lettre-là, on parlait du tourisme en Ontario. Ils disaient: Il n'est pas vrai que l'Ontario, en fonction du marché américain, est quatre fois mieux située que le Québec. Il n'est pas vrai que l'Ontario est quatre fois plus attirante que le Québec. Ça, je pense qu'il n'y a pas un député qui n'oserait pas se lever pour dire: Chez nous, c'est plus beau qu'en Ontario; chez nous, on a de quoi offrir de mieux qu'en Ontario, et je suis sûre, qu'on soit d'un bord de la Chambre ou de l'autre, on est tous fiers des gens qu'on représente et on est tous fiers de ce qu'on peut posséder comme éléments pour attirer le tourisme chez nous. Il n'est pas vrai que l'Ontario est quatre fois plus attirante que le Québec. Il n'est pas vrai que l'Ontario a quatre fois plus d'expertise pour capter ce marché.

Mais peut-être que le gouvernement de l'Ontario, lui, a pris en considération les offres que les gens du tourisme lui ont faites puis il a décidé d'investir et de publiciser ce qu'ils ont de bien à offrir. Je pense que ça aurait pu se faire autrement que par des casinos, M. le Président. Et je suis en accord avec le député de Viger quand, dans ses propos de 1982, il posait de sérieuses questions. Je pense que le député de Viger avait raison de se poser ces questions-là. Je me les pose, moi, aujourd'hui. Je me les suis posées aussi en 1982, parce que c'était mon collègue, Raynald Fréchette, qui était en charge de ce dossier-là. Je me souviens très bien. Il était le député de Sherbrooke à l'époque, puis c'est ma région. Je me souviens de toutes les discussions qui avaient eu lieu, à cette époque-là. Je ne me souviens pas par coeur de ce qu'il y avait dedans, mais je me souviens très bien que vous étiez contre, et pour des raisons valables, M. le Président. Donc, je pense qu'il aurait été important d'évaluer à leur juste valeur les offres que faisait la Coalition pour faire en sorte d'attirer chez nous le plus de touristes possible pour laisser la manne.

Vous savez, les Québécois, il ne faut pas se faire de gêne à dire comment on a des idées extraordinaires pour attirer des gens chez nous. Je pourrais bien vous parler de mon Festival international de la motoneige, qui attire des milliers de personnes chez nous, qui fait des retombées touristiques extraordinaires pour tous nos hôtels de l'Estrie, pour tous nos restaurants en Estrie, et qui attire des gens de partout dans le monde pour les courses qu'il y a en motoneige, chez nous. On a de l'imagination, on a des sites extraordinaires. Moi, j'ai le Théâtre de la Dame de coeur, chez nous, qui est un événement touristique extraordinaire, avec nos marionnettes géantes. On a, en Estrie, le mont Mégantic - j'en ai parlé tout à l'heure - le mont Orford et les gorges de Coaticook.

Mosus, M. le Président! Ça ne coûterait pas cher pour faire un peu de publicité à l'extérieur du Québec puis amener tout ce beau monde à venir dépenser de l'argent à visiter la maison de la poudrière, chez nous, les gorges de Coaticook, l'événement de Valcourt, et ainsi de suite. Et vous pourriez, chacun votre tour, vous lever et dire: Dans ma région, dans mon comté, il y a tel événement extraordinaire qui se passe, si, simplement, le gouvernement croyait assez fort pour investir les quelques milliers de dollars dans le projet de la Coalition afin de mettre sur pied des choses et de les publiciser à l'extérieur pour que les gens viennent chez nous et dépensent leur argent chez nous. M. le Président, tant et aussi longtemps qu'on ne décidera pas de s'aider soi-même, ce n'est pas comme ça qu'on va faire en sorte d'attirer notre monde chez nous. Merci.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci,

Mme la députée de Johnson. Oui, M. le député de Papineau.

M. MacMillan: En vertu de l'article 213, est-ce que la députée de Johnson accepterait une question?

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Oui. Alors, allez-y. Courte question, courte réponse.

M. MacMillan: Mme la députée de Johnson, est-ce que vous êtes prête... Vous répondez immédiatement?

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Oui, allez-y.

M. MacMillan: Est-ce que vous êtes prête à demander à votre parti, si jamais vous êtes élus à la prochaine élection - ce dont je doute très fort - d'enlever les casinos tout partout dans la province de Québec?

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Mme la députée de Johnson.

Mme Juneau: Vous allez avoir assez de misère à les mettre sur pied; je ne sais pas combien ça va prendre de temps pour les ôter. De toute façon, ce qu'on souhaiterait, M. le Président... Et d'ailleurs, mon chef, M. Parizeau, a écrit à la Coalition pour leur dire qu'on acceptait d'emblée le projet qui nous avait été proposé.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci. Un instant! Ça va. Ça va, Mme la députée de Johnson. Je suis prêt à reconnaître le prochain intervenant. M. le député de Labelle, vous avez droit à une intervention de 20 minutes.

M. Jacques Léonard

M. Léonard: Merci, M. le Président. Nous en sommes donc... M. le Président, je veux juste constater une chose. Cette semaine, je pense que, du côté du parti ministériel, on a voulu remettre de l'ordre un peu, parce que je vois qu'aujourd'hui on a quorum alors que, la semaine dernière, les députés du parti ministériel ont brillé par leur absence au moins 15 minutes au début de la séance et 15 minutes à la fin de la séance, M. le Président, de sorte que l'Assemblée a dû suspendre ses travaux.

M. le Président, je voulais intervenir sur cette Loi sur les établissements touristiques, parce qu'il s'agit là d'une industrie particulièrement importante pour le Québec, qui est importante dans mon comté aussi et pour l'ensemble du Québec. Une industrie qui est aussi mal en point, par les temps qui courent, parce que tout le monde sait que notre déficit touristique est de l'ordre de 1 000 000 000 \$ présentement, ce que

je considère être une catastrophe majeure puisque, chaque année, c'est 1 000 000 000 \$ qui s'en vont.

(20 h 30)

À l'époque, il y a 12 ans de cela, nous avons constaté un déficit de 200 000 000 \$ et nous avons remué ciel et terre pour qu'on en arrive à équilibrer davantage nos comptes touristiques avec l'étranger. Mais, à ce que je vois, en 1993, la situation s'est dégradée, et il faut constater ce déficit touristique que nous avons et qui s'en va grandissant, malheureusement. Nous avons eu l'occasion, d'ailleurs, de rencontrer les représentants de l'industrie touristique, en particulier ceux qui sont visés par les établissements touristiques, au cours de la commission sur la fiscalité et sur les finances publiques du mois de février dernier, où ils sont venus plaider qu'ils étaient littéralement étouffés par les taxes. Et j'y reviendrai, M. le Président.

Quoi qu'il en soit, au cours des derniers mois et des dernières années - trois ans - l'industrie touristique a été prise à partie par le gouvernement qui lui a imposé des taxes, qui lui a imposé aussi beaucoup de réglementation. Le projet de loi que nous avons vise certains objectifs qui sont, dans leur définition, de confier au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la responsabilité de l'administration des mesures relatives à la délivrance des permis pour l'exploitation des établissements de restauration. On prévoit aussi, par ailleurs, de maintenir la période de validité d'un permis à 12 mois ainsi que différentes autres mesures sous la coupe du ministre du Tourisme.

Premier élément, M. le Président, que je voudrais développer ici: depuis 10 ans, depuis 1980, mais depuis 10 ans, en particulier, nous avons décidé, sur le continent nord-américain, au Canada et au Québec aussi, de déréglementer le plus possible pour simplifier la vie de ceux qui ont des établissements économiques. Dans beaucoup de secteurs, on a déréglementé et on a poursuivi sans relâche dans cette voie, de sorte qu'on voulait prendre de moins en moins de temps à de l'administration et qu'on voulait aussi que les tracasseries administratives cessent le plus possible, qu'elles soient les plus légères possible pour qu'elles empêchent le bon fonctionnement des établissements. C'était vrai, en particulier, dans les transports, que j'ai connus, mais c'est vrai aussi dans d'autres secteurs économiques et, particulièrement, dans le secteur touristique.

Une des grandes revendications du monde des affaires et dans le monde de l'industrie touristique, en particulier, ça a été le guichet unique. Ça simplifiait... En fait, ce que l'on voulait, nous voulions un guichet unique. L'industrie veut un guichet unique. Et prenez l'industrie manufacturière, c'est son cas, mais l'industrie touristique aussi, le guichet unique.

Or, que faisons-nous, ici, dans ce projet de

loi? Nous confions toute une série d'émissions de permis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; appelons-le ministère de l'Agriculture. D'abord, ces établissements restent ou vont devoir continuer à faire affaire à deux ministères: Agriculture et Tourisme, l'un pour avoir le permis en termes d'alimentation, l'autre pour avoir son permis d'opération ou d'existence, en quelque sorte, comme établissement touristique.

Il ne faudrait pas oublier les autres ministères: le ministère des institutions financières, qui tient le registre des entreprises, reste toujours là pour enregistrer l'établissement, qu'il soit enregistré, mais qu'il soit incorporé, ce qui est le cas. Vous en trouvez d'autres en termes de financement. Vous allez évidemment revoir le ministère du Revenu et toute une autre série de ministères.

Dans le cas qui nous occupe, sur le permis d'alimentation, maintenant, c'est le ministère de l'Agriculture, avec des pouvoirs renforcés, des pouvoirs qui touchent aux normes de l'administration de l'établissement, de l'exploitation de l'établissement, et tout cela doit se faire en collaboration.

Je ne veux pas, M. le Président, insister davantage sur ce plan à ce stade parce que, iorsque l'on dit, dans un texte, que cela doit se faire en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et le ministère du Tourisme, vous me permettez de penser qu'on va retrouver, encore une fois, de belles batailles sur le terrain, même si, au niveau des principes, le législateur peut s'entendre que cela se fera en collaboration. En réalité, nous créons, encore là, nous consolons deux chapelles considérables.

Cela fait suite, et cette mesure fait suite principalement à l'imposition par règlement d'un nouveau permis pour pouvoir dorénavant exploiter en toute légalité un établissement de restauration. On se rappelle que ces nouveaux permis ont tout à coup été émis en plein été - j'en ai eu connaissance - en plein été, je pense que c'est en 1990. Tout à coup, il y a des gens qui ont reçu une facture, un compte de taxes à payer, le règlement du ministère de l'Agriculture qui, tout à coup, leur est tombé sur la tête. Ils ont eu 175 \$ à payer, des sommes mirobolantes, auxquelles ils ne s'attendaient pas du tout, en plein début de récession. C'était une nouvelle dont nous avons entendu parler, nous, comme députés de l'Opposition. Je ne sais pas si le ministre a pu en entendre parler à l'époque, mais tous ceux qui tenaient des restaurants, tous ceux qui passaient sous la coupe de la restauration ont dû payer.

Alors, M. le Président, le règlement va étendre l'obligation de se munir d'un permis à tous les secteurs qui doivent manipuler des aliments dans le cadre de leur entreprise. Et je vous donne un exemple, M. le Président. Tous les établissements qui doivent manipuler des aliments

dans le cadre de leur entreprise, l'exemple: les garderies vont être soumises à cette nouvelle réglementation, puisqu'elles vont confectionner des repas pour les personnes qui les fréquentent. Alors, vous voyez jusqu'où va le règlement. On touche les garderies. Bientôt, si vous recevez des invités chez vous, je me demande si on ne sera pas obligé d'avoir un permis. On est en train d'étendre ses tentacules pas mal loin. Les cabanes à sucre. Vous allez faire un brunch quelque part dans une salle, vous risquez d'être visés par le permis. On veut tirer sur tout ce qui bouge, en termes d'alimentation. Ça va, là?

Le Vice-Président (M. Lefebvre): S'il vous plaît! Un instant! Un instant! Un instant! Un instant! Un instant!

M. Doyon: M. le Président, question de règlement.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Un instant! Un instant!

Question de règlement sur quoi, M. le député de Louis-Hébert?

M. Doyon: M. le Président, on me passe des papiers que j'ai lus il y a 11 ans. Le député de... je ne sais pas, Terrebonne autrefois, m'apporte des règlements que j'ai lus il y a 11 ans. Je n'en ai pas besoin...

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Non, non. Je m'excuse. Je m'excuse. Je m'excuse. Non.

Une voix: Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Non, non, il n'y a pas de question de règlement.

Une voix: Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Non, non. La question de règlement du député de Louis-Hébert est hors d'ordre. Je n'ai pas besoin de réplique de qui que ce soit.

Allez-y, M. le député de Labelle.

M. Biais: Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Sur quoi? Un instant, M. le député de Labelle.

Oui, allez-y, M. le député de Masson. Allez-y! Allez-y!

M. Biais: Merci, M. le Président.

Certains députés libéraux m'ont demandé ce rapport, et je l'ai passé.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Non, non,

non. Ni à ma droite, ni à ma gauche.

M. le député de Labelle, allez-y! Allez-y, M. le député de Labelle, continuez votre intervention, s'il vous plaît.

M. Léonard: Alors, M. le Président, le permis à des établissements qui visent la restauration, les restaurants va s'étendre à toutes sortes d'activités, même les plus simples, et je mentionnais le cas des garderies qui donnent des repas aux enfants, aux tout petits enfants, le cas des cabanes à sucre, le cas éventuel des brunches dans des salles, etc. Et puis, allons plus loin. Les droits exigibles pour l'obtention de ce permis vont être selon trois niveaux, vont se faire à trois niveaux: soit 20 \$ pour le permis de catégorie «sans but lucratif», donc un permis de 20 \$ - vous voyez que l'État étend ses tentacules - et puis vous allez avoir un autre permis, 125 \$, qui est de catégorie «maintenir chaud ou froid». Alors là, vaste matière à spéculation, à distinction, à discussion avec les fonctionnaires, pour savoir si c'est 20 \$ ou 125 \$.

(20 h 40)

Mais il y en a un autre, parce que, dans le cas du «maintenir chaud ou froid», ça peut être un dépanneur qui sert du chaud ou du froid. Quand vous vous promenez sur les routes, actuellement, vous arrêtez à un dépanneur et puis vous allez trouver, un moment donné, qu'il y a du café chaud. Alors, «maintenir chaud ou froid», là, vous payez 125 \$ pour servir le café chaud. Alors, «maintenir chaud ou froid», là, vous payez 125 \$. Pour servir le café aux passants, ça va vous coûter 125 \$. Mais, si vous allez un peu plus loin et que vous entrez dans la catégorie générale, c'est 175 \$. Une autre somme de 175 \$ qui va s'appliquer principalement aux restaurants et hôtels. Ces droits vont être acquittés à chaque année, ajustés au 1er janvier selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation, donc indexés, complètement indexés.

M. le Président, je veux juste vous dire qu'à partir du moment où on définit dans un règlement telle catégorie cela va donner lieu à des discussions, à des négociations avec les fonctionnaires, à des discussions pour déterminer dans quelle catégorie on embarque. Et, si jamais quelqu'un paie 20 \$ et qu'un inspecteur découvre que ça devrait être 125 \$, il y aura toute la série des pénalités, des contraventions qui vont s'ensuire.

Et cela sera défini par le ministère de l'Agriculture. Imaginez que, lorsque vous faites du tourisme, vous pouvez faire face à une série de situations très différentes. Vous êtes dans un camping et vous fournissez du café. Vous êtes dans le «maintenir chaud ou froid» ou vous êtes dans la catégorie préparation générale si vous poussez un peu plus loin la transformation. Il y a toujours une limite difficile à préciser entre une

catégorie ou l'autre, qui donne justement lieu à toutes sortes de discussions et d'interprétations qui seront faites par le ministère de l'Agriculture et non pas par le ministère du Tourisme, lequel poursuit des objectifs fort différents, M. le Président. C'était la première des séries de remarques que je voulais faire.

Maintenant, M. le Président, revenons au ministère du Tourisme parce que, là, nous avons une loi qui touche le ministère de l'Agriculture mais qui touche en même temps le ministère du Tourisme. Le ministère du Tourisme, lui aussi, par cette loi, remanie son pouvoir réglementaire à l'égard de la notion d'«établissement touristique», des conditions d'obtention des permis, de leur forme, de leur teneur ainsi que des frais exigibles. Et remarquez qu'il s'agit d'un autre permis touchant un tel établissement, donc une autre série de permis. On est toujours en train, M. le Président, de compliquer la situation.

Votre établissement touristique va devoir s'adresser, pour son permis concernant la nourriture ou la restauration, au ministère de l'Agriculture, mais, avant, va devoir s'adresser au ministère du Tourisme pour savoir dans quelle catégorie d'établissement touristique il se situe. D'abord, il faut définir s'il s'agit bien d'un établissement touristique, et j'imagine que les fonctionnaires du Tourisme vont élargir leur notion d'«établissement touristique» au maximum. Peut-être qu'il y aura d'autres ministères qui vont prétendre à la juridiction sur un tel établissement. Mais, ce qu'il faut bien noter, c'est que, pour un gouvernement qui prétendait déréglementer, simplifier la vie, et qui a déjà prétendu établir le guichet unique, on voit très bien que, dans le concret, nous en venons à compliquer les choses.

Alors, M. le Président, il y aura de la nouvelle réglementation qui va être à prévoir, comme des changements à l'actuelle loi, qui ne simplifieront d'aucune façon la gestion du système. Ces changements vont nécessairement conduire à l'alourdissement du système, puisqu'il sera dorénavant possible au gouvernement de créer des sous-catégories d'établissements touristiques pour déterminer les conditions que doit remplir une personne qui demande un permis ou un renouvellement de permis. Et, évidemment, le gouvernement y arrive. Il veut se donner le pouvoir d'exiger des droits de permis en fonction de ces sous-catégories.

Mais, la question: Comment va-t-on déterminer ces sous-catégories? Quelle est la définition de chacune de ces sous-catégories? Parce que, là aussi, nous ouvrons la place à l'interprétation entre chacune des catégories. Et, s'il arrivait qu'un établissement réponde à la définition de deux sous-catégories en même temps, ce qui n'est pas impossible, parce que l'industrie touristique, avec l'évolution qu'on lui connaît, va nécessairement connaître... certains établissements vont nécessairement connaître une telle

situation, qu'arriverait-il? Encore discussion avec les fonctionnaires. Si les formulaires qu'on remplit ne sont pas jugés conformes par les inspecteurs, vous allez voir très bien, très bien qu'on ouvre la porte encore une fois à des pénalités pour non-respect du règlement.

M. le Président, comme le gouvernement, qui veut arriver à ses fins d'aller chercher des taxes additionnelles, va imposer des coûts pour ces permis, parce qu'il dit qu'on doit payer pour ces permis, on va s'attendre à avoir des hausses de permis, à avoir toutes sortes de permis, différents niveaux de permis, et je peux vous dire que, depuis quelques années, ça n'a pas raté depuis. Ça n'a pas raté. Le gouvernement entend tarifer, et il va le faire dans l'industrie touristique. M. le Président, c'est encore une taxe déguisée que le gouvernement prépare par ce moyen, dans ce nouveau projet de loi, sans le dire, sans le dire, malheureusement. Et je suppose que le déficit touristique va s'en trouver affecté au cours de l'année.

Également, M. le Président, le gouvernement va pouvoir établir, dorénavant, par règlement la définition de l'expression «établissement touristique», ce qui va lui permettre, selon son bon vouloir, d'élargir l'obligation d'obtention du permis ainsi que d'autres droits exigibles à d'autres catégories d'établissements touristiques, et on pourra voir qu'il pourra modifier cette définition des établissements touristiques, malheureusement, ce qui va être légal, mais qui va être discutable.

Compte tenu de l'expérience que nous avons connue, au cours des dernières années, on peut compter, par exemple, que ces modifications aux définitions, aux catégories, vont se faire durant des périodes où tout le monde est fort occupé à faire autre chose qu'à regarder la **Gazette officielle du Québec**, dans laquelle seront publiées de telles modifications. C'est là où le gouvernement se donne toute une série de pouvoirs, au niveau exécutif, de modifier les définitions de catégories de permis et d'affecter l'industrie touristique sans qu'il n'y ait de débat ici, à l'Assemblée nationale. C'est une spécialité de ce gouvernement de procéder par réglementation. Nous l'avons vu, au cours des dernières années.

M. le Président, l'objectif, c'est d'aller chercher davantage de tarification, c'est d'aller chercher davantage de sous, et je rappellerai que ce gouvernement a été particulièrement nocif à l'industrie touristique. C'est lui qui a rétabli la taxe de vente, c'est lui qui a accepté la TPS à l'industrie touristique. Aujourd'hui, l'industrie touristique crie famine, crie qu'elle est égoûlée, comme elle est venue le faire à la commission parlementaire sur les finances publiques, parce qu'il trouve, ce gouvernement pernicieux, que l'industrie touristique est une vache à lait qu'il peut exploiter indépendamment de la concurrence que notre industrie doit supporter de l'extérieur

du pays. Et c'est comme ça qu'on est arrivé à un déficit touristique de 1 000 000 000 \$ par année.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci, M. le député de Labelle.

Sur la même motion, je cède la parole à M. le député d'Arthabaska. Vous avez droit à une intervention de 20 minutes, M. le député.

M. Jacques Baril

M. Baril: Oui, M. le Président, si je parle sur la loi 77, c'est parce qu'elle vient en complémentarité avec la loi 76 dont j'ai parlé juste avant l'heure du souper, qui était la Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins, et on abrogeait aussi la Loi sur le commerce du pain. Et la loi 77, elle, c'est Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques et abrogeant certaines dispositions législatives.

(20 h 50)

Pourquoi, M. le Président, ces deux lois sont-elles complémentaires? C'est parce que, dans la loi 76, le ministère de l'Agriculture s'appretait à recevoir une partie des responsabilités que le ministère du Tourisme lui confiait et que la loi 77 permet au ministre du Tourisme de transférer une partie des pouvoirs qu'il détient au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Et ce transfert de **responsabilités**, bien entendu, se fait en pleine période où tous les chiffres démontrent que l'industrie touristique est en difficulté, vit d'énormes difficultés financières, et on prévoit que le déficit de l'année en cours, le prochain déficit touristique sera d'environ 2 000 000 000 \$. Et on va compliquer davantage, bien entendu, cette industrie qui a de la difficulté à vivre cette période de récession économique qui n'en finit plus.

Pourquoi, entre autres, est-ce que l'industrie touristique souffrira de ce projet de loi? Parce que, bien entendu, le ministère de l'Agriculture va s'occuper de toute la responsabilité de surveiller la propreté dans les cuisines, entre autres, la salubrité des aliments. Et on donne des pouvoirs qui, selon moi, sont des pouvoirs exorbitants aux fonctionnaires qui auront à appliquer cette loi-là. Et je vous dirai, M. le Président, qu'à chaque fois qu'on parle de réglementation, quand on parle de réglementation dans une loi où on permet au ministre de réglementer, je crains toujours de voir arriver ces fameux règlements, parce que l'on sait que les règlements ne sont pas discutés ici, à l'Assemblée nationale. Les intéressés, les intimés, souvent, ne sont même pas consultés. Il y a parution dans la **Gazette officielle** et, 15 jours après, ça s'applique. Et ce n'est pas tout le monde qui prend le temps de lire la **Gazette officielle**, vous en conviendrez, M. le Président.

Et, bien souvent, après que ce soit paru dans la **Gazette officielle**, les intéressés ont une

quinzaine de jours pour s'objecter. Mais, bien des fois, même s'ils s'objectent, on dirait que la machine, c'est trop dur à revirer de bord, et il y a des bons fonctionnaires, ça fait au moins un an, un an et demi qu'ils préparent ça, ces règlements-là, qui ont essayé de convaincre le ministre à tour de bras de la bonté et de l'efficacité de ces règlements-là. Le ministre, souvent, je dois dire, retourne les fonctionnaires à leurs devoirs, parce qu'il dit: Ça n'a pas de bon sens. Mais les fonctionnaires reviennent sous une autre façon, comprends-tu, plus fin finade, de présenter ces fameux règlements là, et par... j'allais dire par **écoeuement**, bien des fois, le ministre dit: Ah bien, c'est bien correct, on va en finir, depuis le temps qu'on en parle. Et là le Conseil des ministres approuve ça et, après ça, c'est les pauvres patients dans le champ qui, eux, ont à subir l'application de ces fameux règlements là.

Et c'est pourquoi, M. le Président, je suis craintif sur l'application de ce permis-là, de ce nouveau permis là par le ministère de l'Agriculture. Et' je vais vous lire... On ne pourra pas me dire, cette fois-ci, que je suis hors d'ordre, que je ne parle pas de la loi, malgré que, sur le principe, on peut parler, je dirais, de tout ce qui touche, pas nécessairement à la loi, mais tout ce qui touche le tourisme au Québec. Mais je vais m'en tenir, en tout cas, pour le temps qui m'est alloué, aux articles de la loi.

Si on regarde à l'article 3, on dit bien, il est inscrit: «Le ministre peut refuser de délivrer un permis dans les cas suivants:

«1° la personne qui demande le permis ne remplit pas les conditions prescrites par la présente loi et les règlements».

Donc, le ministre peut refuser de délivrer un permis si le demandeur, hein, au cours des trois dernières années, a été déclaré coupable d'une infraction à l'une des dispositions de la présente loi. Et là, la première, on parle de la Loi sur le bâtiment. Imaginez-vous, M. le Président, la Loi sur le bâtiment! Les règlements changent à peu près à tous les six mois, quand ce n'est pas à tous les ans, hein. À tous les ans on modifie la grandeur des portes, ou bien la densité de la lumière, ou... Il y a toujours de quoi, dans le Code du bâtiment, qui est changé, hein: les portes ne sont pas assez grandes, ne sont pas assez larges, ne sont pas assez hautes, n'ouvrent pas sur le bon bord, ne barrent pas sur le bon bord; il y a toujours quelque chose, hein. Je ne sais pas si quelqu'un a déjà vu arriver un inspecteur du bâtiment, avec son Code en dessous du bras. Et, si tu poignes un gars qui s'assied sur le Code, je vais te dire une chose, tu n'es pas sorti du bois.

Là, ici, si la personne est condamnée en fonction du Code du bâtiment, hein, automatiquement, elle perd son permis pour trois ans. Trois ans, hein! Ce n'est pas des farces, là. Il n'y a pas de recours, hein. On dit: «Le ministre

peut refuser», hein. Puis, quand on dit «peut», là, je vais vous dire que ça m'inquiète, ça m'inquiète grandement.

Après ça, on continue. On dit: Si la personne qui demande le permis a été déclarée coupable d'une infraction en fonction de la Loi sur la qualité de l'environnement. Voyez-vous, je connais un restaurateur, chez nous, qui a acheté un restaurant - pas un nouveau - et il a eu l'agréable surprise, deux mois après avoir acheté le restaurant... un inspecteur du Code du bâtiment est arrivé. Imaginez-vous! Et là il manquait la hotte pour envoyer les huiles ou les vapeurs dehors, comprenez-vous, elle n'était pas conforme, parce que, là, il y avait un voisin qui s'était plaint. Ça faisait 10 ans... Je n'ai pas dit «l'aorte», j'ai dit «la hotte». Ecoute donc comme il faut! Et là, puisque la hotte n'était pas réglementaire, parce que le règlement avait changé - il y avait eu une modification - là, on voulait lui enlever son permis. On a commencé par lui donner un délai de 6 mois pour se conformer. Ils viennent d'acheter le restaurant, c'est un jeune couple. Personne ne s'était plaint avant ça pour savoir si ça sentait les frites, l'huile ou je ne sais trop quoi dehors. Et là, si les personnes... Advenant le cas, là - ils n'ont rien inventé, ils n'ont rien changé, là - où ils auraient été à la cour pour se défendre et dire: Ça a toujours été de même, puis jamais personne n'a parlé, jamais personne n'a chialé, s'ils avaient été condamnés à la cour, automatiquement, ils perdaient leur permis pour trois ans. C'est ça qui est écrit ici: pour trois ans.

On continue: Si une personne qui demande un permis est déclarée coupable d'une infraction en vertu de la Loi sur la protection du consommateur, C'est parce qu'elle a chargé trop cher? C'est parce qu'elle a fait des mauvaises factures? Je ne sais pas quoi. Ça, je vais dire, je suis plus ouvert, je suis plus tolérant. Si on dit que le demandeur a été déclaré coupable d'une infraction à cause de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments ou de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés, bien, encore là, on dit qu'il perdra son permis pour trois ans, trois autres années. Et là, ici, M. le Président, ça fait plusieurs fois que j'en parle, parce que combien de restaurateurs, d'hôteliers que je connais, qui voient arriver justement le fameux inspecteur du ministère de l'Agriculture... Et, chez nous, je le dis, je le répète, ce n'est pas la première fois, on en a un zélé. Lui, là, jamais... Puis, trouvez-moi un restaurateur où il est arrivé, qui a fait les réparations puis les modifications que l'inspecteur lui a données, où, au lieu d'arriver, le mois suivant, puis de dire: Ah bien, là, je te félicite, tu as répondu à toutes mes affaires, parfait, bravo... Jamais! Il ne parle pas à personne. Il arrive là, puis il prend son calepin et il en trouve d'autres. Il en ajoute tout le temps.

Avec ce projet de loi, M. le Président, je

considère qu'on va donner un pouvoir abusif aux inspecteurs, parce que, voyez-vous, il y a des restaurateurs, il y a des gens qui manipulent des aliments qui, à un moment donné, sont tannés de se faire écoeurer par un gars comme ça, puis ils disent: On va aller se défendre à la cour. Il y a toujours une limite, là, nos affaires, ce n'est pas sale, c'est conforme! Il y a une limite à se faire achaler par toi, si on peut dire, pour être poli. Jamais personne ne va oser aller à la cour. Ils vont payer, puis ils vont fermer leur boîte, parce que, s'ils vont à la cour puis qu'ils sont condamnés, ils perdent leur permis pour trois ans. Ça fait que, imaginez-vous l'inspecteur qui, lui, va arriver plein de pouvoirs, qui va dire et leur écrire n'importe quoi, jamais ils n'oseront le contester à la cour, parce que, s'ils perdent, ils le perdent pour trois ans. Ça, je trouve ça, M. le Président, tout à fait abusif et j'essaierai, si le temps me le permet, d'aller en commission parlementaire, même si ce n'est pas ma commission. J'ai hâte d'écouter, j'ai hâte d'entendre la réponse des fonctionnaires qui vont tout justifier ça. Je le sais d'avance qu'ils vont tout justifier ça, vous pouvez être certains de ça.

On regarde, ensuite de ça, bien entendu, durant la même période, quelqu'un qui détient déjà son permis, puis qui est condamné à une ou l'autre... en fonction des lois ou des règlements que j'ai cités plus haut, le ministre va pouvoir lui enlever aussi son permis. Puis là, ici, il y a un terme qui dit... Je l'oubliais, il s'ajoutait à l'autre. On dit: «...à moins qu'il n'en ait obtenu le pardon». Ça veut dire quoi, ça? Il va falloir qu'il se mette à genoux devant l'inspecteur, puis dire: Pardonnez-moi, M. l'inspecteur. Est-ce qu'il va falloir qu'il fasse sa petite prière dans le coin? Est-ce qu'il va falloir qu'il aille voir le ministre? C'est quoi, «à moins qu'il n'en ait obtenu le pardon»?

(21 heures)

C'est ça, la loi que nous avons devant nous. Ça, c'est la partie que le ministère de l'Agriculture va avoir à gérer. Mais là ce n'est pas tout, le ministre du Tourisme s'en garde, lui aussi, un bout de la loi qu'il va avoir lui aussi à gérer. Il faut que le ministre du Tourisme justifie un peu son poste. Ah oui! Il faut qu'il se garde une partie de ça. Il n'est pas pour s'en acquitter, parce que, de toute façon, lui aussi, il lui reste un coût à son permis qui va continuer à s'appliquer. Là, il a un nouveau permis avec le ministère de l'Agriculture, mais le ministère du Tourisme va avoir un bout, lui aussi, à payer. Il faut que quelqu'un paie. Puisqu'il a un permis accroché au mur, il faut que le ministre se garde des pouvoirs là-dessus, pour justifier son permis.

Et si on regarde ça, on lit ça attentivement, à l'article 4, à 8.2°, on peut lire: «déterminer, en fonction des catégories et sous-catégories d'établissements touristiques, des frais, non remboursables». Parce que maintenant on sait que quelqu'un qui a un établissement, il va falloir

qu'il fasse venir quelqu'un pour savoir: Est-ce que c'est un restaurant que j'ai? Est-ce que c'est une auberge? Est-ce que c'est un camping? Est-ce que c'est 3 chambres, 25 chambres, 100 chambres? Il va falloir faire venir quelqu'un, parce que là, je ne sais pas comment que j'ai. C'est à moi, c'est moi qui ai construit, c'est moi qui ai acheté, mais je ne suis pas certain de ce que j'ai. Donc, il faut que je fasse venir un fonctionnaire qui va me dire ce que j'ai chez nous. Mais là, il faut le payer, par exemple. Il faut que je le paie pour ça, moi. Il faut que je le paie pour le faire venir pour me dire à quelle sorte de permis j'ai droit. C'est ça qui est écrit ici.

On continue: «des frais, non remboursables, exigibles pour la classification d'un établissement touristique, - et en plus, je vais avoir des frais qui sont exigibles aussi - pour l'étude d'une demande de permis». Si je veux avoir un permis, il faut que je fasse la demande. Là, on va me charger des frais pour étudier la demande de mon permis. Je ne l'ai pas encore, mon permis. Ça fait deux fois que je paie. On continue. Il va falloir que je paie aussi «pour la fourniture et le remplacement du matériel nécessaire à l'affichage de la classification d'un établissement touristique et des prix de location des unités d'hébergement». Ça veut dire quoi, ça? Ça veut dire que, quand j'aurai mon permis, il va falloir que je l'encadre dans un petit cadre spécial que le ministère va me fournir et il va falloir que je paie pour. Qu'est-ce que ça veut dire, cette affaire-là? Ce n'est pas écrit. Il faut que je paie pour la fourniture et le remplacement du matériel nécessaire à l'affichage.

Et on continue plus loin, dans le même article de loi. Bien entendu, si quelqu'un fait un chèque et que le chèque est sans provisions suffisantes, ou si le chèque est retourné par la banque pour tout autre motif, on ne sait pas quoi, la personne va payer encore. Des fois, ça arrive, les banques font des erreurs, les caisses font des erreurs, mais là, ça va être le pauvre gars qui va payer. Donc, on paie toujours. Donc, en plus du coût du permis du tourisme qui reste en place, on additionne un paquet de coûts pour savoir quelle sorte d'établissement que j'ai, si c'est un camping, si c'est un hôtel, si c'est un restaurant, combien il y a de chambres, etc. Il faut que je paie pour ça. Combien ça va coûter? On ne le sait pas. Est-ce que la personne va être payée à l'heure? Est-ce qu'elle va être payée au voyage? On ne le sait pas. Après ça, il va falloir que je paie pour faire étudier ma demande de permis. Imaginez-vous! C'est quelque chose, hein? Ça fait deux fois que je paie, et je n'ai pas eu le permis encore. Après ça, si on me l'accorde, viendra le coût du permis.

Mon collègue de Montmorency l'a dit, cet après-midi: À quoi ça sert les taxes et les impôts que les contribuables québécois paient au gouvernement? À quoi ça sert, les taxes et les impôts

qu'on paie? Il me semble qu'il y en a une bonne partie de nos taxes et de nos impôts qui vont pour payer les fonctionnaires. Comment ça se fait qu'il faut les repayer encore en double? C'est la façon de ce gouvernement de toujours imposer des taxes indirectes. Il a assez imposé des taxes d'une façon directe que, maintenant, on dirait qu'il s'applique à charger des taxes indirectes. Ce n'est pas surprenant que le déficit touristique augmente d'année en année.

Si on regarde l'association des hôteliers qui sont venus en commission parlementaire pour nous faire connaître un peu la déprime, si on peut dire, de ce milieu-là, on peut lire: Le fardeau fiscal de l'industrie hôtelière n'a guère diminué depuis 1978. Bien au contraire, parce qu'il y a eu l'augmentation des taxes municipales. Il y a eu les nouvelles taxes sur la police. Il y a eu l'augmentation des taxes scolaires, l'introduction de la TPS, 7 % sur toutes les ventes. Quand vous allez au restaurant, vous avez la taxe de 7 % à payer. Vous avez la taxe provinciale, bien entendu, sur les repas à payer, 8 %. Ça fait 15 %. Et vous ajoutez à ça, bien entendu, 15 % pour le pourboire, et vous avez tout de suite votre note de restaurant qui augmente de 30 %. Imaginez-vous, quelqu'un qui vient de l'étranger, les touristes qui viennent ici, ils regardent ça et ça leur coûte pratiquement aussi cher en taxes que ça coûte ce qu'eux autres mêmes vont consommer et vont manger. Ça n'a pas de bon sens. Et les gens, bien entendu, sont toujours surpris de voir la note en bas au niveau des taxes.

On regarde aussi au niveau... ce que tout le service de l'hôtellerie, de la restauration a à payer en plus: l'augmentation des droits sur les permis d'hébergement, les nouveaux permis de restauration du ministère du Tourisme, ce dont on parle présentement, nouveaux permis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, augmentation des droits de permis de la régie des alcools et l'ajout d'une charge de 0,50 \$ par siège que compte l'établissement et une augmentation de taxes aussi pour les spiritueux.

Parce que, imaginez-vous, le gouvernement, faute d'argent... L'an passé, dans son budget, notre ministre des Finances avait annoncé que toutes les sociétés d'État devraient rembourser ou donner des dividendes sur leurs revenus au gouvernement du Québec et, pour la Société des alcools, ça correspond, pour l'année 1992, à 400 000 000 \$. Ces 400 000 000 \$, où est-ce qu'ils vont le chercher? Ils vont les chercher dans la poche des contribuables. Ils remontent les vins et les spiritueux. Pas de problème, les gens sont là pour payer. Et on s'aperçoit, de toute façon, que les ventes baissent. Il y a de plus en plus de gens qui trouvent toutes sortes de moyens pour se faire du vin à la maison, et les revenus du gouvernement baissent.

C'est la même chose pour le tabac. Les

chiffres officiels sont de 300 000 000 \$, mais à ce qu'on nous dit, c'est 525 000 000 \$ que le gouvernement perd en taxes sur le tabac. Pas parce que les gens fument moins, on dit que les gens fument plus, fument encore plus qu'ils fumaient avant, parce que tout ce qui semble être, je dirais, défendu, on a toujours, supposément, une espèce de malin plaisir à défier la loi. On est tous comme ça. C'est notre tempérament latin, qu'on nous dit.

Donc, ce n'est pas parce que les gens fument moins; les gens fument plus. Mais le gouvernement, lui, il perd des taxes. Puis j'écoutais, l'autre fois, notre bon ministre de la Santé au fédéral, il disait: Ah! non, non, non, mais je n'enlèverai jamais les taxes. Il faut que les gens arrêtent de fumer.

Moi, je ne comprends pas, M. le Président, comment est-ce qu'un ministre peut devenir déconnecté de la réalité comme ça. C'est incroyable! C'est incroyable! Pendant que les gouvernements perdent de l'argent, puis on est en train d'habituer les jeunes et les moins jeunes à faire du marché noir, comprends-tu, faire de la contrebande. On se spécialise là-dedans, comprends-tu, et les gouvernements sont bornés à dire: Même si on perd de l'argent, nous autres, on continue comme ça. Puis, après ça, tout le monde, la société en général se demande dans quelle société, justement, nous sommes rendus. Nous sommes tous responsables de la situation où la société est actuellement.

Toujours selon l'association des hôteliers, ils ont aussi à subir une augmentation des cotisations de l'assurance-chômage, des augmentations abusives des primes de la CSST. Ça, on sait dans quel domaine on s'embarque. Bien entendu, les augmentations des tarifs d'Hydro-Québec, et j'en passe, M. le Président. C'est ça qui est surprenant, étonnant que le gouvernement profite d'une situation qui est tout à fait difficile pour ce secteur pour arriver, encore une fois, avec une nouvelle loi, des nouveaux règlements qui vont compliquer, qui vont embêter le fonctionnement, tout l'appareil au niveau touristique.

Puis, pendant qu'on parle, pendant que le gouvernement s'évertue à dire qu'il faut diminuer le nombre de fonctionnaires, qu'il faut essayer de déréglementer, je pense qu'il y a quelqu'un qui avait dit, aujourd'hui... qu'il y avait un député libéral qui avait dit qu'un an après, si le rapport Poulin n'était pas mis en place, il démissionnerait. Puis ça parlait de déréglemmentation, de responsabilisation, de l'imputabilité des fonctionnaires. Ça fait un an. Il n'y a rien qui s'est fait encore.

Donc, tout ça, M. le Président, pour vous dire que les projets de loi qui nous sont présentés, il n'y a rien dans ces projets de loi qui va faire en sorte ou qui peut donner de l'espoir aux contribuables d'aider l'économie à se remettre sur ses rails, puis être capable, enfin, d'arrêter

de penser à couper les dépenses, se donner les moyens pour que les revenus du gouvernement rentrent pour arrêter, puis être capable que l'économie se replace.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci. Merci, M. le député d'Arthabaska.

Sur la même motion, je cède la parole à M. le député de Montmorency.

M. Jean Filion

M. Filion: Merci, M. le Président.

M. le Président, je prends à nouveau la parole pour faire...

Une voix: Encore!

(21 h 10)

M. Filion: ...la continuité du projet de loi 76. Tout à l'heure, nous discutons également d'un projet de loi qui ressemble et qui va de pair avec le projet de loi 77, M. le Président. Et comme nous en discutons tout à l'heure, nous sommes en train de légiférer sur une loi qui transmet d'un ministère à l'autre une administration, une administration, M. le Président, qui ne cherche, au fond, qu'à gérer des taxes additionnelles, qu'à gérer des droits, des permis, et de façon où on peut se poser de sérieuses questions. En effet, la Loi sur les établissements touristiques est amendée pour permettre au ministère de l'Agriculture de gérer l'administration des droits au niveau des permis de manutention au niveau de l'alimentation.

M. le Président, ce projet de loi 77, à l'article 4, apporte différentes catégories de droits ou de droits exigibles. Vous savez, au fond, le projet de loi, ce qu'il vient simplement cerner, c'est un droit de percevoir des sommes d'argent selon la catégorie à laquelle le commerce appartient. Alors, ce permis où le droit exigible peut être de 20 \$ pour le permis de catégorie «sans but lucratif»... Par exemple, une garderie non privée, M. le Président, va devoir payer un droit de 20 \$ pour pouvoir manipuler, bien sûr, des aliments. Ils sont de 125 \$ pour un permis de catégorie «maintenir chaud ou froid», M. le Président; exemple: un dépanneur qui offre des sous-marins et des sandwiches. Ce dépanneur sera géré dorénavant par le ministère de l'Agriculture au niveau de l'inspection et devra acquitter un droit de 125 \$ parce qu'il manipule des aliments chauds ou froids. M. le Président, également, ils sont de 175 \$ pour la catégorie de «préparation générale», soit pour les restaurants et les hôtels.

M. le Président, on est en train de légiférer des fonds de tiroirs. On légifère des fonds de tiroirs. On est en train de gratter, d'amener le principe de taxation de la goutte d'eau, et on est en train de faire des catégories, M. le Président. Tantôt, ça va être des catégories de 0,10 \$ tellement on cherche à taxer les contribuables du

Québec. M. le Président, on est en train de faire des législations où on va chercher 20 \$ aux garderies, 125 \$ dans les dépanneurs et 175 \$ dans les hôtels. M. le Président, ce genre de législation là, à toutes fins pratiques, nous amène uniquement des taxes déguisées. Encore une fois, on amène à la population du Québec la nouvelle à travers un projet de loi qu'on étudie ici, qui va simplement prélever des deniers additionnels à travers différents commerces.

On peut se poser de sérieuses questions même quant au coût administratif, M. le Président. Imaginez-vous ce que ça peut coûter à l'État pour gérer l'émission d'un permis de 20 \$ pour des garderies non privées, M. le Président. On entre dans des espèces de superstructures administratives pour aller chercher 20 \$ dans des garderies pour qu'elles aient droit à un permis de manipulation d'aliments. On est en train de vouloir mettre en place une structure telle que, à toutes fins pratiques, elle va créer des coûts. On pourrait sérieusement, M. le Président, si on avait les études d'impact, on pourrait certainement regarder ce que coûte gérer un tel programme, une telle perception par rapport à ce qu'on en récolte réellement.

Et, M. le Président, à travers tout ça, on obtient le résultat suivant, c'est qu'on va chercher des petites taxes chez des gens qui, à toutes fins pratiques... Au niveau des garderies, M. le Président, vous savez très bien qu'actuellement les gens ont besoin d'aide sur le plan de la garde à l'enfance, et là on est en train d'aller leur chercher un petit montant de 20 \$ de droit de manutention d'aliments.

M. le Président, on manque de conception, on manque de vision et de philosophie de taxation dans ce Parlement. Et je pense, M. le Président, qu'on est en train de se rabattre sur des garderies **quand**, actuellement, ce gouvernement libéral, depuis le 31 octobre 1992, il ne perçoit même plus ses droits, M. le Président, il ne perçoit même plus le droit au niveau des machines vidéopoker, M. le Président. Inutile de vous dire que les machines vidéopoker, M. le Président, la perte, la perte, la perte en taxes d'une année est de 14 000 000 \$, M. le Président, parce qu'on ne perçoit plus, depuis le mois d'octobre, 14 000 000 \$ annuels au niveau des permis pour les machines vidéopoker. Ces machines-là, actuellement, qui opèrent sur le terrain toujours sans permis, M. le Président, opèrent sur le terrain sans permis, font perdre à l'État 14 000 000 \$ par année.

M. le Président, et on est en train de légiférer ici des sous-catégories de taxation, à coups de 20 \$. Je pense qu'actuellement on fait fausse route. On n'a pas de vision globale et on est en train d'appliquer des principes à la va-comme-je-te-pousse, M. le Président. Hein? Quand vous dites: Bien oui, ça va mal, les gens vous disent: Ça va comme c'est mené, M. le Président. C'est comme ça que les gens réagis-

sent. Ils se disent: Écoutez, je comprends que ça va mal.

Comment voulez-vous qu'ils prennent au sérieux le parlementarisme quand on est rendu à faire des **sous-catégories** de taxation à coups de 20 \$, M. le Président, des permis à coups de 20 \$, quand on sait pertinemment très bien qu'au Québec, actuellement, il y a des gens qui ne paient plus de permis au niveau des machines vidéopoker, depuis le 31 octobre 1992, et qui vont perdre 14 000 000 \$ à l'État, M. le Président?

M. le Président, il est bien clair qu'avec une telle philosophie de taxation, M. le Président, les gens deviennent découragés parce qu'ils se demandent à quel moment toute cette série de taxes, toute cette série de droits cachés à gauche et à droite, M. le Président, à quel moment ça va prendre fin. Les gens ont l'impression qu'ils travaillent uniquement pour payer des taxes et voir leur pouvoir d'achat réduit d'une façon dramatique à chaque année. Quand on sait que l'augmentation de taxes est toujours présente et qu'on parle de gel de salaires, M. le Président, les gens dont le salaire est gelé ont une perte de pouvoir d'achat.

Ne serait-ce que par l'augmentation du taux d'inflation, ils ont une réduction de pouvoir d'achat et, quand vous ajoutez la taxation directe, indirecte et cachée, qui se transmet à travers les prix au niveau de la consommation, bien sûr, au niveau de l'inflation, M. le Président, ces gens-là se retrouvent avec une perte de pouvoir d'achat et ils se posent toujours la question: Mais oui, mais qu'est-ce qu'on fait avec ces sommes d'argent là, M. le Président?

Qu'est-ce qu'on fait avec cet argent-là? Bien, c'est ça. Comment voulez-vous expliquer à la population que tous ces droits-là servent à payer des coûts additionnels dans notre société? Ça sert à payer des dépenses publiques qui, en principe, devraient être assumées à même les impôts qu'on paie à chaque année. C'est comme ça qu'a été prévu le système, mais là, c'est rendu que les impôts, ce n'est plus suffisant. On ajoute des taxes, on ajoute des droits, et les gens se retrouvent, M. le Président, à chaque fois, à payer un droit, un permis.

Écoutez, M. le Président, tout à l'heure, je prenais l'exemple... je le reprends parce que c'est important. On est rendu qu'on légifère des taxes de 20 \$, et une autre taxe de 20 \$ qu'on a légiférée, c'est au niveau de l'impôt sur le revenu. Cette fois-ci, M. le Président, on l'a même rendue remboursable, un 20 \$ remboursable! On est rendu qu'on gère des 20 \$ remboursables et on va chercher 20 \$ dans une garderie.

M. le Président, quand vous recevez une cotisation d'impôt, maintenant, vous le savez, vous recevez votre cotisation d'impôt, vous avez payé 10 000 \$ d'impôt, vous pensez que le fonctionnaire s'est trompé. Ça peut arriver. C'est tellement complexe, nos lois fiscales. Alors, si

vous voulez faire réviser votre déclaration d'impôt parce que vous pensez que votre cotisation est erronée, alors, le ministère vous dit: C'est très bien. Ça fait à peine, M. le Président, cinq, six mois de cela... en décembre, on a adopté cela. Alors, vous devez, dorénavant, envoyer 20 \$, et là, on va regarder votre déclaration d'impôt.

Mais comment voulez-vous expliquer ça à une population ou à un contribuable, qui vient de payer 1000 \$, 2000 \$, 5000 \$, qui pense qu'on a fait une erreur sur sa cotisation et qui veut interjeter appel ou aller en opposition, on lui demande 20 \$ additionnels. M. le Président, quand on paie 1000 \$, 2000 \$, 5000 \$ à chaque année, ou 10 000 \$ d'impôt, c'est que les gens attendent un service. Ils ont l'impression de payer justement pour le ministère du Revenu, qui est là, lui, pour administrer la loi fiscale. Il l'a payé à même ses impôts, et on est rendu qu'on demande à cette personne-là de rajouter 20 \$, s'il veut qu'on regarde sa déclaration d'impôt.

Et, s'il a raison, les 20 \$ vont lui être redonnés. Imaginez-vous! Puis les 20 \$ qui vont lui être redonnés, s'il a raison, M. le Président, ça peut être dans un mois, deux mois, trois mois, quatre mois, on ne le sait pas, le temps que ça va prendre avant que ce soit révisé. Et, si jamais il interjette appel devant la Cour, alors, les 20 \$ continuent, M. le Président.

Ça veut dire que, si la personne va en Cour pendant un an, deux ans, trois ans, après trois ans, on va faire le système de comptabilité, on va lui faire un autre chèque de 20 \$, puis on va lui redonner ses 20 \$ s'il a gain de cause. (21 h 20)

M. le Président, je pense que la gestion des fonds publics, actuellement, est en train de prendre une espèce de cap, une espèce de cap où on légifère avec des oeillères, on n'a pas de vision globale, où, je pense, on se complique davantage la vie que, au fond, on règle les problèmes essentiels de fonds publics dont on a besoin. Qu'on aille chercher l'argent, les 14 000 000 \$, où il est actuellement avec les machines vidéopokers, oui, qu'on fasse quelque chose dans ce sens-là, c'est là, effectivement... Les gens sont venus nous dire en commission parlementaire sur les finances publiques: Qu'est-ce que vous attendez pour légiférer? Vous perdez des centaines de millions de dollars dans ce domaine-là, et on opère pareil.

M. le Président, les gens ne comprennent pas ça, qu'on ait un gouvernement actuellement qui soit là, qui soit présent, qui légifère des 20 \$ au niveau des gagne-petit, à coups de 20 \$, et qu'on voit aller des sommes, des centaines de millions de dollars dans le monde du vidéopoker, des centaines de millions de dollars dans la contrebande du tabac. M. le Président, comment voulez-vous que les gens se sentent traités équitablement?

Un autre principe, M. le Président - vous

voulez qu'on en parle, des 20 \$? - je vais vous parler des 30 \$, M. le Président, les droits d'immatriculation. On est rendu qu'on légifère à coups de 20 \$ et à coups de 30 \$, puis ce qu'il y a de pire, c'est que ces législations-là nous compliquent plus la vie, et on légifère sur des principes où les gens ne comprennent pas l'équité et la justesse de taxation. 30 \$ d'immatriculation pour financer le transport en commun, M. le Président, vous vous souvenez? Les gens se disent: Bien oui, mais pourquoi, moi, je paie 30 \$? je n'en ai pas, de transport en commun, dans ma région. Pourquoi est-ce qu'on me fait payer 30 \$? M. le Président, ça fait des législations où les gens se sentent injustement... et ça, M. le Président, on ne doit pas, parce qu'à partir du moment où vous légiférez 20 \$ ou 30 \$, les gens comprennent, les gens se sentent et comprennent ça, 20 \$ ou 30 \$. Si vous légiférez à coups de milliards, ils ne comprennent pas ça, mais, à coups de 30 \$, ils comprennent comment vous légiférez.

Sur l'île d'Orléans, dans mon comté, M. le Président, j'ai six municipalités. Six municipalités, M. le Président, où on a appliqué... Imaginez-vous donc, sur l'île, il n'y a aucun transport en commun, dans aucune municipalité. On est sur une île, des insulaires. Trois municipalités paient les 30 \$, et il y a trois autres municipalités qui ne les paient pas. Alors, comment voulez-vous expliquer à des citoyens qu'il y a trois municipalités qui paient les 30 \$ parce qu'elles n'ont pas de transport en commun et que les autres ne les paient pas parce qu'elles n'ont pas de transport en commun. Ce sont des législations poussées à la bonne franquette, M. le Président, poussées à la bonne franquette, qui font en sorte que les gens en ont assez, du principe de la goutte d'eau, où on rajoute toujours une petite goutte d'eau pour faire déborder le vase. Mais le gouvernement devrait comprendre qu'on a atteint, sur le plan fiscal, ce qu'on appelle le niveau des rendements décroissants, où, à chaque fois qu'on légifère ce genre de législation là et, au fond, c'est des petits détails à coups de 20 \$, vous rendez les gens beaucoup plus, je vous dirais, vous les incitez, M. le Président, à la désobéissance fiscale et civile. Les gens se sentent injustement traités. Ils en ont assez.

Puis, M. le Président, regardez vos propres états de budget du 31 décembre cette année. L'impôt des sociétés a été réduit de 460 000 000 \$. Il y a un manque à gagner. Les gens avaient prévu recevoir 460 000 000 \$ d'impôt des sociétés de plus, et ça va être moins. Pourquoi? Parce que les gens commencent à se faire leur propre justice fiscale. Ils ne se retrouvent plus à travers le système et à travers les législations qu'on leur propose. Les gens ont l'impression de payer en double. À chaque fois que vous leur chargez des frais, pas uniquement au niveau de l'impôt sur le revenu... On a légiféré récemment des frais de règlement

d'emprunt dans les municipalités, M. le Président. Le même principe: les gens paient des impôts à chaque année; dorénavant, il y aura des frais d'emprunt au niveau des règlements, au niveau des municipalités. Vous vous êtes faits adopter un règlement d'emprunt, des frais au ministère des Affaires municipales. Mais ces gens-là, quand ils ont payé leur impôt, ils ont toujours compris que les impôts servaient à payer les dépenses publiques. Et, M. le Président, là on est rendus qu'on charge des impôts et on dit: On n'augmente plus les impôts. Je comprends, les gens ne peuvent plus en prendre, M. le Président. Alors, vous y allez vers des chemins indirects, vers des taxes indirectes, vers des moyens indirects.

Moi, je pense que cette forme de législation atteint un seuil. Elle atteint un seuil, et je pense qu'à toutes fins pratiques ça ne fait que nuire au bon fonctionnement de notre économie. Et on est en train de développer un système, une économie parallèle, M. le Président, qui prend des proportions alarmantes. Et encore plus, quand on pense à la philosophie derrière le gouvernement libéral...

Oui, il est très conscient de ça, M. le Président, et **qu'est-ce** qu'il fait? Il institutionnalise les casinos. Ah! bien sûr. C'est certain. Pourquoi, M. le Président? C'est reconnu à travers le monde que les casinos, le principe même d'un casino, c'est une machine qui favorise le blanchiment d'argent, M. le Président, ça favorise le blanchiment d'argent. Alors, M. le Président, on a une économie parallèle où l'économie au noir prend des proportions incroyables, et là, on permet un mécanisme dans le système qui peut favoriser le blanchiment d'argent.

M. le Président, ce n'est pas comme ça qu'on va créer des emplois, ce n'est pas comme ça, M. le Président, que les gens vont se sentir en confiance dans notre économie. Même si les taux d'intérêt baissent, M. le Président, les gens ne réinvestissent pas. Pourquoi? C'est simple: La confiance n'y est plus, M. le Président; elle n'y est plus, parce que les gens se sentent surtaxés; on se demande comment est-ce que les gens vont réagir à des investissements de capitaux; les gens se demandent, M. le Président, s'ils vont investir dans l'économie parallèle ou s'ils vont investir dans l'économie légale, M. le Président. Vous êtes rendu que vous avez de la concurrence chez les contrebandiers de la cigarette.

Écoutez, M. le Président, on développe une économie parallèle où il y a de la concurrence chez les contrebandiers au niveau des cigarettes. Il y en a qui disent qu'ils vendent à 21 \$: Ils disent: Non, non, je vais te vendre à 20 \$, moi, je vais te faire un meilleur prix. M. le Président, c'est de la contrebande. On laisse se développer une économie parallèle où on se fait de la concurrence, et tout le monde est conscient. M. le Président, ça ne fait qu'une érosion économique, et ça ne fait que nuire aux finances publi-

ques du Québec, et ça prend des proportions telles que, tout à l'heure, on va se demander véritablement...

D'ailleurs, les gens d'affaires se le demandent, actuellement: Est-ce que je dois investir dans une économie pour avoir un rendement? Est-ce que, maintenant, mon économie légale peut **m'assurer** un rendement? Les gens répondent: Non. Non, parce qu'on est rendu qu'on a un système, chez nous, où la taxation a pris des proportions telles que les gens se sentent «insécures», les gens n'ont plus confiance, et les gens se demandent à quel moment on va arrêter de taxer le contribuable du Québec.

M. le Président, l'Association des hôteliers qui, quand même, cadre avec le projet de loi 77, au niveau touristique, ils sont venus en commission parlementaire; on en a eu une, commission parlementaire, récemment. Ça ne fait pas longtemps, ça fait un mois, M. le Président, en février. Ils sont venus, ils ont écrit un mémoire. Ils ont dit le fardeau fiscal que l'industrie subissait, un fardeau fiscal qu'ils ne peuvent plus tolérer, M. le Président. L'industrie touristique n'a plus besoin de recevoir de la surtaxation à coups de 175 \$, ils en ont déjà beaucoup, M. le Président. Ils ont eu toute l'augmentation des taxes municipales, avec la réforme Ryan, M. le Président, ils ont subi un fardeau fiscal incroyable à ce niveau-là. Ils ont eu la nouvelle taxe pour la police, M. le Président. Ils sont venus le dire en commission parlementaire, ils sont venus sensibiliser les parlementaires de ce qu'ils vivaient au niveau de l'industrie de l'hôtellerie. Ils nous ont parlé, bien sûr, des taxes scolaires, l'augmentation des taxes scolaires. Ils ont parlé de l'introduction de la TPS, M. le Président, de l'introduction de la TVQ, M. le Président. Ça a nui considérablement au commerce dans le domaine de l'hôtellerie. Ils ont parlé également de l'augmentation de la taxe sur l'essence, M. le Président.

Les gens qui viennent nous voir chez nous, là, qui prennent de l'essence chez nous, à 0,192 \$ le litre, M. le Président, imaginez-vous - oui, je sais que le temps va vite, M. le Président, ça ne sera pas très long - imaginez-vous, M. le Président, les gens se sentent surtaxés, et ce genre de projet-là, M. le Président, à coups de 20 \$, là, il va falloir que le gouvernement libéral repense sa philosophie de taxation, et qu'il arrête d'agresser les gens et la population à coups de 20 \$, M. le Président. C'est ce qui fait mal, et ce qui incite les gens, justement, à se faire une forme de justice fiscale, ce qui nuit considérablement à l'équilibre de nos finances publiques, au Québec.

Merci, M. le Président.

(21 h 30)

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci, M. le député de Montmorency.

Sur la même motion, Mme la députée des **Chutes-de-la-Chaudière**. Vous avez droit à 20

inutes, Mme la députée.

Mme Denise Carrier-Perreault

Mme Carrier-Perreault: Je vous remercie, M. le Président. Le projet de loi qu'on a devant nous, on peut prendre plusieurs façons pour l'aborder, comme c'est le cas dans plusieurs projets de loi qui nous sont déposés, ici, à l'Assemblée nationale. Bien sûr, quand on regarde le début du projet de loi, on peut regarder ça comme une bonne mesure, on peut dire que c'est une mesure qui a l'air d'avoir du bon sens. Parce que, dans la première partie des notes explicatives, on nous parle de confier au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la responsabilité de l'administration des mesures relatives à la délivrance des permis pour l'exploitation des établissements en restauration. On sait que les deux ministères - et le ministère du Tourisme, et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - font affaire avec les restaurateurs et s'occupent tous les deux, jusqu'à présent, de récupérer des montants pour différents permis. D'ailleurs, c'est la façon dont le ministre a abordé lui-même le projet de loi. C'est de cette façon-là qu'il nous l'a présenté et il a mis surtout l'accent sur cette partie de son projet de loi en ce qui a trait à l'harmonisation.

Mais, quand on regarde un projet de loi, je pense qu'il faut regarder aussi l'ensemble. Et c'est à ce niveau-là que nous, l'Opposition, face à ce projet de loi, on a certaines interrogations et on a certaines inquiétudes aussi. Ce n'est pas sur la première partie, comme je vous le disais, M. le Président, c'est surtout sur la deuxième, car, avec ce projet de loi là, le gouvernement vient aussi introduire des modifications au pouvoir réglementaire. Et, compte tenu de ce qu'on peut faire à la lecture de certains articles, on se rend compte que le gouvernement vient, de cette façon-là, étendre son pouvoir de réglementation. Et là, ça peut être inquiétant parce qu'on sait que la réglementation se produit d'une façon fort différente de la législation, et que le gouvernement, pour réglementer ou pour changer ses règlements, n'a qu'à déposer un projet à la **Gazette officielle**. Si les gens le voient, tant mieux, ils peuvent réagir. Si les gens ne le voient pas, bien coudon! ils attendent les résultats parce que ça devient en application. Et c'est comme ça que l'an dernier, au mois d'octobre 1992... D'ailleurs, c'est suite à cette mesure, cette réglementation-là, que nous arrive ce projet de loi là qu'on a devant nous aujourd'hui.

En octobre 1992, M. le Président, il y a eu un changement au niveau de la réglementation de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. En octobre 1992, on a étendu, par voie de réglementation, l'obligation de se munir d'un permis à tous les secteurs qui doivent manipuler des aliments dans le cadre de

leur entreprise. On a parlé des garderies, mes collègues en ont parlé, et c'est un domaine que je connais particulièrement bien, compte tenu que je suis la porte-parole de l'Opposition officielle en matière de condition féminine et de famille. Les garderies, qui ont déjà beaucoup de difficultés à arriver, ont reçu cette réglementation-là de façon assez triste, M. le Président, compte tenu des budgets des services de garde. Bien sûr, on a fait des nuances, là, mais il n'y avait pas d'obligation de paiement pour des permis au niveau des services de garde. Et la nouvelle réglementation qui est sortie, comme je vous disais, par la même voie que pour toutes les réglementations, par la voie de la **Gazette officielle**, fait en sorte que, maintenant, les garderies à but lucratif ont des factures à payer de 215 \$, les garderies à but non lucratif, elles, de 20 \$, parce qu'on parle d'organismes communautaires, à toutes fins pratiques. Et, même à ça, vous vous rappellerez sûrement, M. le Président, qu'on avait aussi étendu ces permis, à ce moment-là, aux commissions scolaires parce que, dans les commissions scolaires, il y a des cafétérias, on sert aussi des repas. Alors, bien que le but de ces organismes-là, de ces entreprises-là que je viens de vous énumérer n'est pas de faire des sous ou d'aller chercher de l'argent par le biais de la manutention ou par le biais des services de repas, c'est vraiment un service que ces organismes-là offrent à leurs membres, à leur clientèle, et on a trouvé le moyen, au niveau du gouvernement, d'aller récupérer de l'argent pour venir gonfler, à toutes fins pratiques, les coffres du Conseil du trésor.

Alors, quand je vous disais, M. le Président, qu'il y a toujours deux façons de regarder des projets de loi... Le ministre du Tourisme, lors de la présentation de son projet, a expliqué longuement, comme je vous le disais, cette partie concernant l'harmonisation. C'est bien important d'harmoniser, ça crée des irritants. Parce que le ministère du Tourisme chargeait des permis aux restaurateurs et, depuis octobre 1992, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation va, à son tour, charger des montants aussi aux restaurateurs. Donc, des formules différentes, des demandes différentes, des irritants de la partie technique, si on veut, M. le Président, mais aussi et surtout, je pense, des irritants au niveau financier. Parce que le permis du ministère du Tourisme, à ce moment-là, était de 171 \$ et le permis ajouté du ministre de l'Agriculture est de 175 \$. Donc, c'est évident, en bout de piste, on s'organise pour faire payer 346 \$, 175 \$ plus 171 \$, et le ministre nous dit: Ça va bien aller, on harmonise, ça va enlever les irritants. Mais il nous dit aussi qu'à l'avenir, au lieu de 341 \$ - ils ont fait une petite erreur, c'est 346 \$ - ça va être 300 \$. Il fait un petit rabais. Il leur consent quand même un petit rabais.

Mais qu'en était-il de la demande des

restaurateurs? Le ministre nous dit: Je réponds à la demande de l'Association des restaurateurs en harmonisant. Bien sûr. Sauf que j'ai devant moi le communiqué qui avait été émis, la demande qui avait été émise par l'Association des restaurateurs du Québec, et elle ne demandait pas uniquement l'harmonisation, comme nous le laisse savoir le ministre. Ce que l'Association des restaurateurs nous demandait, à toutes fins pratiques, c'était l'abolition du permis du ministre du Tourisme. Compte tenu qu'ils payaient 175 \$, maintenant au ministère de l'Agriculture, pour l'aspect restauration, les restaurateurs ne voyaient pas, ne comprenaient pas pourquoi ils devaient, en plus, continuer de payer 171 \$ au ministre du Tourisme. C'était quand même assez clair, parce que l'Association des restaurateurs s'exprimait dans ces termes-là: Pour l'Association, la situation financière particulièrement précaire des restaurateurs, l'imposition par le ministère de l'Agriculture en décembre d'un nouveau permis et l'obstination du gouvernement à imposer encore et encore de nouvelles charges fiscales forcent l'industrie à faire des choix et à couper dans le gras.

L'Association continuait en disant qu'elle était porte-parole de plus de 4000 établissements et qu'elle estimait que le permis de la Direction des établissements touristiques du ministère du Tourisme est un luxe dont les restaurateurs, la population et les touristes peuvent se passer, puisque les normes prescrites par la réglementation frisent même parfois le ridicule. Écoutez, ce que demandait l'Association des restaurateurs, ce n'était pas une harmonisation, comme le laisse sous-entendre le ministre. Ce qu'ils demandaient, c'est qu'en plus d'harmoniser il fallait aussi couper dans les dépenses, parce qu'ils jugeaient qu'ils n'avaient plus les moyens de se permettre de payer ça en double.

Ça a été un petit peu le même problème du côté des services de garde, M. le Président, parce que, quand c'est arrivé, cette mesure-là, de mon côté je m'étais informée. Suite aux plaintes que j'avais reçues de certaines garderies et même de l'Association des garderies à but lucratif, parce qu'elles sont très touchées par cette mesure-là, je m'étais informée au ministère de l'Agriculture pour savoir s'il y en avait. Parce qu'il faut savoir que cette réglementation-là, lorsqu'elle a été appliquée, le ministre de l'Agriculture nous a expliqué que c'était très simple, que c'était une question de salubrité, de sécurité pour l'ensemble de la population, que le gouvernement devait faire de l'inspection, était responsable, si on veut, de la qualité des aliments qui étaient servis aux populations desservies dans ces différents établissements. Ça a été un peu sa réponse.

Moi, je me suis informée de mon côté, à ce moment-là, auprès du ministère de l'Agriculture pour lui demander s'il y avait de l'inspection, comment ça fonctionnait, et auprès de l'Office

des services de garde aussi à ce moment-là. Et ce qu'on m'a expliqué - c'est assez curieux - c'est qu'effectivement le ministère de l'Agriculture faisait déjà une inspection, et ça faisait partie de son mandat, déjà, de le faire. Ça faisait partie de son mandat, M. le Président, même avant que ces nouveaux frais, par le biais de la réglementation, nous arrivent en octobre 1992.

(21 h 40)

Plus encore, M. le Président, je peux vous dire que le ministère de l'Agriculture, que le groupe visé au niveau des inspecteurs m'a assurée à ce moment-là qu'il n'y aurait pas d'ajout au niveau de l'inspection, qu'il n'y avait pas de mesures supplémentaires. Bref, le gouvernement se trouvait à charger, à toutes fins pratiques, des frais supplémentaires pour un nouveau permis, tout en continuant de maintenir le service existant, minimal pour lequel il n'y avait aucuns frais auparavant. Alors, on se rend compte, M. le Président, que, par le biais de ce genre de réglementation là, le gouvernement va chercher, encore une fois, beaucoup de sous chez les contribuables. On est inquiet jusqu'à un certain point de se rendre compte que ce genre de réglementation découle souvent en frais, donc des taxes déguisées encore une fois puisqu'on va chercher des sous là où on n'y allait pas avant, et tout ça sans que les gens s'en rendent vraiment compte. On s'en rend compte quand on reçoit le compte ou quand on nous fait signe que c'est la nouvelle façon d'appliquer les règles.

M. le Président, je vous disais tout à l'heure qu'on a vu les effets au niveau des services de garde, on a vu les effets au niveau des commissions scolaires et là le gouvernement se prépare à étendre ces frais-là selon les établissements touristiques en faisant des classes d'établissement. On a parlé tantôt des cabanes à sucre. Ce sera quoi? Ça se passera par réglementation et c'est dans ce sens-là que nous, on peut avoir des inquiétudes.

On sait, M. le Président, que l'industrie touristique est quand même très touchée, a un déficit de plus de 1 000 000 000 \$ - en fait, presque 2 000 000 000 \$ - et on s'attend à 2 000 000 000 \$ pour cette année. C'est énorme, et l'industrie touristique a été terriblement touchée par les différentes mesures, pas seulement au niveau des règlements; on parle aussi, bien sûr, des taxes qui ont été chargées par ce gouvernement qui est en poste depuis 1989, des taxes supplémentaires à tous les niveaux. On parle de l'essence, on parle de la TPS, de la TVQ, on parle de toutes ces charges-là qui sont venues tomber sur le dos de l'industrie touristique.

Alors, M. le Président, je pense que ce genre de réglementation qui pourra permettre d'étendre, d'aller chercher des montants supplémentaires, dépendant des établissements, dépen-

dant de la durée du permis, dépendant d'un paquet d'items qui sont énumérés, il faudra sûrement en rediscuter lors de l'étude article par article et essayer de cerner davantage les intentions de ce gouvernement face à cette façon d'étendre la réglementation dans ce domaine-là.

Alors, M. le Président, je vais maintenant laisser... Je pense que mon temps est à peu près terminé. Disons que c'est dans ce sens-là que je voulais intervenir pour dire que oui, on va en rediscuter parce que nous, de l'Opposition officielle, on n'est pas du tout convaincus des intentions, des bonnes intentions et uniquement des bonnes intentions d'harmonisation du ministre du Tourisme à cet effet-là. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci, Mme la députée. Je suis prêt à reconnaître le prochain intervenant. M. le député de Lévis, vous avez droit à 20 minutes... 15 minutes - 15 minutes maximum.

M. Jean Garon

M. Garon: M. le Président, j'espère avoir mes 15 minutes au complet et que les députés ministériels ne demanderont pas le quorum, s'enfuyant comme, un peu... Je ne sais pas si vous vous rappelez la phrase de Laborit qui, écoutant sa conscience qui ne lui disait rien, s'écria: «Courage, fuyons!». Il y a quelques jours, quand les libéraux ont demandé le quorum et, à un moment donné, on s'est reviré de bord, il n'en restait pas un dans la salle. On est resté entre nous et on a attendu la fin de la séance.

M. le Président, aujourd'hui, quand on voit le projet de loi sur le tourisme, on se rend compte qu'il n'y a pas beaucoup d'imagination. Et on peut comprendre, quand on regarde les résultats financiers du bilan touristique du gouvernement depuis qu'il est là. Au fond, quand le gouvernement est arrivé en 1986, la première année...

Une voix: En 1985.

M. Garon: En 1985, la première année, le déficit a augmenté, est arrivé à 463 000 000 \$; en 1987, 586 000 000 \$, le déficit touristique international du Québec; en 1988, 634 000 000 \$; en 1989, 685 000 000 \$. Le déficit, tout le temps. Ça veut dire qu'on va à l'étranger et on dépense plus à l'étranger qu'on dépense ici. En 1989, 685 000 000 \$; en 1990, 837 000 000 \$ de déficit; en 1991, 1 100 000 000 \$; en 1992, 1 200 000 000 \$ de déficit. Et cette année, on prévoit, en 1993, un déficit touristique, au Québec, de 1 500 000 000 \$, M. le Président. Il est où, le bilan du gouvernement en matière touristique? Le ministre a beau organiser des petits galas, tantôt, ça va être un pow-wow. Parce qu'il n'a pas la stratégie. Et le gouverne-

ment qui... Si on regarde la part de marché des Québécois, les Québécois vont de plus en plus à l'étranger, puisque l'apport du marché du Québec dans les dépenses touristiques des Québécois, c'était 47,9 % en 1980. Les libéraux arrivent au pouvoir, ça baisse: en 1986, à 39,3 %; en 1988, à 31,8 %; en 1990, à 28 %, M. le Président, 28,2 %. Les Québécois dépensent de moins en moins au Québec sous le gouvernement actuel. Pourquoi? Parce que la fierté du Québec, moteur du tourisme québécois qui encourageait les gens à venir visiter les différentes régions du Québec, est partie. On a dit: Aujourd'hui, on vit dans un monde global, il faut aller ailleurs. Alors, on voit le résultat, les gens d'ailleurs ne viennent pas ici et nous autres, on s'en va ailleurs. Alors, le déficit augmente constamment dans le domaine touristique. Les chambres d'hôtel à Montréal, occupation à peu près autour de 50 %, ça baisse tout le temps, M. le Président. Alors, on voit le résultat. Pas besoin de se tromper quand on voit ça, on ne peut pas se tromper.

Même les libéraux avaient fait des études sur les casinos au Québec: «Un dilemme socio-économique», par Cosmo Macioci, député de Viger et porte-parole en matière de tourisme pour l'Opposition libérale, Assemblée nationale, publié en mai 1982. Le ministre n'a pas annoncé les études qu'il avait faites sur les casinos; il nous a embarqués dans les casinos. Aujourd'hui, au Québec, on peut jouer à n'importe quoi. On peut jouer au vidéopoker, pas de taxes. On peut gratter, on est des spécialistes des «gratteux», on a des «gratteux» dans tous les domaines. N'importe quoi, vous avez un petit «gratteux». Le «gratteux», c'est la politique du gouvernement. Après ça, on dit: On va avoir des casinos. Il y a des bingos, le jeu, il y a la loto. Tantôt, il va y avoir la dernière chance. Quand on aura visité, on pourra inviter les gens, on va dire: Venez-vous-en, quand vous aurez perdu votre argent il y aura une dernière chance, vous pourrez jouer quitte ou double à la roulette russe. Pourquoi? À la roulette russe. Il restera juste ça à inventer au Québec parce qu'on s'en va nulle part avec ça. On s'en va nulle part, comprenez-vous, parce que le gouvernement n'a pas de pensée.

Le député de Viger, le député libéral dans l'Opposition, disait: «Les impacts économiques et touristiques d'un casino». Je ne sais pas s'il a parlé au ministre du Tourisme. Mais qu'est-ce qu'il disait en 1982? «Le gouvernement doit pourtant prendre en considération que la création d'un organisme de contrôle peut s'avérer très coûteux et que la corruption des individus qui y travailleront est inévitable.» C'est le député de Viger qui a dit ça. Il a dit: «Si, en plus, on garde en tête toute la liste de problèmes sociaux éventuels qui peuvent s'avérer à long terme onéreux pour l'État, on se rend compte que les casinos ne constituent pas le remède miracle.» Évidemment, le député de Charlesbourg a dit: On va régler le problème, on va légaliser la prosti-

tution. Comme pensée, je vais vous dire une chose, là: Envoyons, au Québec, là, envoyons les casinos, envoyons le jeu, légalisons la prostitution, et la corruption va être inévitable. Sais-tu que ça fait une belle politique. Le ministre, lui, il dit: Pour fêter ça, on organise un petit gala. M. le Président, je ne pourrai pas lire tout ce qu'il y a ici, mais je vais vous en lire des extraits.

On dit: «Si les riches financiers fréquentent plus le Nevada, c'est, au contraire, des gens de modestes conditions qui viennent perdre le salaire d'une semaine dans le casino d'Atlantic City. Souvent, les visiteurs de cette ville, fauchés, se résignent même à coucher dans la rue ou dans leur auto.» Alors, belle politique pour augmenter le nombre des sans-abri. Il dit: «Mais on doit s'attendre à un changement dans la clientèle touristique du Québec, qui n'est pas forcément celle qu'on souhaiterait recevoir chez nous.» C'est le député de Viger qui dit ça; il était dans l'Opposition, il avait tout son temps à lui pour réfléchir sur l'avenir d'un casino, il a fait son étude.
(21 h 50)

À la page 12, écoutez ce qu'il dit: «Les retombées économiques d'un casino sont donc évidentes. Pour l'industrie touristique, les casinos deviendraient vite une solution facile pour elle. Mais si l'on prend pour acquis des revenus de l'ordre de 100 000 000 \$ par année dont on retranche les coûts sociaux, le résultat pourrait n'être qu'une faible solution aux problèmes économiques et fiscaux du Québec. D'ailleurs, des experts américains ont établi hors de tout doute que les casinos ne constituaient pas une panacée aux problèmes financiers des États américains. Les arguments économiques - continue le député de Viger - et touristiques ne devraient pas leurrer le Québec sur les retombées réelles des casinos. Comme nous le verrons plus loin, la montée effarante de la criminalité ne compensera jamais l'expansion de l'industrie touristique, si importante soit-elle pour le Québec.» Le député de Viger, je ne sais pas s'il a parlé au ministre du Tourisme. Je ne le sais pas, s'il lui a parlé. On n'en a pas, d'autre étude du gouvernement. On a l'étude du Parti libéral, dans l'Opposition, qui disait que les casinos, ce n'est pas bon. Elle disait même que l'impact social d'un casino... «De façon générale, on peut affirmer que les formules d'exploitation de casinos les plus rentables économiquement sont aussi celles qui génèrent les coûts socio-économiques les plus élevés.»

En fait, il disait que celles qui rapportent le plus, c'est celles qui coûtent le plus cher en réalité. C'est le député de Viger qui dit ça. Il dit: «De nombreuses études démontrent l'augmentation du taux de criminalité là où il y a des casinos. Le tissu urbain et social d'Atlantic City, pour ne prendre qu'un exemple, a été radicalement modifié depuis l'apparition des casinos. Les casinos de type européen générale-

ment contrôlés par l'État n'ont pas réussi à enrayer le crime relié à l'exploitation des casinos. L'exemple de Nice, en France, est à ce titre révélateur.»

Voyez-vous, quand on nous dit que les casinos de type européen ne seraient pas pires, bien, le député de Viger, lui, il dit: Trompez-vous pas. Ce n'est pas vrai. C'est ça que le député de Viger nous dit dans son étude...

Une voix: Ah oui!

M. Garon: Il dit: «Des études européennes démontrent que les activités illégales se développent plus facilement et sont beaucoup moins contrôlables dans les grandes villes qu'en région.» Puis il continue. M. le Président, il continue: «Les personnes à petits revenus sont attirées par les jeux de hasard dans une plus grande proportion que les personnes à revenus plus élevés.»

C'est pour ça que les gens ont de l'argent. Ceux qui ont de l'argent, c'est parce qu'ils ne le dépensent pas dans les casinos. Si les pauvres jouent plus que les riches, l'effet direct des taxes serait de transférer le revenu des moins nantis aux plus nantis. Vous voyez ce qu'il dit. C'est le député de Viger qui dit ça. Le député de Viger, regardez ce qu'il dit, ici: «Il est à noter que les mesures de sécurité et de contrôle et une réglementation sévère à Atlantic City n'ont pas permis à la ville d'éviter ce cortège habituel du trafic des drogues, de la prostitution, de l'extorsion de fonds et des prêts usuraires, des vols, du recel, de la spéculation immobilière, les «rackets» de protection, etc.»

Un monde extraordinaire qu'il nous annonce. Évidemment, ils n'ont pas le député de Charlesbourg pour légaliser les affaires. De même, de plus, pour la même période, Atlantic City connaît une progression étonnante de certains types de crimes: 111 % d'augmentation pour assauts graves; 151 % pour les vols à main armée; 158 % d'augmentation pour les vols de sacs à main; 307 % de plus pour les vols à l'étalage; 374 % d'augmentation pour les vols dans les voitures; 279 % d'augmentation pour les vols dans les maisons.

Une voix: Ça, c'est en 1982?

M. Garon: Oui, oui, mais là, c'est...

Une voix: ...on est en 1993.

M. Garon: Alors, M. le Président, vous voyez à quel point c'est un monde spécial que nous annonce le député de Viger. À ces chiffres s'ajoutent d'autres aussi alarmants: le nombre d'incendies suspects a grimpé de 45 % depuis 1978; en 1980, trois personnes par jour ont été agressées dans les rues d'Atlantic City - les personnes du troisième âge étant les victimes

privilégiées des criminels. Par ailleurs, le recours aux policiers a augmenté de 2000 %, depuis 1977. Au salaire que coûte une police, M. le Président, vous savez que c'est quelque chose, 2000 % de policiers de plus. Et le coût de la sécurité publique, toujours à Atlantic City, est passé de 5 700 000 \$ à 20 000 000 \$. C'est le député de Viger qui nous... Je souhaite que le député de Viger passe cette lecture au ministre du Tourisme, qui n'a sûrement pas lu ces chiffres avant de s'embarquer dans des affaires de casinos.

Qu'est-ce qu'il recommande, le député de Viger? Ce sont ses recommandations, porte-parole de l'Opposition. Qu'est-ce qu'il dit? «Le Parti libéral du Québec se prononce contre le projet de casinos au Québec. Les nombreux rapports effectués aux États-Unis et au Canada démontrent hors de tout doute - vous comprenez ce qu'il dit? il ne dit pas "avec un doute raisonnable", mais "hors de tout doute" - que la présence des casinos ne constitue pas un remède efficace aux problèmes financiers des villes. Rien ne justifie, selon ces rapports, l'implantation de casinos. Le Parti libéral du Québec, conscient de ses responsabilités envers la population du Québec, s'oppose formellement à l'implantation de casinos au Québec.»

Voyez-vous ça? Le Parti libéral du Québec, conscient de ses responsabilités envers la population du Québec, s'oppose formellement à l'implantation de casinos au Québec. Ça a bien changé, hein! Aujourd'hui, on organise les casinos. Le ministre de la Santé veut légaliser la prostitution. Comprenez-vous?

Une voix: On joue au poker!

Une voix: La contrebande du tabac!

M. Garon: Aujourd'hui, comprenez-vous, c'est la contrebande du tabac - on est les champions de la contrebande du tabac - la contrebande de l'alcool.

Une voix: Les machines à poker.

M. Garon: On est rendu à la contrebande des vignettes sur les camions, comprenez-vous, pour l'inspection en matière de sécurité. On est rendu que c'est une véritable... On a trouvé dans le fleuve Saint-Laurent, l'an dernier, pas une valise de drogue, 600 barils d'une claque! D'une claque, 600 barils, comme si les gens avaient commencé à passer la drogue au Québec à coup de 600 barils! On est rendu à 600 barils. On a dit: 600 barils, c'est beaucoup. Ce n'est rien! Quelques mois après, l'armée américaine nous avisait que des avions s'en venaient avec 1 500 000 000 \$ de drogue! Ils les arrêtaient, M. le Président, pas à Montréal, dans Laviolette!

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Garon: Je suppose que le ministre dit: Il y a des profits, c'est la matière brute. Remarquez ce que ça va générer comme profits une fois vendu sur le marché de détail. Et là on m'a dit qu'il y avait un autre avion qui s'en venait, qu'il était venu récemment; je ne peux pas tenir le compte de tous ces avions de drogue qui s'en viennent, comprenez-vous.

M. le Président, c'est quelque chose, le Québec est rendu un **capharnaüm**. Ce n'est pas rendu un paradis touristique, c'est rendu un **capharnaüm**. La maison d'Ali Baba.

Des voix: Et les 40 voleurs! Ha, ha, ha!

M. Garon: Qu'est-ce que qu'on dit quand on continue les conclusions du député de Viger? «Les groupes sociaux et communautaires, à Atlantic City, découvrent aujourd'hui avec amertume l'étendue de la catastrophe sociale de leur ville. Plus au sud, en Floride, la population, consciente des implications possibles des casinos, s'était prononcée contre un projet d'implantation de casinos dans leur État. Au Québec, plusieurs groupes sociaux communautaires se sont déclarés contre un tel projet. Les rapports de presse en font éloquemment foi.» Ça, c'était le député de Viger.

Qu'est-ce que le ministre nous dit? L'étoile montante de la chambre de commerce de Montréal qu'on a vu arriver comme député, en 1985, moi, je m'en rappelle de ça, c'était la merveille du siècle. Moi, je m'en rappelle. Quand j'ai vu ça... Je ne le connaissais pas, j'en entendais parler par les journaux. On a dit: M. André Vallerand va devenir député. Moi, je pensais que c'était le cinquième degré d'abstraction, le nec plus ultra dans la nature humaine. On lui demande: C'est quoi votre politique? Un petit gala, les vidéopokers, les «gratteux», les casinos, les bingos, avec la complicité du ministre des Affaires municipales, la complicité du ministre de la Sécurité publique. C'est triste en même temps.

J'étais récemment à une réunion de parlementaires américains et, à un moment donné, un dirigeant de l'association des parlementaires américains vient me voir et me dit: Je viens de lire un article dans le New York Times. Il dit: Est-ce que c'est rendu aussi pire que ça à Montréal? Qu'est-ce que vous voulez dire? Bien, il dit: J'ai lu un article, puis je trouvais ça triste de voir qu'une ville que j'ai connue autrefois, qui était une belle ville, ait autant de problèmes, que ce soit rendu aussi pire que ce qu'on dit dans les journaux. Il dit: Est-ce que c'est aussi pire que ça? Moi, je n'avais pas vu l'article, mais il m'a envoyé l'article le lendemain pour que je puisse le voir.

M. le Président, qu'est-ce que vous voulez, on ne peut pas se trouver... J'étais à un congrès américain aussi quand est arrivé... On a vu, à un moment donné, des gens masqués qui négociaient avec le ministre Ciaccia, ministre des Affaires

internationales; alors, j'étais découragé. Les parlementaires qui regardaient ça ont dit: Qu'est-ce qui se passe chez-vous? Ils ont dit: Les ministres négocient avec des gens masqués? Bien, j'ai dit: Écoutez, vous autres, vous avez fait des films du «Far West», nous autres, on a un épisode à tous les soirs.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Garon: J'ai dit: On est en train de vous battre dans les programmes. Parce que je n'étais pas capable d'expliquer. Les gens ne pouvaient pas comprendre que nos ministres... Un juge d'un bord, un ministre de l'autre bord, le gars masqué dans le milieu négociait avec le gouvernement quasiment le revolver sur la table. Et ça passait aux nouvelles, comprenez-vous! Du monde sensé, du monde le moins les deux pieds à terre qui regarde ça, il se demande s'il vit dans un pays de fous. Ça n'a pas de bon sens!

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Je vous demande de conclure, M. le député.

M. Garon: Et tout ça, M. le Président, avec comme chef de la Sécurité Publique, l'ancien directeur du Devoir qui avait comme devise «Fais ce que dois», je vous dis, moi, que la devise «Fais ce que dois» est devenue un peu «Fais ce que peux».

(22 heures)

Motion d'ajournement du débat

M. le Président, je pense bien, comme l'heure est arrivée, que je vais demander l'ajournement du débat pour pouvoir continuer mon exposé et ne pas dépasser le temps qui est dévolu par notre règlement, puisque je me rends compte que...

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Effectivement, M. le député de Lévis, il est 22 heures. Le débat sur la motion présentement en discussion est ajourné. Il vous restera cinq minutes, à la reprise du débat sur cette même motion.

Débat de fin de séance

Appel d'offres pour le renouvellement de la flotte d'autobus de Montréal

Nous allons maintenant procéder au débat de fin de séance qui a été demandé, hier... S'il vous plaît! S'il vous plaît! Alors, nous allons procéder au débat de fin de séance demandé, hier, par M. le député de Lévis, adressé à M. le ministre des Transports relativement à la question suivante: Un appel d'offres pour le renouvellement de la flotte d'autobus de Montréal.

M. le député de Lévis, vous avez droit à une intervention de cinq minutes.

M. Jean Garon

M. Garon: M. le Président, essentiellement, le but de mon intervention de débat de fin de séance, c'est parce qu'hier j'ai posé une question au ministre des Transports pour laquelle je n'ai pas vraiment eu de réponse du ministre des Transports, puisqu'il a passé la parole au ministre de l'Industrie et du Commerce qui n'est pas responsable du budget du ministère des Transports. Et, finalement, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui devrait être le dernier à recommander des contrats sans soumissions...

On a vu ce que ça donnait avec le Pin rouge, qui est sous enquête par la Sûreté du Québec, actuellement. C'en est une, affaire sans soumissions. On n'avait pas respecté les règles de dollars. Puis le rapport d'étude disait, de façon unanime, qu'on devait prendre l'autre montagne. On voit que le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est peut-être dans la qualité totale quand il la demande aux autres, mais il n'est pas dans la qualité totale quand il l'applique pour lui-même, puis il essayait de répondre à la question.

Essentiellement, ce que je demande au ministre: Comment ça se fait qu'il ne procède pas par appel d'offres dans l'affaire des 300 autobus? Pourquoi? Parce que le ministère des Transports, je ne sais pas s'il y a un nouveau règlement pour le ministre des Transports, mais il ne procède plus par appel d'offres dans rien. Qu'il s'agisse de la desserte de la Basse-Côte-Nord, il n'y a plus d'appel d'offres, qu'il s'agisse des contrats à Bécancour, qu'il s'agisse de différents secteurs dans le domaine des transports, dans le domaine aérien, il n'y a plus d'appels d'offres, jamais, au ministère des Transports, à tel point...

Je vous dis: Il n'y a plus d'appel d'offres. Je n'en connais plus, de secteurs où il y a des appels d'offres dans le domaine aérien, maritime, au ministère des Transports.

Et là, on voit que, dans le domaine des autobus, maintenant, encore là, on parle d'un contrat négocié plutôt que faire un appel d'offres normal avec... d'autant plus qu'on me dit, d'après les informations, qu'il y avait un appel d'offres de préparé par le ministère des Transports demandant des spécifications, en demandant un contenu québécois d'au moins 20 % pour soumissionner pour des autobus, dans le contrat qui devait être demandé.

Alors, on se rend compte, aujourd'hui, qu'il n'y a pas d'appel d'offres. On le comprend d'autant moins que, quand le ministre veut faire... en l'absence d'appel d'offres, il ne le fait pas non plus pour des raisons qui vont créer plus de contenu québécois. Parce qu'on me dit qu'une des trois firmes susceptibles de soumissionner offre 86 % de contenu québécois, une autre 44 % et une autre 24 %, et que le ministre aurait choisi de négocier avec celle qui offre 44 % de

contenu québécois plutôt que laisser les gens faire leur offre, faire leur proposition pour qu'après ça le contrat soit accordé à celui qui offre... selon le devis qui sera présenté par le ministre des Transports.

Hier, on a fait allusion également que, dans la firme avec laquelle on se propose de négocier un contrat, le plancher d'autobus peut baisser jusqu'au trottoir. Sauf qu'apparemment, d'après les informations que j'ai, on baisse jusqu'au trottoir, mais il y a trois marches pour rentrer dans l'autobus; alors, qu'on baisse ou qu'on ne baisse pas, ça fait des marches pareil. Tandis qu'une autre entreprise qui a le contenu québécois de 86 %, on me dit que le plancher est droit, parce qu'il s'agit d'un autobus électrique, qu'il n'y a pas de marche et que l'autobus aussi peut baisser son plancher jusqu'au trottoir, mais qu'à ce moment-là, on peut rentrer sans problème pour les handicapés qui pourraient utiliser les mêmes autobus que les autres, parce qu'à ce moment-là il n'y a aucun désavantage pour l'autobus qui aurait 86 % de contenu québécois.

Autre item, quand il nous disait: Ils ne sont pas capables de manufacturer des autobus. Moi, ce qu'on m'a dit, c'est que cette entreprise pourrait faire des contrats avec la compagnie qui manufacture des autobus à Sainte-Claire de Dorchester, d'autres sous-produits seraient faits dans la Beauce et que, finalement, un autobus, c'était un assemblage de parties: de moteur, de roues de carrosserie, de batterie, d'équipement qui font un autobus, et l'autobus dont on parle peut circuler; il existe, l'autobus électrique qui a été développé.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): M. le député de Lévis, je vous demande de conclure, s'il vous plaît.

M. Garon: M. le Président, ce que je demande: Pourquoi le ministre ne procède pas par appel d'offres normal, comme c'est la règle au gouvernement...

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci.

M. Garon: ...plutôt qu'éviter les appels d'offres, comme il le fait tout le temps?

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci, M. le député de Lévis.

M. le ministre des Transports, vous avez droit à une intervention de cinq minutes.

M. Sam L. Elkas

M. Elkas: Je vous remercie beaucoup, M. le Président.

Premièrement, je suis un peu surpris de voir le député de Lévis en Chambre ce soir; j'avais pensé que peut-être on se rencontrerait à

18 heures. Il s'est mêlé, c'est 22 heures. Malheureusement, il n'y a pas autant d'écoute à 22 heures qu'à 18 heures. En tout cas!

Simplement pour vous dire, M. le Président, que c'est vrai que le gouvernement, hier, m'a permis d'autoriser la STCUM, à titre de mandataire des organismes publics de transport en commun, à négocier de gré à gré avec Nova-Quintech Corporation l'achat de 390 autobus urbains. Cette autorisation vise essentiellement à assurer aux organismes publics de transport l'obtention d'autobus neufs dans les meilleurs délais tout en assurant la relance des opérations de l'usine de Saint-Eustache.

Le député de Lévis m'accuse assez souvent, et j'aimerais qu'il me le démontre clairement, où on n'aurait pas été en soumissions publiques, on aurait dérogé sans les approbations.

J'aimerais lui rappeler, M. le Président, que s'il n'accepte pas cette pratique, qu'il dénonce donc le parti qui a établi cette pratique, cette pratique qui a été établie le 15 mai 1985 par le ministre des Transports du temps, Alain Marcoux...

Une voix: Qui?

M. Elkas: Alain Marcoux. Le ministre des Transports peut autoriser la Société à conclure ses achats unifiés des matériels sans procéder par demande de soumissions. Ça vient d'où, ça? Si vous n'acceptez pas ces principes, dénoncez le parti qui les a établis.

Tout ce que je vous dis, c'est: Oui, ça presse. Ça presse qu'on ait des autobus renouvelés dans les régions. On en a besoin de 390. Dernièrement, les sociétés de transport... Prenons comme exemple la STCUM. Elle dispose présentement d'au-delà de 170 autobus de plus de 16 ans, ce qui est considéré comme l'âge maximal d'opération d'un autobus. On va faire quoi? On va aller chercher des gens qui peut-être pourraient mettre en place un autobus à plancher bas. Il n'y en a pas. M. Deshaies, j'apprécie l'effort qu'il essaie de faire aujourd'hui, mais demandez-lui, demain matin, d'en produire un, un prototype, qui pourrait rouler et être mis en place dans un an. Il ne pourrait pas le faire.

On parle d'une brochette de compagnies qui pourraient peut-être... Il n'y en a pas. Mon collègue, oui, je lui ai donné la parole hier, pour démontrer comment ce gouvernement fait un effort pour créer de l'emploi dans cette province. Savez-vous le marché potentiel qu'il y a pour les autobus à plancher bas?

Une voix: Alain Marcoux, c'est qui?

M. Elkas: Alain Marcoux était le ministre des Transports du Parti québécois.

Des voix: Ah!

M. Elkas: Dans le temps, oui. C'est lui qui a introduit cette loi. Et ça m'a surpris quand le député de Lévis a dit: Ce n'est pas acceptable, ces pratiques-là.

Une voix: Ça passé au Conseil des ministres?

M. Elkas: Oui, le député de Lévis était au Conseil des ministres. Oui, il a approuvé toutes ces choses-là. Et là, on les dénonce. Bien, s'il ne les accepte pas...

Une voix: Il se dénonce lui-même.

M. Elkas: ...déplacez-vous de là, allez vous asseoir là-bas. Ne vous assoyez pas avec les gens qui établissent des lois semblables.

La pratique qu'on a établie, c'était justement pour négocier avec des compagnies québécoises, des compagnies québécoises qui pourraient démontrer un potentiel. Vous savez que l'usine de Saint-Eustache est en voie d'être fermée. Je félicite le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'effort qu'il a fait pour la maintenir. C'est 390 autobus. On parle de 300 emplois directs, 200 emplois indirects dans un contexte économique, aujourd'hui, dont on se plaint: ça va mal. Mais pour une fois, tu sais, qu'on démontre des choses qui sont positives... C'est, pour vous, une espèce d'envie qu'il y ait des gens qui innovent et qui font des choses qui sont bonnes?

(22 h 10)

You and your party never had... They do not have an innovative bone in their body, and yet they complain when somebody does something good. C'est triste.

As-tu autre chose, Carmen, s'il vous plaît? Je regrette, mais je me suis permis de parler anglais...

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Je vous demande de conclure et de vous adresser à la présidence.

M. Elkas: M. le Président, l'entreprise québécoise dynamique, appuyée par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, a démontré un grand intérêt. J'ai amplement confiance que ces gens-là vont nous produire un produit...

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Je vous demande de conclure, M. le ministre.

M. Elkas: ...de qualité et un produit qu'on va pouvoir vendre en Amérique du Nord. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci.

M. le député de Lévis, réplique. Deux minutes.

M. Jean Garon (réplique)

M. Garon: M. le Président, au fond, le ministre ne veut pas répondre puisque, quand on parle... Je vous disais que c'était vrai quand vous parliez des Autobus Deshaies qui parlent de faire un autobus, un produit québécois à 86 %, mais il dit qu'un des sous-traitants serait la compagnie d'autobus de Sainte-Claire qui fait des autobus, qui est capable de faire des autobus, qui a fait des autobus depuis des années, avec laquelle, d'ailleurs, vous avez même fait des ententes pour faire des autobus doubles, des autobus articulés.

Alors, aujourd'hui, au fond, qu'on me dise que les compagnies ne sont pas capables de faire des autobus, ce n'est pas vrai. Il y a un prototype qui a un contenu québécois à 86 %. Sauf que je ne vois pas en quoi le gouvernement doit faire un contrat sans appel d'offres. Il peut faire ses spécifications. Ceux qui vont soumissionner vont devoir rencontrer les spécifications et ils vont pouvoir dire exactement... Les soumissionnaires vont pouvoir offrir leurs services en disant comment ils répondent à l'appel d'offres du ministre.

Mais les autobus qu'on veut faire actuellement, vous me dites que l'entreprise dont vous parlez, que vous voulez aller chercher sera en faillite si vous ne lui donnez pas de contrat. Ce n'est peut-être pas une marque extraordinaire. Et les autobus dont vous parlez... Vous avez référé au ministre Marcoux du temps. Je ne suis pas certain que, si c'était à recommencer, on recommencerait la même chose. Hein? Ce n'est pas certain qu'on recommencerait la même chose, parce que vous savez que ces autobus-là ont créé assez de problèmes.

Alors, je veux dire, essentiellement, là, on peut peut-être apprendre des choses qui ont été faites dans le passé pour mieux faire dans l'avenir. Alors, qu'est-ce qui arrive actuellement? C'est qu'on dit qu'il y a des autobus... qui peuvent soumissionner et qui ont des contenus québécois différents. Pourquoi ne pas prendre le contenu québécois qui est le meilleur?

Quand vous avez vu le ministre de l'Industrie et du Commerce, hier, il n'a pas dit que l'entreprise n'était pas capable d'en faire. Il a dit, il a prétendu qu'il y avait des choses pas au point.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Je vous demande de conclure, M. le député.

M. Garon: Mais arrêtons de jouer à la mère.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Vos deux minutes sont expirées. Vous devez conclure, M. le député de Lévis, s'il vous plaît.

M. Garon: Je conclus en disant que, quand on a fait des appels d'offres, c'est aux entrepreneurs à offrir leurs services et à dire ce qu'ils

sont capables de faire. Ce n'est pas au ministre à jouer à la mère. S'il veut en faire, des autobus, et soumissionner, il soumissionnera. Mais, en attendant, ce n'est pas lui qui est dans les autobus, et il doit faire faire des soumissions, comme c'est la règle normalement au gouvernement.

Le Vice-Président (M. Lefebvre): Merci.

Cette dernière intervention met fin aux travaux de l'Assemblée nationale pour aujourd'hui, et également pour cette semaine.

J'ajourne les travaux de l'Assemblée au mardi 6 avril, à 14 heures.

(Fin de la séance à 22 h 14)